

**“ À LA UNE ”**  
Entretien avec David Lisnard

**“ ON EN PARLE ”**  
Des élus inquiets mais mobilisés

**“ DANS LES TERRITOIRES ”**  
À la manœuvre pour construire les territoires de demain

**“ ENSEMBLE ”**  
Aux côtés des communes et des intercommunalités



SPÉCIAL  
**106<sup>e</sup> Congrès des  
maires et présidents  
d'intercommunalité**

En partenariat avec l'  **amf**  
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE  
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

# Rural Consult

Un service  
Banque des Territoires



La Banque des Territoires s'engage à vos côtés et soutient tous vos projets de développement durable grâce au service « Rural Consult ».

**Vous êtes élus dans une commune de moins de 5 000 habitants, dans une intercommunalité de moins de 50 000 habitants**, obtenez gratuitement des renseignements juridiques et financiers, des guides pédagogiques, participez aussi à des web conférences, des journées d'information...

### **Pour contacter nos experts :**

0 970 808 809 du lundi au vendredi  
de 9h à 19h

**Nous répondons  
gratuitement à vos  
questions juridiques  
et financières**

**0970 808 809**

Service gratuit  
+ prix appel

sur notre site  
internet :



 **BANQUE des  
TERRITOIRES**

  
Caisse  
des Dépôts  
GRUPE



**Eric Lombard,**

Directeur général de la Caisse des Dépôts

**C**'est avec plaisir que je participe à nouveau cette année au Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France. Je sais combien les débats qui y sont organisés sont nourris, documentés et engagés. Les échanges informels sur les stands et dans les allées du Salon sont toujours très riches.

Durant ces trois jours, les équipes du Groupe Caisse des Dépôts seront présentes, côté Congrès et côté Salon, pour partager avec vous leurs constats et réflexions sur les sujets territoriaux, leurs offres et réalisations dans les territoires. Je vous invite à rencontrer nos équipes et à participer nombreuses et nombreux aux deux conférences, le 19 novembre après-midi et le 20 novembre matin. La première concernera les enjeux du logement ; la seconde portera sur l'adaptation des territoires urbains aux effets du changement climatique grâce aux solutions fondées sur la nature. Deux thèmes qui font écho à nos activités et à la raison d'être de notre Groupe : accélérer la transformation écologique et contribuer à une vie meilleure pour toutes et tous sur tous les territoires.

Nous devons collectivement accélérer et monter en puissance, dans tous les secteurs et partout, pour atténuer les effets dévastateurs du changement climatique et nous adapter aux impacts inévitables. Ces actions sont d'autant plus nécessaires qu'elles contribuent à la protection de la population et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Les terribles inondations, dans le sud-est du pays et en Espagne, nous l'ont encore cruellement rappelé. Elles ont aussi confirmé le rôle majeur des élus locaux, et en particulier celui des maires, en première ligne auprès de nos concitoyens.

Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, je mesure la complexité dans laquelle se trouvent nombre d'élus locaux pour répondre à la fois aux enjeux climatiques et aux attentes légitimes des habitants en matière de logement, de services publics, de santé, de mobilités... J'y suis particulièrement attentif, vous pouvez compter sur la présence à vos côtés du Groupe Caisse des Dépôts, et notamment de la Banque des Territoires : nos équipes sont engagées sur le terrain, pour vous accompagner au quotidien, et peuvent mobiliser nos moyens d'action dans la durée. A titre d'illustrations, vous trouverez dans la dernière partie de ce magazine quelques exemples de réalisations récentes, au service des territoires et de tous nos concitoyens.

Ce Localtis Mag est le 5<sup>e</sup> numéro réalisé en partenariat avec l'Association des Maires de France. Je tiens à remercier très chaleureusement pour leur contribution à ce numéro « spécial 106<sup>e</sup> Congrès des maires », le Président David Lisnard, en Une, le Vice-président André Laignel, Sophie Charles, Charlotte Libert et Patrick Molinoz, que les journalistes de Localtis ont interviewés.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente lecture et un bon Congrès 2024 !



## Localtis mag

est un support d'information-communication réalisé à l'occasion d'événements portés par la Banque des Territoires ou par ses partenaires.

Ce quatorzième numéro est réalisé en partenariat avec l'Association des Maires de France à l'occasion de leur 106<sup>e</sup> congrès.

• **Localtis Mag comprend 3 rubriques :**

- « **ON EN PARLE** » pour faire le point sur l'actualité et alimenter la réflexion
- « **DANS LES TERRITOIRES** » pour illustrer le thème par des exemples d'initiatives locales
- « **ENSEMBLE** » pour mieux comprendre l'action de la Banque des Territoires grâce à des échanges, articles et exemples de réalisations

• **Vous y trouverez :**

- des articles récents de Localtis, le média en ligne de la Banque des Territoires, à retrouver sur [banquedesterritoires.fr/edition-localtis](http://banquedesterritoires.fr/edition-localtis)
- des billets d'experts de la Caisse des Dépôts publiés sur le blog [caissedesdepots.fr/blog](http://caissedesdepots.fr/blog)
- des exemples de réalisations de projets à retrouver sur [banquedesterritoires.fr](http://banquedesterritoires.fr)

# 1

## “ ON EN PARLE ” P.10

- 11 milliards d’euros par an d’ici 2030 pour les investissements climat..... p.11
- Entretien avec André Laignel, maire d’Issoudun ..... p.16
- Avis d’expert : quel avenir pour l’eau ?..... p.18
- Entretien avec Charlotte Libert, maire de Vincennes..... p.28
- Hébergement, logement, l’action des CCAS ..... p.30
- Entretien avec Patrick Molinoz, maire de Venarey-Les-Laumes..... p.32
- Entretien avec Sophie Charles, maire de Saint-Laurent-du-Maroni..... p.36

## “ DANS LES TERRITOIRES ” P.39

- 7 territoires récompensés sur le thème « sobriété et biodiversité »..... p.40
- 9 territoires démonstrateurs de la transition alimentaire..... p.43
- Avis d’expert : Lorient médaille d’or de l’inclusion ..... p.44
- Expériences territoriales : sur le terrain avec Deshaies (971), la Communauté d’Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (62) et Saint-Martin-Château (23) ..... p.46

# 2

# 3

## “ ENSEMBLE ” P.51

- EdurénoV a 1 an... et plus de 2000 projets de rénovation d’écoles..... p.52
- 6 mesures nouvelles ou renouvelées pour la construction et la rénovation de logements sociaux ..... p.53
- Rural Consult au coeur des territoires..... p.55
- Réalisations ..... p.56
- PVD+ : inscrire les projets de redynamisation territoriale dans une trajectoire plus durable..... p.63

## DAVID LISNARD,

président de l'Association des maires de France  
et maire de Cannes

# “ L'État doit accepter de se réformer pour être plus efficace ”

📍 Publié le 12 novembre 2024, propos recueillis par Claire Mallet, Localtis

# À LA UNE

Principales attentes de l'Association des maires de France à l'égard du gouvernement et notamment de Catherine Vautrin, menaces sur les finances des collectivités, situation de l'Outre-mer, ZAN... Dans un contexte politique inédit, David Lisnard, président de l'AMF et maire de Cannes, livre son regard sur quelques-uns des sujets que le 106<sup>e</sup> Congrès des maires entend mettre en lumière. Avec une constante : que cessent les « *injonctions contradictoires* » de l'État et que soit enfin menée une « *véritable décentralisation* » fondée sur le principe de « *subsidiarité ascendante* ».

**[Localtismag] :** Vous décriviez en septembre la « *très grande instabilité* » politique du moment. Depuis, il y a eu la déclaration de politique générale, la nomination du gouvernement avec un grand ministère lié au partenariat avec les « *territoires* », la présentation du projet de loi de finances... Comment décrieriez-vous la situation actuelle à la lumière des premières décisions politiques qui concernent les collectivités ?

**David Lisnard :** La situation politique demeure très instable. Il n'y a pas de majorité établie à l'Assemblée nationale et le gouvernement est constamment sous la menace d'une motion de censure. Dans ce contexte, il est indispensable de s'appuyer sur les collectivités locales et plus singulièrement sur les communes qui sont un pôle de stabilité et un modèle. Elles font fonctionner les services publics du quotidien, portent des projets concrets, innovants et pragmatiques qui améliorent le cadre de vie des habitants, donnent un sens à l'action publique, et font vivre notre démocratie à l'échelle locale. C'est le sens de notre congrès cette année « Les communes... heureusement ! »

La dénomination du ministère de Catherine Vautrin, « *partenariat* », envoie un signal positif. Malheureusement, la longue vacance du pouvoir a conduit le nouveau gouvernement à soumettre au Parlement un budget rédigé dans la précipitation et s'appuyant largement sur les propositions historiques de Bercy. Rarement, peut-être jamais, un budget n'avait été aussi spoliateur et recentralisateur. En ponctionnant plus de 10 milliards d'euros dans nos finances pour subventionner ses propres dépenses, l'État vient de réaliser un nouveau holdup, qui hélas ne rétablira pas ses comptes puisqu'il ne se remet pas en cause dans son fonctionnement et qui pénalisera l'investissement, et donc aura un effet récessif.

**[Localtismag] :** Vous avez, je crois été, reçu par Catherine Vautrin en octobre. Une ministre qui, depuis sa nomination, met beaucoup en avant sa volonté de dialogue avec les élus locaux. Quels sont selon vous les dossiers à ouvrir ou rouvrir en priorité dans le cadre d'un dialogue renouvelé ?

**David Lisnard :** C'est vrai que Catherine Vautrin cherche à instaurer un dialogue constant,



© Arnaud Réverier pour l'AMF

**Localtis** *mag* : Catherine Vautrin a confié une nouvelle mission à Boris Ravignon, sur des enjeux multiples et très larges. Qu'en attendez-vous ?

**David Lisnard :** Le travail que mène notre collègue Boris Ravignon, depuis plus d'un an maintenant, sur la simplification et la décentralisation pour rendre l'action publique plus efficace, est une contribution qualitative et à nos yeux indispensable.

Qui mieux qu'un maire, c'est-à-dire un praticien du quotidien, un élu confronté au réel, pour répondre à ces questions ?

Tous les jours, l'État transfère sans compensation de nouvelles charges aux collectivités comme la gestion du trait de côte, l'entretien des digues, la sécurité, la petite enfance, etc. Il poursuit aussi ses injonctions contradictoires : il demande aux élus de baisser les dépenses et en même temps d'investir massivement dans la « transition écologique », de ne pas artificialiser les sols, mais de produire plus de lo-

gements sociaux, de cofinancer le ferroviaire, etc. Enfin, il s'enferme dans son dogme des grands ensembles, pensant que plus une compétence est centralisée, plus elle est efficace et moins elle est coûteuse. Tout démontre le contraire.

L'AMF fait des propositions concrètes d'économies : suppression de procédures coûteuses et inutiles, réorganisation simplifiée des services déconcentrés de l'État autour des préfets, allègement des contraintes administratives et réglementaires qui coûtent aux collectivités en ingénierie interne ou externe.

L'État doit accepter de se réformer pour être plus efficace, en se recentrant sur ses missions propres, et en laissant les collectivités faire le reste. Seule la véritable décentralisation pourra durablement assainir les comptes publics et faire retrouver de la performance au service des habitants.



loyal et respectueux avec les collectivités, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé. Nous verrons dans la durée quelles sont ses marges de manœuvre.

En tant qu'ancienne membre de nos instances à l'AMF, elle connaît bien nos positions et propositions pour faciliter l'action locale, moderniser l'action publique autour de la notion fondamentale de subsidiarité ascendante. Je pense aussi à l'amélioration des conditions d'exercice du mandat, sujet sur lequel plusieurs textes avaient été présentés avant que la dissolution ne survienne. Nous souhaitons que ces travaux soient inscrits à l'ordre du jour pour que la discussion, l'adoption du texte et la publication du décret soient achevées avant 2026.

Sur l'eau et l'assainissement, il faut concrétiser une bonne fois pour toutes l'engagement du Premier ministre, que nous saluons, à ne pas rendre obligatoire le transfert aux intercommunalités en 2026. Le texte qui vient d'être voté au Sénat me semble être un compromis acceptable par tous.

Nous pourrions citer d'autres urgences comme le logement, dont le texte de loi a également été arrêté par la dissolution. La crise du logement est toujours là et les maires portent des solutions à l'échelle de leurs communes, il faut libérer leur action.



© Simon JAMBERT-HAYTHAM/REA

**Localtis**mag : L'AMF a réuni les autres associations d'élus en réaction aux dispositions du projet de loi de finances qui concernent les finances des collectivités. Le gouvernement assure que les modalités de la contribution des collectivités pourront être retravaillées. Portez-vous des propositions là-dessus ?

**David Lisnard** : Depuis le dépôt du projet de loi de finances, les maires et présidents d'intercommunalité nous font part de leurs alertes sur les ponctions supplémentaires, à hauteur d'au moins 10 milliards d'euros, qu'entend réaliser l'État sur nos budgets.

Nous nous opposons à ces prélèvements qui ne sont pas des économies et qui ne feront qu'alimenter un État trop dépensier. Ce qu'il faut, c'est revoir le périmètre de l'action publique, identifier et supprimer les doublons et que chaque strate ait des compétences précises avec des moyens suffisants pour les assumer.

Il est donc urgent de réformer l'État et de mettre fin à l'enchevêtrement des compétences avec les collectivités en privilégiant le principe de subsidiarité ascendante : laisser les collectivités agir au plus près du terrain et redonner du pouvoir d'agir aux élus.

“ Les vraies et bonnes économies sont celles qui simplifient, débureaucratisent et libèrent l'action [...] ”

Pour cela il faut supprimer les décrets coûteux et inapplicables et donner un pouvoir réglementaire local aux maires, et aussi redonner de l'autonomie financière aux communes avec un impôt principal par strate et le pouvoir de taux qui va avec.

Les vraies et bonnes économies sont celles qui simplifient, débureaucratisent et libèrent l'action, suppriment nombre d'autorisations préalables, schémas

directeurs, reportings obligatoires. Car la performance est proportionnelle à la liberté et à la responsabilité.

**Localtis**mag : La situation dans les départements ultramarins est actuellement très difficile. Quelles sont les propositions que porte l'AMF pour essayer d'y répondre ?

**David Lisnard** : Si on retrouve des problématiques similaires sur le plan sanitaire, sécuritaire, de l'accès à l'eau (la Guyane traverse une période de grande sécheresse depuis plusieurs semaines) et de pouvoir d'achat, les causes sont bien différentes et il convient de les distinguer si l'on veut y apporter les bonnes réponses.

L'AMF est très impliquée sur ces enjeux qui seront mis en lumière lors de notre congrès qui commencera par une journée dédiée.

En Nouvelle-Calédonie, treize de nos compatriotes dont deux gendarmes ont perdu la vie dans les émeutes. Aujourd'hui, c'est toute l'économie qui s'est effondrée. Je me tiens informé en continu de la situation sur place. Les maires font remonter leurs besoins auprès de l'AMF et l'association les porte auprès de l'exécutif. L'urgence absolue est de permettre à l'économie de repartir.

Dans les Antilles, nous observons une dégradation de la situation dans son ensemble sur fond d'augmentation intenable du prix des denrées. Pour en comprendre les causes, l'AMF a mené une large étude avec l'ACCD'OM sur le lien entre les prix et l'octroi de mer, qui n'est pas la cause principale de la hausse des coûts. Nous diffuserons nos conclusions le 9 décembre.

À cela s'ajoute un poids grandissant du narcotrafic aux Antilles et en Guyane, et dont l'hexagone n'est pas exempt. Ces « cartels » viennent avec leur lot de violence et font de la pauvreté et de l'instabilité leur terreau. Dans cette optique, lors du congrès des maires, une séquence spéciale sera dédiée au





© Arnaud HERBERT-REA

trafic de drogue, réunissant maires, parlementaires, représentants de l'Exécutif et forces de l'ordre.

Par ailleurs, je me suis rendu cette année à la Réunion et à Mayotte, où la situation reste particulièrement préoccupante. L'une des demandes des communes est que l'on prenne en compte les chiffres réels de la population sur place, car derrière se pose la question de l'efficacité des services publics.

L'AMF est en contact permanent avec les collectivités d'Outre-mer et nous travaillons avec elles, notamment dans le cadre de la délégation dédiée aux départements d'Outre-mer que nous avons créée, pour proposer au gouvernement des solutions à leurs difficultés.

**Localtis** *mag* : Autre dossier épineux, celui du ZAN. L'AMF semble avoir été entendue par les sénateurs dans leur dernier rapport. Quels assouplissements attendez-vous en premier lieu en termes de mise en œuvre, de calendrier... et de financements ?

**David Lisnard** : Dès l'origine, l'AMF était opposée à ce dispositif qui ne sera pas efficace contre l'artificialisa-

tion car pas applicable. Le législateur a créé une usine à gaz centralisée et verticale qui ne satisfait personne. Par ailleurs, aucun modèle de financement n'a été prévu, ce qui a conduit l'AMF à publier en octobre 2023 un ensemble de propositions.

“ L'AMF a mené une vaste enquête sur le sujet ZAN, et plus de 5.000 répondants ont fait remonter des difficultés d'application du dispositif. ”

Le dispositif actuel n'est pas applicable. Les délais prévus par la loi ne seront pas tenus et le système lui-même est inopérant localement. L'AMF a mené une vaste enquête sur le sujet, et plus de 5.000 répondants ont fait remonter des difficultés d'application du dispositif. Il nous faut donc en tirer les conséquences et remplacer cette loi.

L'AMF a beaucoup travaillé sur un dispositif alternatif qui permettrait de prendre en compte le besoin de vigilance sur l'artificialisation de nos sols, sans bloquer l'ensemble des projets. Un dispositif sera présenté lors de notre congrès.

En quelques mots, l'objectif est de renverser l'approche, en partant du bloc local vers les blocs régional et national. Cela demandera par exemple de ne plus prendre en compte les grands projets nationaux ou européens dans les enveloppes locales.

Ce que nous souhaitons, c'est une loi de bon sens, applicable, et qui fasse confiance à l'action des élus locaux dont beaucoup n'ont pas attendu ce texte pour lutter contre l'artificialisation des sols. ●

“ ON EN PARLE ”

La première partie du mandat, marquée par les crises successives, a été difficile. Elle a mis en évidence l'engagement et l'efficacité remarquable des élus locaux. La dernière partie du mandat ne s'annonce pas plus facile : la situation financière dégradée du pays aura des conséquences sur les budgets locaux et les moyens à disposition des territoires pour faire face aux enjeux de transformation écologique et de réduction des fractures sociales et territoriales. La situation est particulièrement sensible dans les collectivités d'Outre-mer. Les élus locaux seront cette fois encore - et heureusement - en première ligne pour répondre à l'urgence, aux besoins et aux attentes des habitants.





© Nicolas Montheugny

## INVESTISSEMENTS CLIMAT DES COLLECTIVITÉS : des besoins estimés à 11 milliards d'euros supplémentaires par an d'ici à 2030

📍 Publié le 13 septembre 2024 par Anne Lenormand, Localtis

Les investissements climat des collectivités territoriales ont continué d'augmenter en 2023 pour atteindre 10 milliards d'euros, selon une nouvelle étude publiée ce 13 septembre par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) et la Banque Postale. Mais tous les échelons de collectivités vont devoir les accélérer nettement pour atteindre les objectifs de la planification écologique. Sur la période 2024-2030, l'étude chiffre à près de 11 milliards d'euros supplémentaires par an et en moyenne leurs besoins d'investissements climat.

**E**n hausse de 44 % depuis 2017, les investissements climat des collectivités territoriales ont poursuivi leur progression en 2023, passant de 8,3 milliards d'euros l'année précédente, à 10 milliards, selon le nouveau panorama publié ce 13 septembre par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) et la Banque Postale. L'évolution de l'an dernier

provient notamment de l'augmentation des investissements des collectivités dans la mobilité électrique (véhicules et infrastructures de recharge), dans les transports collectifs – ferroviaire et transports en commun urbains – et pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments, relèvent les auteurs de l'étude. Mais cette dynamique doit être nuancée par un effet prix important, qui a en par-

ticulier concerné le secteur des bâtiments et des travaux publics ces dernières années, ajoutent-ils. Surtout, soulignent-ils, cet effort doit fortement s'accélérer pour être à la hauteur des objectifs climat de la France.





© Charles Uhan - REA - Classe des Droits - 2024

## DÉCARBONATION DU PATRIMOINE ET DES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT : UN MUR D'INVESTISSEMENTS D'ICI 2030

Ils estiment ainsi à 11 milliards d'euros supplémentaires par an et en moyenne d'ici à 2030 (par rapport à 2022) les besoins d'investissement des collectivités en faveur du climat dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'énergie. « Ces besoins sont en majorité liés à la décarbonation du patrimoine

et des équipements des collectivités locales, ainsi qu'au financement des infrastructures de transport », détaillent-ils et constituent « un minimum » car ils n'incluent pas l'ensemble des secteurs de la planification écologique, ni les possibles dépenses de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre des politiques climatiques locales.

Le développement des infrastructures de report modal (+ 4 milliards d'euros estimés par an), c'est-à-dire les infrastructures de transport en commun, ferroviaires, fluviales mais aussi les aménagements cyclables, arrive en tête des besoins d'investissement. Le deuxième poste est celui de la rénovation

énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales (+ 3,2 milliards de besoins d'investissement supplémentaires par an). Arrive ensuite le développement de la mobilité électrique (+ 1,8 milliard d'euros par an), à travers l'achat de véhicules électriques pour décarboner les flottes des collectivités et le déploiement d'infrastructures de recharge dans les territoires. Le quatrième poste est celui de l'énergie, à travers la modernisation de l'éclairage public et le développement des réseaux de chaleur (+ 1,2 milliard d'euros par an). Enfin, les collectivités vont probablement être amenées à augmenter fortement leurs financements pour la rénovation énergétique des logements sociaux (+ 600 millions d'euros par an), prévoient les auteurs de l'étude.

Les besoins d'investissement des collectivités sont en majorité liés à la décarbonation du patrimoine et des équipements, ainsi qu'au financement des infrastructures de transport.

## TOUS LES ÉCHELONS DE COLLECTIVITÉS CONCERNÉS

Tous les échelons de collectivités vont devoir accélérer les investissements en faveur du climat, estiment-ils. « En cohérence avec son poids dans l'investissement public local, le bloc communal, composé des communes, intercommu-

nalités et syndicats, porte à lui seul près de deux tiers de l'effort d'investissement, soit 7 milliards d'euros supplémentaires par an en moyenne d'ici à 2030 », indiquent-ils.

Bien qu'ils portent moins d'investissement en propre, « la marche à franchir pour les départements est conséquente » poursuivent-ils, avec des besoins estimés à plus de 2 milliards d'euros supplémentaires par an - soit un triplement des investissements par rapport à 2022, notamment pour la décarbonation de leur patrimoine et de leurs équipements (bâtiments et véhicules), ainsi que pour développer le réseau cyclable sur leur voirie. Les besoins des régions sont également estimés à près de 2 milliards d'euros supplémentaires par an d'ici à 2030, soit un quasi doublement par rapport à leur niveau de 2022 (+ 80 %). Leur effort doit être avant tout dirigé vers la décarbonation de leur patrimoine et le transport ferroviaire.

À noter que les financements croisés des collectivités, en particulier ceux des régions et des départements pour financer les investissements du bloc communal, ne sont pas pris en compte dans cette estimation, préviennent les auteurs de l'étude.

## « NOUVELLE ÉQUATION ÉCONOMIQUE » À TROUVER POUR FINANCER L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

« Franchir le mur des investissements locaux pour le climat implique une nouvelle équation économique dans le financement de l'action publique locale », soulignent-ils. Selon eux, quatre leviers de financement, qui avaient été définis dans une étude présentée en novembre dernier doivent être mobilisés de façon complémentaire. Ils estiment d'abord que les collectivités doivent accélérer la redirection de leurs investissements à travers des arbitrages politiques et budgétaires en faveur du climat et au détriment d'autres équipements.

Le recours accru à l'emprunt appa-

“ Franchir le mur des investissements locaux pour le climat implique une nouvelle équation économique dans le financement de l'action publique locale. ”

raît également comme « un levier incontournable », tous les scénarios de l'étude conduisant à une augmentation de l'encours de dette à horizon 2030 (entre + 40 et + 100 milliards d'euros selon les scénarios). Mais sa mobilisation nécessite un alignement d'action entre les collectivités, l'État et les institutions financières, reconnaissent les auteurs de l'étude.

Les ressources propres, principalement liées à la fiscalité, aux tarifs et aux cessions d'immobilisation, doivent être selon eux mobilisées plus fortement. Toutefois, elles ne peuvent l'être de la même manière par l'ensemble des collectivités (80 % des communes peuvent modérément ou difficilement recourir au levier fiscal selon l'étude) et leur mobilisation soulève des questions d'équité du financement par les contribuables et les usagers et d'acceptabilité.

Quant au soutien de l'État par les dotations, il doit être rendu plus stable et prévisible dans le temps. C'est le cas notamment du « fonds vert » qui doit être stabilisé, a fortiori dans le contexte d'incertitudes politiques et budgétaires actuel, plaident les auteurs de l'étude.

## CHANGEMENT DE TRAJECTOIRE À OPÉRER

Selon leurs analyses, le cadre offert par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 et par le programme de stabilité (PSTAB) d'avril 2024, qui repose sur un ralentissement des dépenses de fonctionnement induisant un désendettement rapide des collectivités, ne semble pas compatible avec l'accélération des investissements locaux nécessaire pour répondre aux besoins identifiés. « Une nouvelle trajectoire de finances locales doit donc être définie, dans le dialogue avec les élus locaux, plus rationnelle et bâtie en cohérence avec la stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique dont l'adoption est prévue pour cet automne », soulignent les auteurs de l'étude.

Le dialogue budgétaire État/Collectivités peut se tenir selon eux dans le cadre offert par la déclinaison régionale de la planification écologique engagée depuis 2022. L'étude pointe en effet des disparités territoriales très fortes dans la capacité de chaque collectivité à mobiliser les différents leviers de financement. « C'est dans l'analyse de chaque territoire, chacun selon ses besoins et ses capacités que l'équation économique pourra être posée afin d'établir dans la durée l'accélération de l'action climatique locale », concluent-ils.

Régions de France a réagi dans un communiqué diffusé ce 13 septembre à l'étude d'I4CE et de La Banque Postale en soulignant que la situation financière des régions « ne permet pas aujourd'hui d'envisager une poursuite de la hausse de leurs investissements » et que « la dynamique de redirection des investissements en faveur du climat, telle que déjà à l'œuvre (...), ne pourra suffire ». L'association appelle à « engager au plus vite un travail avec le nouveau gouvernement dans le cadre de la préparation du PLF 2025 afin de mettre en cohérence les recettes des régions avec les efforts d'investissements attendus pour les mobilités décarbonées, la compétitivité des entreprises et la transition écologique ». ●

# SOBRIÉTÉ FONCIÈRE : LE ZAN, PLUS QUE JAMAIS « DANS LE DUR »

Publié le 11 octobre 2024 par Frédéric Fortin, Epique Communication pour Localis

La 3<sup>e</sup> édition du « baromètre ZAN » réalisée par la Scet montre que « la mise en projets du ZAN reste à enclencher pleinement sur le terrain », alors que le soutien à cette politique a tendance à s'étioler. Manque de temps, de moyens et d'acculturation des acteurs, acceptation réduite de la population, instabilité et complexité de la règle, tensions politiques sont autant de freins une fois encore mis en avant.

**L**e ZAN, une corde qui se noue progressivement autour du cou des acteurs de l'aménagement et dont ils redoutent de ne pouvoir s'extraire dans les délais, « alors qu'un changement de modèle d'une telle ampleur demande du temps » ? Si l'image est forte, elle pourrait illustrer la 3<sup>e</sup> édition du « baromètre ZAN » publiée par la Scet, après une nouvelle enquête, conduite en ligne cet été, auprès de 344 représentants de collectivités (66 % du panel), d'EPL, d'agences d'urbanisme et de Caue et de bureaux d'études.

## UN MOINDRE SOUTIEN

« Le ZAN est moins soutenu qu'il y a un an », constatent les auteurs de l'étude. Une évolution qui s'explique peut-être par la prise de conscience grandissante, par des répondants qui mettent désormais les mains dans le cambouis, des difficultés que le ZAN engendre et du manque de moyens – et de temps – dont ils disposent pour être au rendez-vous. L'étude relève ainsi que si



45 % des répondants jugeaient l'an passé suffisantes les actions prévues par leur structure, ce pourcentage tombe cette année à 37 % (les territoires urbains et transfrontaliers étaient un peu moins pessimistes). Confirmant que c'est au pied du mur... que l'on voit le mieux le mur.

## MANQUE D'ACCULTURATION, RÉGLEMENTATION MOUVANTE

Un pessimisme attisé chez certains répondants par le fait qu'ils jugent que cette prise de conscience des implications du ZAN par les acteurs de l'amé-

nagement et de l'immobilier reste partielle, et « d'autant plus inachevée » par les répondants situés dans des territoires de montagne et ultramarins. Le manque d'acculturation au ZAN est ainsi érigé au rang des principaux freins à la mise en œuvre de ce dernier par les répondants.

Certes, deux tiers d'entre eux considèrent que les collectivités ont bien lancé la déclinaison du ZAN dans leurs documents stratégiques et de planification, dynamique jugée plus fortement engagée par les répondants situés dans les territoires urbains,

périurbains, littoraux et ultramarins. Et ce, bien que l'exercice soit malaisé du fait d'une réglementation (et de son interprétation) qui continue d'évoluer (loi de juillet 2023, décrets de novembre 2023, circulaire de janvier 2024), et pas toujours dans le bon sens pour les auteurs de l'étude : « *La définition de l'artificialisation [opérée par l'un des décrets de novembre] complexifie très largement la capacité des territoires à la prendre en compte* ». Pour autant, l'étude estime que « *la mise en projets du ZAN reste à enclencher pleinement sur le terrain* ».

## LA NEUTRALITÉ FONCIÈRE, UNE « POLITIQUE COÛTEUSE QU'IL RESTE À FINANCER »

Il est vrai que les freins au déploiement du ZAN restent nombreux, et vont parfois croissants. Le principal identifié par l'étude tient en la difficile soutenabilité financière des opérations d'aménagement. Il dépasse même cette année les tensions politiques dans ou entre les territoires, lesquelles restent toutefois vives. « *La neutralité foncière est une politique coûteuse qu'il reste à financer* », pointe l'étude. Plus encore, « *le modèle économique est à réinventer* », estime le directeur général de Territoires Rennes, Antoine Monnerie. Déjà, le foncier manque : « *Une majorité de territoires n'arrive plus à répondre aux sollicitations* », est-il rappelé, en reprenant les conclusions d'une étude d'Intercommunalités de France. Conséquence, il se renchérit.

« *C'est la fin du foncier 'pas cher'* », prévient Pascal Berteaud, directeur général du Cerema. Ce qui, pour Antoine Monnerie, doit conduire la collectivité à maîtriser la propriété de « *son* » sol, prônant l'extension du bail réel solidaire et le recours aux baux à construction pour « *transposer la dissociation entre le foncier et le bâti au foncier économique* ». En outre, « *l'intervention en milieu urbain existant* », qui se généralise, « *est plus complexe, longue et coûteuse* », note Dominique Deshayes, directeur de l'aménagement Sud-Est-Nord de la Société d'équipement du départe-

ment de La Réunion. Sans compter que « *construire plus dense et en renouvellement nécessite un investissement plus important au départ* », souligne Pascal Berteaud, même si cela devrait selon lui entraîner dans un second temps « *une baisse des coûts de fonctionnement* ».

## ACCEPTABILITÉ DU ZAN PAR LA POPULATION, UNE PRÉOCCUPATION IMPORTANTE ET GRANDISSANTE

Autant d'obstacles d'autant plus rédhibitoires que l'expert souligne qu'« *une commune n'a, a priori, pas intérêt financièrement à aller vers le ZAN* ». Et de rappeler, en citant les travaux du sénateur Jean-Baptiste Blanc, « *que les outils et leviers fiscaux dont disposent les collectivités favorisent plutôt l'extension que le renouvellement urbain* ». Il n'est dès lors pas surprenant qu'« *une fiscalité et des outils juridiques inadaptés au ZAN* » constituent ainsi un autre frein pointé par les répondants de l'enquête. Un frein qui reste toutefois à leurs yeux moins handicapant que la difficile acceptabilité du ZAN par une population favorable à la sobriété foncière... chez les autres. « *Une difficulté déjà importante en 2023, mais beaucoup plus prégnante en 2024* », observe l'étude. Pour les répondants membres des collectivités, c'est même le premier défi qu'ils mettent en avant. Le changement de société induit (« *renoncer à la maison individuelle, à certains équipements...* »), pointé par Pascal Berteaud, passe mal. De même, « *la multiplication des interventions sur sites déjà occupés* » nécessite « *d'avoir un rapport étroit avec les habitants en place* », prévient Antoine Monnerie, évoquant l'apparition de nouveaux métiers, « *à l'image des chargés de médiation* ». « *Nous constatons à travers nos projets que le ZAN a renforcé les mécanismes de dialogue avec les collectivités territoriales mais aussi avec les riverains ou encore avec les aménageurs locaux, nous poussant à créer des projets de plus en plus concertés et intégrés* », positive néanmoins Carole Abbey, directrice du dé-

veloppement urbain et des résidences spécifiques de CDC Habitat.

## CHANGEMENT D'ORGANISATION ET DE STRATÉGIE POUR LES COLLECTIVITÉS

« *Moins il y a de foncier, plus les risques de conflits d'usage augmentent* », soulignent toutefois les auteurs de l'étude, pour lesquels il va dès lors « *devenir impossible de réfléchir en silos* ». Ce qui va selon eux contraindre les collectivités à « *reconstruire leurs structurations et leurs gouvernances qui bien souvent cloisonnent les expertises* ». Et d'aviser : « *plutôt que de partir de la parcelle disponible, il est temps de construire de véritables projets de territoire, puis de les décliner en stratégie foncière* ». Les sondés invoquent, eux, le besoin d'accompagnement pour y parvenir. Un besoin davantage souligné par les répondants « *issus des territoires de montagne, littoraux, transfrontaliers et ultramarins* », où « *se concentrent les enjeux ainsi que les besoins en ingénierie* ».

## LA FRANCE PÉRIPHÉRIQUE À L'ÉPREUVE DE L'ARITHMÉTIQUE ?

Cet « *urbanisme de projet* » ne doit toutefois pas s'opposer à un « *urbanisme de calculatrice* », soutient Pascal Berteaud, pour qui « *les deux sont nécessaires et complémentaires* ». Au Sénat, on déplore pour l'heure que seule « *la stratégie arithmétique* » prévale, et ce, au détriment de la « *France périphérique* ». Un sentiment que partagent une majorité des sondés par la Scet, qui anticipent que « *le développement des villes petites et moyennes sera fortement bouleversé, davantage que les grandes villes, mais surtout davantage que les métropoles et grandes agglomérations* ». Ou encore que « *l'aménagement des territoires périurbains pourrait être très profondément touché, de même que celui des territoires ruraux et littoraux* ». « *La territorialisation du ZAN est une problématique récurrente* », note l'étude. ●

## Entretien avec **André Laignel** Maire d'Issoudun et 1<sup>er</sup> vice-président délégué de l'Association des maires de France (AMF)

“ La réponse à la crise  
démocratique,  
c'est la proximité ”



© Yvan Lefebvre, ville d'Issoudun

📍 Publié le 12 novembre 2024, propos recueillis par Thomas Beurey; Projets publics, pour Localtis

**André Laignel, maire d'Issoudun et 1<sup>er</sup> vice-président délégué de l'Association des maires de France (AMF), dénonce l'ampleur des efforts demandés aux collectivités locales dans le projet de budget pour 2025. Un fort recul de l'investissement local se profile et avec lui, une possible entrée en récession de la France, s'alarme-t-il. « Les décisions doivent être prises au plus près de la population », plaide par ailleurs cet ardent partisan de la décentralisation.**

**[Localtis**mag : Que pensez-vous des restrictions prévues par le projet de loi de finances pour 2025 ?

**André Laignel :** Le projet de budget 2025 est une véritable razzia sur les finances locales. Il impose à ce stade aux collectivités locales un peu plus de 11 milliards d'euros de charges nouvelles et de réductions budgétaires, soit l'équivalent de 50 % de leur autofinancement net. C'est sans précédent par l'ampleur. Ces mesures mettent en danger de très nombreuses collectivités et, à travers elles, les services publics locaux. Elles pourront même contribuer à faire entrer la France en récession.

**[Localtis**mag : Contestez-vous le choix qui a été fait par le gouvernement de Michel Barnier de faire participer les collectivités à la maîtrise des comptes publics ?

**André Laignel :** Oui, bien sûr. Je conteste

d'abord et avant tout l'ampleur des mesures prises, qui auront des résultats absolument inverses de ceux que prétend attendre le Premier ministre. Nous pouvons être dans la situation baroque où il va annoncer une amélioration des comptes de la Nation, très hypothétique par ailleurs, alors que dans le même temps, l'économie nationale va se trouver profondément impactée et en grande difficulté. Plusieurs instituts économiques, dont l'OFCE, ont calculé, en partant d'une hypothèse d'une réduction des moyens des collectivités de seulement 5 milliards d'euros, que la prévision de l'évolution du PIB (entre 1,2 et 1,4 %), sera divisée par deux. Mais comme l'impact des mesures budgétaires sur les collectivités se chiffre en réalité à 11 milliards d'euros, le plus probable serait l'entrée en récession de notre pays. Les entreprises du bâtiment et des travaux publics en particulier vont connaître un risque majeur.

**Localtis mag** : 2025 sera la dernière année pleine du mandat municipal. Pensez-vous vraiment que les maires et présidents d'intercommunalité choisiront l'investissement comme variable d'ajustement ?

**André Laignel** : Ils n'auront pas le choix, sauf à fermer des services publics. Mais je ne vois pas les maires décider de supprimer le service voirie de leur commune, ou les postes dans les écoles maternelles. Surtout en une année préélectorale. La Cour des comptes est la seule à croire qu'on peut supprimer des emplois de manière totalement disproportionnée. Ce n'est pas possible. D'abord, parce que la plupart de nos emplois sont des emplois de fonctionnaires qui, juridiquement, ne peuvent être licenciés. Ensuite, procéder de la sorte serait très coûteux pour les collectivités. En revanche, une baisse de l'autofinancement ne se remarque pas immédiatement. Donc, la première variable d'ajustement sera probablement l'autofinancement.

**Localtis mag** : Ce choc financier ne va pas améliorer les relations entre les élus locaux et l'État...

C'est évident. En ce domaine, on vient de vivre une période de dénonciation scandaleuse à l'égard des collectivités territoriales, avec un ancien ministre de l'Économie qui les a purement accusées d'être les fautives de la crise financière de la France. Ce qui était à la fois un mensonge et une grossière erreur. Beaucoup d'élus locaux se sont sentis humiliés qu'on les pointe ainsi du doigt en en faisant les principaux responsables d'une crise dans laquelle ils ne pèsent absolument pas. Et même si le ton a changé, nous sommes maintenant, en nous impactant de 11 milliards d'euros, dans le temps de la punition à l'égard des collectivités.

**Localtis mag** : L'AMF milite pour l'instauration d'une contribution territoriale universelle. Quel est l'objectif ?

**André Laignel** : La finalité est de reconstituer un lien citoyen entre l'ha-



© Noémie DUPREY - 03 78 00 00 20

bitant et sa collectivité de base, et non de peser en matière d'imposition. On peut très bien imaginer, en tout cas la première année, que cet impôt soit déductible de l'impôt sur le revenu, et soit compensé éventuellement, pour les plus modestes. Ce faisant, nous redonnons des libertés fiscales aux collectivités.

**Localtis mag** : D'une manière générale, comment revigorer le lien entre le citoyen et la collectivité ?

**André Laignel** : On est en train de tuer ce lien, en faisant en sorte que les collectivités n'aient plus les moyens de répondre aux aspirations de leurs concitoyens. Nous sommes dans une farouche partie de recentralisation, avec la nationalisation des impôts locaux. Cette recentralisation est aussi administrative, comme en matière d'urbanisme et de logement, un secteur qui connaît une crise profonde, du fait de cette recentralisation. La première réponse, c'est la proximité et celle-ci doit être accompagnée de moyens. Les décisions doivent être prises au plus près de la population. C'est ce qui rétablira le lien de confiance et le densifiera en ce qui concerne les maires. 70 % de nos concitoyens font confiance à leur maire. Mais la cote de confiance des élus nationaux ne dépasse pas 25 %. Il faut donc une relance de la décentralisation et si la France ne le fait pas, elle ira à l'échec.

**Localtis mag** : Qu'avez-vous pensé de l'annonce par Michel Barnier de sa volonté de mettre fin à l'obligation du transfert de la gestion de l'eau pour les communes ayant conservé cette compétence ?

**André Laignel** : La majorité des maires considèrent que c'est une bonne nouvelle et en tant que président d'intercommunalité, je le pense aussi. Avec cette clause de liberté, ceux qui souhaitent assurer la gestion de l'eau au niveau intercommunal, parce que c'est ce qui est le plus efficace, ont la liberté de le faire. Et lorsque les maires considèrent que le transfert offrirait une solution moins efficace et plus coûteuse, leurs communes ont la possibilité de garder cette compétence qu'elles assument bien.

**Localtis mag** : Dans quelle disposition seront les maires, lors de ce congrès ?

**André Laignel** : Les maires ont un sentiment d'humiliation, d'injustice et donc, in fine, de colère. C'est ce que je ressens partout où je passe et David Lisnard [le président de l'AMF] me dit ressentir la même chose à chacune de ses rencontres avec des maires. Ce congrès sera donc celui de la colère. ●

## AVIS DE L'expert

# QUEL AVENIR POUR L'EAU ? RÉPARER, ATTÉNUER ET ADAPTER

**Entretien avec François Bafoï, Sociologue - Directeur de recherche émérite au CNRS/CERI-Sciences Po.**

**Dès 1964, la première grande loi française sur l'eau entendait répondre aux conflits d'usage sur la ressource en eau en mettant acteurs et usagers autour d'une même table. Ces oppositions concernaient la répartition de la ressource et sa qualité. A ces deux registres de tension, s'ajoutent aujourd'hui celles suscitées par la rareté de la ressource. Quelles sont les solutions pour apaiser et rasséréner ? Est-il possible de concilier des intérêts divergents ? Comment remettre tout le monde autour de la table ?**

***Avant d'aborder les enjeux de la gestion de l'eau, pourriez-vous définir ce qu'est un bassin versant ?***

Un bassin versant se définit à partir de la circulation et du partage des eaux qui s'opèrent par le ruissellement des eaux, des crêtes vers les vallées alluviales, dans les cours d'eau, définis par l'amont et l'aval, qui se déversent tous dans un exutoire (lacs, estuaires ou mer). Cet ensemble se mesure aussi par les eaux superficielles et les eaux profondes. Ces trois dimensions, gravitaire, longueur et profondeur, entraînent des activités économiques diversifiées à l'instar de l'agriculture irriguée dans les plaines, tandis que les centrales électriques se trouvent plutôt sur les montagnes (barrages électriques).

***Pourquoi cette question des conflits d'usage est-elle plus pressante aujourd'hui ?***

Il y a deux facteurs : l'anthropique, c'est-à-dire la responsabilité de la main humaine, et le climatique. En ce qui concerne l'eau, l'anthropique est sous la contrainte de deux périodes. Tout d'abord, la révolution industrielle qui depuis le 19<sup>e</sup> s. s'est caractérisée par l'implantation des entreprises le long des cours d'eau et le rejet aqueux de substances polluantes, laquelle s'est doublée, après 1945, de la modernisation agricole. L'une et l'autre ont entraîné des conséquences considérables jusqu'à aujourd'hui. Pour répondre aux enjeux d'intensification de la production, les exploitants (agricoles et industriels) ont éliminé tous les obstacles naturels situés sur

le chemin de l'exploitation, jusqu'à recouvrir des rivières sur lesquelles les entreprises ont été construites. Les méandres ont été supprimés et remplacés par la ligne droite, entraînant un rejet de l'eau plus rapide vers la mer, ainsi qu'un coût pour les zones humides : 75% d'entre elles ont disparu depuis. Par ailleurs, on a éliminé 22000 km de haies/ an, seuls 4000 ont été replantés, et cette disparition a entraîné des ruissellements. On a aussi drainé les territoires pour faire disparaître les marais, les zones humides, ... afin de gagner du terrain pour les cultures, privant dans le même temps les sols de leurs fonctions d'éponge et de lessivage. Résultat : les intrants et les pesticides ne sont plus nettoyés et éliminés.

Quant à la contrainte climatique, elle se caractérise globalement par des phénomènes de sécheresse plus longs et plus intenses en été, et des phénomènes de pluviométrie plus longs et plus intenses à des périodes différentes en hiver.

***Prélevée ou consommée : comment compter l'eau ? Quid de la qualité de l'eau restituée à la nature ?***

En France, on compte 33 milliards de m<sup>3</sup>/ an d'eau douce prélevés et à 4 milliards de m<sup>3</sup> d'eau douce consommés. Le différentiel correspond à ce que l'on a reversé entre temps, à cette réserve près que l'eau restituée n'est pas dans le même état que celle qui a été prélevée. Par exemple, ayant servi à refroidir les réacteurs, l'eau restituée par les centrales nucléaires est plus chaude qu'à l'origine, ce qui est une menace pour la faune et la flore aquatiques. S'agissant



François BAFOIL

d'industries telles que les aciéries ou les papeteries, les rejets des produits chimiques et des polluants sont aussi préoccupants quant à leur impact sur la qualité de l'eau, de même que l'agriculture avec l'utilisation massive de produits phytosanitaires, de pesticides, de nitrates,...

### ***Quelles pistes a-t-on devant nous pour préserver la ressource en eau ?***

L'un des enjeux fondamentaux, c'est de réparer. Il faut reprendre ce qu'on a défilé et retrouver des fonctionnalités, restaurer les continuités écologiques en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature : remettre les haies, replanter des arbres, sous réserve de ne pas utiliser les mêmes arbres dans les mêmes territoires, car il faut aussi adapter. Enfin, il faut faire évoluer les pratiques agricoles, et penser différemment le stockage et l'irrigation ; si l'irrigation demeure un impératif, la question à se poser est celle des modalités.

Le projet Ramage porté par le syndicat de la Garonne et aidé par VNF et l'ENSEGID, est particulièrement inspirant. Il s'agit de favoriser, grâce à des canalisations, l'infiltration de l'eau de surface dans la nappe alluviale de la Garonne à des périodes où le débit est fort, pour restituer ensuite ce stock en période de faibles débits d'été et d'automne. Réinfiltrer les nappes permet de ne pas avoir d'évaporation, de garder la fraîcheur de l'eau, et de favoriser la présence de zones humides en plaine de Garonne.

### ***Du côté des industries, voit-on des changements s'opérer dans les pratiques de prélèvements de la ressource en eau ?***

Tout à fait, et c'est l'un des enjeux de l'écologie industrielle territoriale (EIT), faire du dé-

chet une ressource. Le projet REUT (Réutilisation des Eaux Usées) de Dunkerque vise à équilibrer les prélèvements et les dépenses en eau en se resservant de celle-ci, en mutualisant son utilisation entre différents objectifs. Ceci implique évidemment des contraintes infrastructurelles considérables, mais elles permettant au final de réduire les rejets et de les remettre dans le circuit.

### ***Et dans le domaine de l'agriculture ?***

Des changements s'opèrent mais à un niveau très micro, très local. L'intervention du politique est essentielle pour changer d'échelle, ne serait-ce que pour garantir un revenu et des débouchés aux exploitants prêts à changer. A cet égard, le développement de la culture du chanvre présente de nombreuses avantages : il consomme très peu d'eau, aucun produit phytosanitaire n'est nécessaire, c'est un véritable puit de carbone et la valorisation de la plante entière offre des débouchés considérables (fibre textile, cosmétique, papeterie, plasturgie, paillage, construction...). De même la culture du miscanthus. Mais ce sont encore des cultures de « niche ».

### ***Pour conclure sur cette question du politique et de la gouvernance, existe-t-il des d'initiatives exemplaires qui pourrait servir de modèle en France ?***

D'un point de vue organisationnel, il existe deux cas, en Moselle et dans l'Aube, d'un syndicat qui mérite attention car il rassemble toutes les fonctions de l'eau, à la différence du paysage français où la gestion de l'eau est disséminée entre différentes institutions, organisations et organismes. Dans l'Aube, le SDDEA, qui emploie plus de 330 personnes et regroupe 83 métiers, offre un exemple de la jonction

du politique, de la gestion de l'eau et de la technique, et de la démocratie auxquels s'ajoute un observatoire qui se réunit chaque année et donne la parole aux élus et aux citoyens dans différents ateliers où sont recueillis les évaluations, les opinions, les projets et les propositions de tous, le politique, les acteurs économiques et la société civile. ●

## L'AUTEUR

### François Bafail

Après avoir été en poste à Lodz en Pologne (1984-1985) et à Berlin en Allemagne (1988-1994), il a enseigné dans plusieurs universités en Europe et en Asie et a travaillé pour plusieurs organisations internationales toujours en lien avec ses travaux portant sur l'Europe de l'Est, communiste et post-communiste, et le Sud-est asiatique. Il développe désormais ses travaux dans deux directions : l'animation d'un séminaire de recherche au CERI sur les liens entre psychanalyse et sciences sociales ; la conduite d'études sociologiques sur le changement climatique au sein de l'Institut de la recherche de la Caisse des Dépôts. François Bafail mène actuellement une recherche intitulée « **Quelle gouvernance de l'eau ? Cas d'étude des secteurs de l'agriculture et de l'industrie** » avec le soutien de l'Institut pour la Recherche.

**VOIR LA TOTALITÉ DE L'AVIS DE L'expert  
ET TÉLÉCHARGER LE PODCAST DE L'ENTRETIEN  
SUR LE BLOG CAISSE DES DÉPÔTS  
[WWW.CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG](http://WWW.CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG)**

# FACE À UNE « PRÉCARITÉ MOBILITÉ » EN HAUSSE, LE PARTENARIAT COLLECTIVITÉS-ASSOCIATIONS PEUT-IL CHANGER LA DONNE ?

📍 Publié le 25 octobre 2024 par Caroline Megglé, pour Localtis

5 millions de Français majeurs n'avaient pas d'équipement individuel de mobilité et 10 autres millions étaient en situation de « précarité mobilité » en 2023, estime l'association Wimoov, qui accompagne des personnes en difficulté à la demande de collectivités. En territoire rural, le chemin est long pour soutenir les habitants les plus isolés et développer les alternatives à la voiture, comme en témoigne la communauté de communes de Val de Drôme, qui s'appuie sur une association d'écomobilité pour agir au plus près des habitants.



**15** millions de Français de plus de 18 ans sont « en situation de précarité mobilité », selon l'association Wimoov qui a récemment rendu publics les résultats de son troisième baromètre des mobilités du quotidien. Ce chiffre correspond à 5 millions de personnes « n'ayant accès à aucun équipement de transport à titre individuel », auxquelles

Wimoov ajoute 10 millions de Français qui seraient concernés par un « indicateur précarité ». Calculé à partir de près de 13.000 réponses à l'enquête et de six facteurs (bas revenus, restrictions de l'usage de la voiture, dépenses élevées en carburant, « mauvais ajustement spatial ou distances parcourues élevées », absence d'alternative à la voiture, véhicule à faible rendement), cet indicateur

de précarité mobilité conduit à identifier une part de 19,5 % de la population « à risque » en 2023, contre 18 % en 2021. « Cela ne va pas dans le bon sens », a commenté Pierre Garcia, directeur de l'innovation de Wimoov, le 24 septembre 2024 à l'occasion d'une rencontre du Hub des Territoires organisée par la Banque des Territoires. Trois éléments témoignent, selon lui, de cette évolution

négative : une place de la voiture « toujours aussi prépondérante », un renforcement de la « *vulnérabilité des jeunes* » et une « *dégradation de la conscience environnementale* » sur l'impact des mobilités.

Le responsable associatif mentionne bien sûr les disparités territoriales, le taux de précarité mobilité atteignant 33 % dans les territoires peu denses avec une « *part de renoncement [à des déplacements] qui augmente* ». « *Le non-recours aux aides* » est « *une constante dans les territoires ruraux peu denses* », peut-on lire dans l'enquête. Selon les motifs de ce non-recours, l'idée que « *la nouvelle voiture (ou le nouveau vélo) restera toujours trop cher* » est citée par 31% des répondants habitant en territoire rural très peu dense.

## PLANS DE MOBILITÉ SOLIDAIRE : « ON EST ENCORE TRÈS LOIN DE ÇA »

Face à ces données alarmantes, Wimoov, qui fait partie du Groupe SOS, met à disposition des collectivités une expertise visant à accroître la « *mobilité inclusive* », en accompagnant les publics les plus fragilisés – bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), demandeurs d'emploi, seniors, jeunes, etc. Sur demande du département ou de France Travail par exemple, des « *conseillers mobilité* » de l'association « *agglomèrent l'information* » sur tous les dispositifs publics et privés disponibles sur un territoire pour pouvoir ensuite présenter toutes les solutions possibles aux bénéficiaires, explique Pierre Garcia. Ce dernier indique que 30.000 personnes sont accompagnées par les plateformes Wimoov qui sont présentes dans une cinquantaine de départements de métropole et d'Outre-mer. L'association porte également, en lien avec trois territoires, le programme Terr'moov visant à lever les freins à la mobilité en zone rurale.

Si la loi d'orientation des mobilités (LOM) prévoyait la mise en place de « *plans d'actions communs en matière de mobilité solidaire* », aujourd'hui « *on est encore très loin de ça* », déplore le responsable associatif. Le plus

grand frein selon lui : « *qui finance ?* » Il ajoute que cette problématique est liée à l'éclatement du champ de compétence, nécessitant de mettre un grand nombre d'acteurs autour de la table pour avancer.

## ROMPRE L'ISOLEMENT ET ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS

Autorité organisatrice de la mobilité locale depuis 2021, la communauté de communes de Val de Drôme (CCVD) parvient de son côté à structurer progressivement sa politique, en partenariat notamment avec la région. En 2023, à partir d'un état des lieux, la CCVD se fixe plusieurs objectifs : lutter contre l'isolement des personnes en situation de précarité ou à mobilité réduite, des personnes âgées et des jeunes, diminuer l'impact carbone par le développement de l'intermodalité et d'alternatives crédibles à la mobilité individuelle, accompagner les changements de comportements.

« *92 % des ménages ont au moins une voiture et 50 % au moins deux* », alors même que le covoiturage est déjà « *bien*

*développé* » et que les habitants manifestent « *un fort intérêt pour le vélo, malgré les dénivelés* », explique Christine Marion, première vice-présidente de la CCVD. Location de vélos électriques, ateliers de « *remise en selle* » et de réparation vélo, mise en place d'un « *réseau Pouce* », expérimentation de l'autopartage... L'intercommunalité, en s'appuyant depuis plusieurs années sur l'association d'écomobilité Dromolib, cherche à agir au plus près des habitants, dans la « *dentelle* », pour répondre aux besoins de mobilité, tout en soulageant les budgets et en diminuant l'impact carbone des déplacements.

Que l'on parle de mobilité ou d'alimentation, « *on ne réussira pas la transition écologique juste sans la coopération de tous les acteurs, collectivités, acteurs économiques et habitants d'un territoire* », conclut Marc Alphanéry, du Labo de l'ESS, à l'issue de la rencontre du Hub des Territoires. Il insiste sur la nécessité d'un accompagnement des personnes en situation de précarité et des territoires fragiles et d'un financement de l'innovation sociale, jugée indispensable pour prendre en compte le « *facteur humain* » de la transition écologique. ●

## MOBILITÉ DURABLE ET INCLUSIVE : LA BANQUE DES TERRITOIRES ACCOMPAGNE LE PROGRAMME TIMS

À l'occasion des Assises européennes de la transition énergétique, qui se sont tenues à Dunkerque en septembre dernier, la Banque des Territoires et le réseau Cler (au nom des partenaires du programme Tims), ont signé un partenariat. Sélectionnés dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, les 70 projets soutenus aujourd'hui par ce programme déploient depuis janvier 2024 des solutions de mobilité durable et inclusive adaptées aux spécificités des territoires, en fédérant les acteurs de la mobilité durable et solidaire, et en accompagnant les populations. Pour garantir la pérennité de ces dispositifs dans les territoires et sécuriser leur développement, la Banque des Territoires s'engage à accompagner les porteurs de projets afin de fiabiliser les modèles économiques et les montages juridiques et financiers de ces initiatives. Pour cela, elle mettra à leur disposition jusqu'en 2026 des moyens en ingénierie ainsi qu'un appui analytique et méthodologique dans l'optique d'accélérer le développement de la mobilité durable et inclusive partout en France.

Anne Lenormand/Localtis



© Noémie DUPREY 03 78 CC BY-ND 2.0

## LUTTE CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX : quel est l'impact des initiatives territoriales ?

📍 Publié le 17 mai 2024 par Caroline Megglé pour Localtis

Dans une étude dévoilée en mai, la Banque des Territoires propose un panorama des initiatives portées dans les territoires, en particulier par des collectivités, pour améliorer l'accès aux soins. Pour agir en prévention, attirer des médecins ou encore déployer des solutions innovantes, des clés de réussite sont mises en avant : une approche intégrée et partenariale, la juste dose de planification, la prise en compte des spécificités territoriales et des ressources existantes, locales ou nationales.

**P**réoccupation majeure des Français, l'accès aux soins mobilise de plus en plus de collectivités territoriales, soucieuses d'apporter des réponses à leurs habitants. Dans une étude intitulée « *Lutter contre les déserts médicaux* », la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) propose un « *état des lieux des initiatives territoriales* » - 167 initiatives publiques et privées repérées, dont 15

« *initiatives-clés* » ayant fait l'objet d'une analyse approfondie. « *Ce travail d'investigation permet de comprendre combien les territoires sont actifs et les acteurs impliqués sur ce sujet aux enjeux sociétaux et locaux déterminants qui touche tous les types de territoires (périurbains, ruraux, quartiers prioritaires de la ville)* », souligne Gisèle Rossat-Mignod, directrice du Réseau de la Banque des Territoires, en ouverture de la publication.

Au regard de leurs compétences légales réduites dans le champ de la santé, les collectivités démontrent « *une certaine proactivité en matière d'initiatives de lutte contre les déserts médicaux* », constate l'étude. « *La plupart des initiatives étudiées voient le jour sur la base de partenariats multi-acteurs* », indiquent les auteurs, précisant que les actions locales (portées par les agences régionales de santé et les caisses pri-

maires de l'Assurance maladie) relevant d'une politique nationale ont été exclues de l'étude.

Les communes, intercommunalités et départements privilégient trois types d'intervention : le soutien à l'exercice coordonné (maisons de santé pluri-professionnelles et centres de santé), l'attractivité des territoires d'exercice (accompagnement à l'installation notamment) et la prévention. Sur chacun de ces trois thèmes ainsi que sur les solutions numériques, l'étude met en avant plusieurs initiatives « *d'ampleur très variable* » et portées dans des territoires différents en France et également, en contre-point, à l'étranger.

## PRÉVENTION : OUI À LA COOPÉRATION, MAIS ATTENTION À L'EXCÈS DE PLANIFICATION

En matière de prévention, « *un changement 'culturel' profond est en cours* », affirment les auteurs. Des programmes de prévention intégrés sont portés « *principalement dans les villes et intercommunalités de taille critique suffisante pour intégrer des directions / services santé (Nantes, Paris, Strasbourg, Lille...)* et coordonner un écosystème d'acteurs dans la durée ». Le plan porté par la ville de Lille est détaillé : diagnostic mené avec différents partenaires (dont les médecins de ville, l'ARS, le CHU...), « *plan d'actions centré sur une approche 'd'aller vers', s'appuyant sur le riche tissu associatif local, à l'échelle des quartiers* », actions sur la couverture santé pour tous et la mutuelle solidaire, la nutrition et l'activité physique, la santé mentale ou encore la santé environnementale.

« *Ce type de plan d'actions global est également mobilisé par des intercommunalités de taille plus modeste qui font le constat que leur territoire constitue un échelon propice à l'animation d'une vision globale en santé* », peut-on lire. Fédérées au sein du Réseau français des villes-santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 104 villes « *dont une majorité de villes moyennes* » (Albi, Cherbourg, Bourges...) développent ainsi leur politique de santé. Les élus de

“ 2.000 MSP ont été ouvertes en dix ans et l'objectif du gouvernement est de doubler ce nombre à horizon 2027. ”

plus petites communes font aussi parfois « *preuve d'un volontarisme fort* », en s'appuyant notamment sur la « *fabrication prospective Petites villes et santé environnementale* » portée par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) avec l'Association des petites villes de France (APVF). A Ramonville Saint-Agne (Haute-Garonne) par exemple, une adjointe au maire et un médecin ont mobilisé différents acteurs pour proposer des actions de prévention santé, particulièrement dirigées vers les habitants en situation de précarité.

Pour évaluer l'impact de ces démarches de prévention, la Banque des Territoires

signale un guide élaboré par l'ARS Hauts-de-France. Et alerte sur un risque : celui d'une « *accumulation de plans, contrats, au niveau local, qui entraînent un coût de coordination important* », au détriment des ressources dédiées aux actions elles-mêmes.

## UN « ENGOUEMENT » POUR LES MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES

Concernant l'exercice coordonné, la Banque des Territoires souligne « *l'engouement des acteurs publics* », et notamment des collectivités, pour les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP). 2.000 MSP ont été ouvertes en dix ans et l'objectif du gouvernement est de doubler ce nombre à horizon 2027. Quant aux centres de santé (CDS) gérés par des collectivités, où les professionnels de santé sont salariés, ils sont « *majoritairement implantés dans les territoires où la densité en médecins libéraux est dégradée* ». Il est rappelé que ces dispositifs ne sont efficaces qu'à condition de s'inscrire dans un projet réfléchi avec les professionnels de santé du territoire, afin d'éviter que les locaux proposés « *ne se transforment en coquilles vides* ».



© Nicolas DUPREY / CDT 79 CC BY-ND 2.0

Est notamment présenté l'exemple de l'Office de soins alternatifs et transitoires de Châteauroux, un CDS « rassemblant trois médecins salariés, des infirmières en pratique avancée (IPA) et des assistants médicaux » et offrant une solution transitoire à des patients sans médecin traitant jugés prioritaires (notamment en affection longue durée). La commune supporte le loyer et les charges du CDS, « implanté au sein de la maison de santé (MSP) de la commune appartenant à un bailleur social », et la région Centre-Val de Loire « finance les salaires des quatre médecins ».

L'étude valorise également des initiatives visant à améliorer le maillage territorial par des professionnels tels que les infirmiers, ou encore des dispositifs itinérants.



© Simon LAMBERT/H4M/HEA

La consultstation de H4D

## TÉLÉMÉDECINE : DES SOLUTIONS « À FAIRE MATURER ET ADAPTER SELON LES CONTEXTES »

Au chapitre dédié à la télémédecine, les auteurs de l'étude invitent les territoires à se garder de « toute posture 'technosolutionniste' », les solutions proposées par des entreprises privées pouvant s'avérer coûteuses et inefficaces si elles ne répondent pas aux besoins spécifiques du territoire. À Favril (Eure-et-Loir), le bilan d'un cabinet médical connecté (la « consultstation », concept de l'entreprise H4D) est ainsi jugé « mitigé » : 122 consultations en 14 mois, pour un coût de fonctionnement annuel « élevé » pour la commune (15.000 euros).

Ces solutions sont « à faire mûrir et adapter selon les contextes ». Est dé-

veloppé l'exemple du projet e-Meuse santé, accompagné par la Banque des Territoires, déployé sur trois départements (Haute-Marne, Meuse et Meurthe-et-Moselle) et visant à « favoriser l'installation des innovations technologiques en santé dans un modèle organisationnel efficace ».

## ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE : LES DISPOSITIFS « PUREMENT FINANCIERS » JUGÉS INEFFICACES

Enfin, les efforts des territoires pour attirer et fidéliser les professionnels de santé sont détaillés dans un chapitre relativement critique. Les résultats des démarches entreprises sont « inégaux » et dépendent « de la capacité à créer des synergies avec d'autres leviers exis-

tants ». « Les dispositifs d'attractivité purement financiers mis en place par les collectivités » depuis quinze ans « n'ont pas fait la preuve de leur efficacité », selon l'étude. Cette dernière reprend plusieurs points de vigilance de la Cour des comptes formulés dans un rapport de 2023 à l'adresse des collectivités : l'enjeu d'articulation avec l'action des ARS et de l'Assurance maladie, la nécessaire clarification de l'information fournie aux professionnels, le risque de « saupoudrage des moyens », etc.

Une note d'espoir : « Certains dispositifs intégrés parviennent à surmonter ces écueils et témoignent d'une capacité d'attraction importante ». C'est le cas de « Présence médicale 64 » porté par le département des Pyrénées-Atlantiques, proposant un service d'accueil et d'accompagnement des internes et des médecins généralistes dans leurs projets professionnels et personnels, sans aide financière. Ce guichet unique fera partie des retours d'expériences qui seront présentés le 28 mai. Le département de l'Aveyron porte un dispositif similaire, misant sur les atouts du territoire et la qualité du contact humain, qui aurait porté ses fruits avec, depuis 2013, 80 installations de médecins généralistes libéraux pour 67 départ. ●

*Il faut se garder de « toute posture technosolutionniste » : les solutions proposées peuvent s'avérer coûteuses et inefficaces si elles ne répondent pas aux besoins spécifiques du territoire ».*

# LES PERSONNES ÂGÉES PAUVRES, oubliées des politiques publiques ?

📍 Publié le 1<sup>er</sup> octobre 2024 par Claire Mallet, Localtis

**Le rapport annuel de l'association Les Petits Frères des Pauvres publié le 30 septembre montre que 2 millions de personnes de 60 ans et plus vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Dont un nombre important de personnes « sans emploi ni retraite ». Parmi les constats : « plus d'une personne âgée pauvre sur deux ne bénéficie d'aucune aide et s'estime mal informée ». Les préconisations de l'association portent notamment sur un meilleur accès à ces aides.**

**D**eux millions de personnes vivent le troisième âge sous le seuil de pauvreté, indique le rapport annuel de l'association Les Petits Frères des Pauvres publié ce 30 septembre. Ce chiffre de 2 millions correspond aux personnes de 60 ans et plus qui vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, un niveau relatif fixé à 60 % du niveau de vie médian (soit 1.216 euros par mois pour une personne seule, 1.824 euros pour un couple), précise l'association, tout en soulignant d'emblée que la pauvreté est aussi « multidimensionnelle » (matérielle, sociale, subjective, relationnelle...).

La pauvreté touchait 10,6 % des 65-74 ans en 2022, contre 7,5 % en 2017, selon l'Insee. Les seniors sont toutefois moins touchés que la population générale : neuf millions de personnes en France vivent sous le seuil de pauvreté, soit 14,4 % de la population. La pauvreté concerne 18,8 % des personnes âgées seules, contre 6,4 % de celles vivant en couple, selon l'Insee. Logiquement, les femmes sont donc plus exposées. En outre, le moindre travail des femmes parmi les générations plus âgées, des carrières hachées pour suivre leur mari en mutation professionnelle, des temps partiels pour s'occuper de leurs enfants ou de leurs proches, ont eu pour conséquence des pensions de retraite plus faibles. À cela s'ajoutent divorces et séparations qui réduisent leur niveau de vie.

Le rapport rappelle un fait qui explique



pour une part non négligeable le chiffre de 2 millions : « le minimum vieillesse est inférieur de 16,8 % au seuil de pauvreté pour une personne seule - soit un différentiel de 204 euros - et de 14 % pour un couple sans enfants - soit un différentiel de 254 euros ». Or en 2020, 635.300 personnes bénéficiaient du minimum vieillesse.

Ce rapport se base à la fois sur une étude quantitative (réalisée auprès de 755 individus âgés de 60 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté) et sur une étude qualitative (entretiens en face à face auprès de personnes accompagnées par les Petits Frères des Pauvres âgées de 61 à 94 ans). Il a pour dessein d'« alerter » sur la hausse du taux de pauvreté depuis plusieurs années avec, notamment, un nombre important de personnes « sans emploi ni retraite ».

Mais aussi de « sortir de l'invisibilité ces vieilles et ces vieux pauvres », de « changer les regards sur cette vieillesse défavorisée, si différente des idées reçues », selon les termes d'Anne Généau, la présidente de l'association.

L'étude quantitative montre que les deux tiers des personnes âgées pauvres ont connu au moins une privation ces douze derniers mois sur des besoins essentiels que sont le chauffage, l'alimentation, la santé... mais aussi le « lien social ». Un tiers déclarent en outre « faire face à des difficultés pour payer les factures du quotidien » et plus de la moitié estiment que leurs conditions de vie se sont dégradées depuis cinq ans. « Améliorer son habitat, partir en vacances, faire plaisir à ses proches seraient les priorités dans l'hypothèse de revenus





© Simon LAMBERT / HAYHAM/HEA

plus importants », résume le rapport quant aux souhaits de ces personnes.

L'un des enseignements retiendra tout particulièrement l'attention : « plus d'une personne âgée pauvre sur deux ne bénéficie d'aucune aide et s'estime mal informée, mais seulement 31% d'entre elles souhaitent être accompagnées pour connaître leurs droits ». À cela s'ajoute le fait que les trois quarts de ces personnes se disent en difficulté face à la dématérialisation des démarches.

### DES AIDES DÉPARTEMENTALES ET LOCALES NOMBREUSES MAIS MAL CONNUES

Devant cette « poche de pauvreté » persistante, ces difficultés d'accès aux aides et ce non-recours, un volet du rapport est consacré aux politiques publiques tournées vers les personnes âgées pauvres. L'association regrette que les personnes âgées aient été absentes des stratégies pluriannuelles de lutte contre la pauvreté successivement mises en place depuis

2013. Et dans le Pacte des solidarités présenté en septembre dernier, « on ne trouve à nouveau aucune mesure spécifique les concernant », déplore-t-elle, en rappelant en outre que le projet d'une loi Grand Âge n'a eu de cesse d'être reporté. L'association souligne par ailleurs que les plans « Logement d'abord » n'ont pas été pensés pour les personnes âgées, alors même que le sans-abrisme concerne aussi cette tranche d'âge : « 18 % des appelants du 115 et 19 % des personnes hébergées dans les centres d'hébergement ont 60 ans et plus ».

Sur le non-recours, le rapport note que celui-ci concerne même les droits à la retraite : « à 70 ans, un tiers des assurés n'a pas fait valoir tous ses droits à la retraite ». Il concerne également la pension de réversion. Mais aussi, de façon plus massive, l'Aspa, autrement dit le minimum vieillesse. Une étude de 2016 a ainsi montré que la moitié des personnes seules éligibles au minimum vieillesse n'y recourent pas. Plusieurs explications sont avancées : méconnaissance de la prestation, complexité perçue des démarches, peur de la stigmatisation, rejet lié à la

récupération sur succession. Un rapport parlementaire de 2016 sur l'accès aux droits sociaux (rapport Biémouret/Costes) préconisait d'ailleurs d'« expérimenter l'octroi automatique de l'Aspa pour les bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH qui atteignent l'âge requis ».

“ Plus d'une personne âgée pauvre sur deux ne bénéficie d'aucune aide et s'estime mal informée, mais seulement 31 % d'entre elles souhaitent être accompagnées pour connaître leurs droits. ”

L'association se penche par ailleurs sur « le dédale des aides extralégales ou facultatives » destinées aux personnes âgées : « il existe de nombreuses aides proposées par des acteurs très divers et dont les conditions d'accès, de ressources et les prestations peuvent différer d'un organisme à un autre et d'un territoire à un autre ». Ce sont en premier lieu les aides départementales, y compris au-delà de l'APA et de l'aide sociale à l'hébergement (ASH). Mais aussi les aides locales dispensées par les CCAS ou CIAS. En sachant que « plus la commune est grande, plus les prestations d'action sociale qui y sont dispensées sont nombreuses ». Et que « les villes moyennes se concentrent souvent sur des offres de transport, de livraison de repas et de téléassistance », tandis que « les grandes villes peuvent aussi proposer des restaurants municipaux ouverts aux personnes âgées, des cartes seniors permettant de bénéficier d'offres culturelles ou de loisirs à tarif préférentiel ». La prestation la plus distribuée, toutes tailles de communes confondues ? Le colis de fin d'année...

A la lecture de cette étude, Olivier Richefou, le président de la Mayenne et président du groupe de travail Grand âge de Départements de France, dont les propos sont cités dans le rapport, se dit frappé par « la méconnaissance des dispositifs d'accompagnement (...), que ce soit l'APA, qui pour les départements est l'alpha et l'omega de l'accompagnement de la perte d'autonomie, ou les aides à l'amélioration du logement alors que beaucoup de départements ont mis en place des dispositifs complémentaires aux aides existantes ». « Il y a un effort considérable à faire sur le développement des aides et leur connaissance, car il ne suffit pas de les développer pour penser qu'elles sont connues », reconnaît l' élu. En estimant que « c'est en binôme avec les maires et les CCAS que l'information et la communication pourront passer ». L'étude qualitative met en lumière un quotidien « fait de calculs et de privations » et « vécu comme une stigmatisation ». Pourtant, dans le même temps, il apparaît que les personnes interrogées ne s'approprient pas le terme de « pau-

vreté » : « La pauvreté renvoie, dans leur perception, à une définition économique et sociale qui n'est pas la leur. La pauvreté fait référence tout d'abord à des situations bien plus graves que la leur ; et précisément ils dédient toute leur énergie à ne pas 'devenir pauvre' ». Des situations plus graves... qui, selon l'as-

sociation, pourraient se multiplier : « À l'aune de la fragilisation en cours des situations professionnelle et sociale des actifs » (difficultés d'accès à la propriété, carrières hachées, essor de l'auto-entrepreneuriat...), « l'augmentation de la pauvreté des personnes âgées risque d'augmenter fortement à l'avenir. » ●

## Les préconisations des Petits Frères des Pauvres

### AUGMENTER LE POUVOIR D'ACHAT

- Revaloriser sans délai le minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté.
- Supprimer la récupération sur succession de l'Aspa, facteur de non-recours.
- Indexer sans délai les plafonds d'attribution de la Complémentaire Santé Solidaire avec participation financière sur le seuil de pauvreté.
- Améliorer dans les deux ans la transition RSA/ASS/AAH vers la retraite pour éviter les ruptures de ressources, et soutenir la création d'un prêt à taux zéro en cas de délai de versement.

### RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS

- Créer les conditions, dans les deux ans, pour rendre effective la solidarité à la source en élargissant les prestations éligibles, y compris le minimum vieillesse, afin de réduire le fort taux de non-recours.
- Augmenter dans les trois ans le nombre de bus France services pour permettre aux personnes âgées les moins mobiles d'avoir accès aux services publics avec une offre du « dernier kilomètre ».
- Améliorer la formation des agents France services et des secrétaires de mairies à l'accueil des personnes âgées.
- Autoriser les banques à accepter la mise en place de prélèvements depuis les Livrets A pour le paiement de la Complémentaire Santé Solidaire avec participation financière.
- Actualiser le portail mesdroitssociaux et lancer une grande campagne de communication pour le faire connaître.
- Mettre en place d'ici un an un numéro vert national "Allo mes droits sociaux" qui délivrera des informations sur les droits, les obligations, les démarches à accomplir et orientera les appelants vers les bonnes structures.
- Créer un statut spécifique de "bénévole aidant" pour permettre à des associations venant en aide aux personnes en difficulté d'habiller des bénévoles pour utiliser Aidants Connect.

### POUVOIR MIEUX VIEILLIR À DOMICILE

- Rendre accessible l'obtention de l'éco-prêt à taux zéro à MaPrimeAdapt' pour les personnes âgées qui ne peuvent financer le reste à charge des travaux d'adaptation de leur domicile.
- Mener un "Plan Marshall" pour la rénovation des Résidences Autonomie.
- Intensifier le développement des habitats alternatifs.

### REDONNER GOÛT AU DERNIER QUART DE LA VIE

- Instaurer d'ici un an un Pass activités (sport + culture) pour les personnes âgées, sous conditions de ressources.

## Entretien avec **Charlotte Libert,** Maire de Vincennes

Logement :  
“ Faites-nous confiance,  
redonnez-nous des  
marges de manœuvre  
pour agir ”



© Anne-Charlotte Compaan

📍 Publié le 12 novembre 2024, propos recueillis par Guillaume Ducable, JGPmedia pour Localtis

**Présidente du groupe de travail consacré aux questions de logement au sein de l'AMF, la maire de Vincennes, Charlotte Libert (UDI), fait le constat d'une difficulté accrue à faire accepter des projets de construction de logements alors même que la demande n'a jamais été aussi forte. Elle réclame pour les maires davantage de souplesse et de responsabilisation dans les prises de décision.**

**[Localtis mag :** Le secteur de la construction dans son ensemble traverse une crise profonde. Quels sont, selon vous, les principaux freins qu'il conviendrait de lever pour répondre au besoin croissant de logements qui s'exprime ?

**Charlotte Libert :** En premier lieu, les maires sont confrontés à des demandes contradictoires qui ne sont pas favorables sur le plan de l'incitation à construire. On nous demande, et c'est normal, de répondre à la demande de logements et de logements sociaux tout en nous faisant comprendre que sur le plan foncier, en vertu du zéro artificialisation nette (ZAN), il est désormais difficile d'utiliser du foncier qui ne l'a jamais été auparavant. Ce type d'obligation rend les choses beaucoup plus complexes. Ensuite, il y a la question des délais de recours à l'encontre des permis de construire : des délais qui sont actuellement extrêmement longs, parfois jusqu'à deux ans. Or aujourd'hui, le moindre permis

de construire est attaqué car on sent davantage d'irritation par rapport à la question de la densité et de la construction d'une manière générale. Un phénomène qui tend à s'accroître en lien avec les préoccupations environnementales, essentiellement, que l'on peut résumer par la formule : « *Il ne faut pas ajouter de la chaleur à la chaleur, de la construction à la construction.* »

**[Localtis mag :** Il y a également, dites-vous, l'impact de la suppression de la taxe d'habitation qui entre dans l'équation...

**Charlotte Libert :** On a tout fait pour organiser le ralentissement de la construction ! Depuis la disparition de la taxe d'habitation en 2022, sa compensation n'a pas été réévaluée en fonction de l'inflation et, dans le même temps, les coûts de construction ont explosé. Donc, plus on construit et plus la question du financement devient complexe. Alors dire ensuite que les maires seraient de « *mauvais élèves* » en la matière, c'est difficile à entendre

**Localtis mag** : Par rapport aux objectifs en matière de logement social imposés par la loi SRU, comment se positionne aujourd'hui l'AMF ?

**Charlotte Libert** : Clairement, l'AMF est en bataille contre la loi SRU, pas pour la faire disparaître en tant que telle car nous avons tous conscience que la population doit être logée. Mais la loi aujourd'hui s'adresse à tous les territoires de la même manière alors qu'ils sont tous différents. Tous les maires sont prêts à construire des logements sociaux sur leur commune, mais chacun à son rythme. Se faire traiter comme des enfants avec à la clé un système de sanctions, c'est compliqué à accepter. La véritable difficulté à laquelle nous faisons tous face, c'est la question de l'acceptabilité des projets. Le niveau de tension auquel sont confrontés quotidiennement les maires à ce sujet est de plus en plus important, a fortiori lorsqu'il s'agit de projets de logements.

**Localtis mag** : Comment, dans ces conditions, parvenir à fluidifier le parcours résidentiel dont beaucoup s'accordent à dire qu'il est aujourd'hui grippé ?

**Charlotte Libert** : Je rappelle que l'AMF a fait des propositions en mars dernier pour répondre à la crise du logement. Le problème est que beaucoup considèrent le logement social comme un droit à vie alors qu'il est là pour donner un coup de pouce à ceux qui en ont le plus besoin. Aujourd'hui, il existe un réel problème de mobilité dans le logement social. Sur le territoire de la commune dont je suis maire, Vincennes, on considère qu'environ 20 % des logements sont mal occupés, soit une personne dans un T4 ou au contraire une famille qui s'entasse dans un T1. D'une manière générale, les bailleurs sociaux ne sont pas incités à ce que la mobilité s'organise dans le parc social. Il existe donc clairement des freins à lever qui permettraient de fluidifier le parcours au sein du parc de logement social, indépendamment de la question de la

construction de logements neufs. Donc pour accélérer sur la mobilité dans le parc social, il faudrait commencer par mettre les demandeurs de logements sociaux au bon endroit au bon moment puis, ensuite, poser la question de l'accès au logement social tout au long de la vie ; mais je crains que les bailleurs n'aient aucun intérêt à effectuer ce travail.

**Localtis mag** : En termes de fiscalité, comment redonner des marges de manœuvre aux maires ?

**Charlotte Libert** : Sur la politique fiscale, le gouvernement doit rapidement apporter des réponses au sujet de la taxe d'habitation, un point majeur qui bloque actuellement de nombreux projets immobiliers. De ce point de vue-là, il y a certainement des choses à inventer pour remettre au cœur du jeu la question de l'autonomie financière des collectivités locales. Et il faut que l'État cesse de nous confier de nouvelles compétences sans nous attribuer les moyens financiers nécessaires pour les assumer. Construire coûte aujourd'hui

20 % plus cher qu'il y a quatre ans, cela implique de repenser le système fiscal et financier et de remettre l'ensemble des acteurs du financement du logement autour de la table.

**Localtis mag** : Ce que vous réclamez, en somme, c'est davantage de maîtrise financière ?

**Charlotte Libert** : Les maires que nous sommes faisons face à une équation impossible : nous avons perdu la main sur la fiscalité locale, de la même manière que l'on perd la main sur la politique d'attribution des logements sociaux qui devrait relever en priorité des maires. Un maire connaît sa population et sait jusqu'où il peut aller alors que l'État agit comme « *un monstre froid* » qui peut, par son action, créer des déséquilibres irréversibles. En clair, si l'on veut lutter contre la ghettoïsation, les maires doivent être sollicités et, surtout, être en mesure de reprendre la main sur le peuplement de leur commune. Le message que nous portons est clair : « *Faites-nous confiance, redonnez-nous des marges de manœuvre pour agir !* » ●



# HÉBERGEMENT, LOGEMENT

## L'action des CCAS s'intensifie

📍 Publié le 4 octobre 2024, par Caroline Megglé, pour Localtis

**« Le mal-logement est en passe de devenir le mal du siècle », pour le président de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale. Face à l'augmentation des besoins et des demandes d'aide, les CCAS et CIAS se mobilisent davantage, comme l'illustre une enquête de l'Unccas rendue publique en octobre 2024.**



« **F**ace à l'augmentation des demandes de logement social et du sans-abrisme, les CCAS-CIAS [centres communaux et intercommunaux d'action sociale] ont intensifié leurs aides facultatives sur la chaîne du logement. » À l'occasion de son conseil national réuni à Montpellier en octobre 2024, l'Union nationale des CCAS (Unccas) a rendu publics les résultats d'une enquête sur le logement menée en juin auprès de son réseau. Les modes d'intervention des CCAS et CIAS sur l'hébergement et le logement sont divers : « mise à l'abri (veille sociale, maraudes, nuitées hôtelières, gestion de plus de 1.000 places en CHRS [centre d'hébergement et de réinsertion sociale]), accès au logement (intermédiation locative) et maintien dans le logement (prévention des expulsions) ». Depuis la crise sanitaire, les CCAS peuvent également « créer des hébergements d'urgence temporaires et démontables, pour une durée d'implantation inférieure ou égale à dix-huit mois ».

### AVEC LA CRISE DU LOGEMENT, DE NOUVEAUX PUBLICS POUR LES CCAS

Sur la base de son enquête (413 répondants, dont 56 % de CCAS de petites villes), l'Unccas indique que l'activité d'hébergement et d'aide au logement

des CCAS et CIAS s'est intensifiée : un tiers des répondants déclarent avoir « accéléré leur production d'hébergements d'urgence » après la crise sanitaire et 65 % des répondants indiquent avoir reçu des demandes de mise à l'abri. Les personnes qui sollicitent ces aides sont majoritairement des bénéficiaires des minima sociaux (69 %) et des familles monoparentales (57 %), mais aussi des « personnes sans ressources » (28 %) et au chômage (27 %), des personnes retraitées (26 %) et des travailleurs précaires y compris des salariés en CDI. « La panne de production de logements a conduit des usagers qui ne sont pas des publics cibles des CCAS-CIAS à l'origine à pousser les portes de nos structures », estime l'Unccas.

« 10 CCAS labélisés Point conseil budget (PCB) participent à l'expérimentation Aide budget » lancée par les administrations centrales, est-il également mentionné. « L'aide budget évite que les situations ne s'enkystent financièrement et socialement grâce à un repérage précoce, ce qui permet de prévenir le surendettement et les expulsions », témoigne Antoine Foissey, directeur du CCAS de Dunkerque, dans le document. Ce mode d'intervention permet au CCAS de repérer de nouveaux publics et de renforcer « considérablement » le maillage territorial.

### CRÉER UN CHOC DE L'OFFRE ET « DÉCRÉTER UN VÉRITABLE ÉTAT D'URGENCE SOCIALE »

« Le mal-logement est en passe de devenir le mal du siècle », pour Luc Carvounas, président de l'Unccas. « Il nous faut un choc de l'offre. Le gouvernement doit entendre les professionnels du secteur et les maires sur le sujet », ajoute-t-il, demandant à l'État d'« œuvrer sans attendre à la production de logements privés et sociaux ».

Plus globalement, après le discours de politique générale du Premier ministre, Michel Barnier, le bureau de l'Unccas a appelé dans un communiqué « le gouvernement à décréter un véritable état d'urgence sociale », indiquant que des Ehpad « sont en cessation de paiement » et que des « associations de distribution alimentaire connaissent des records de fréquentation par les étudiants et les travailleurs précaires ». « La fraternité oui, mais avec quels moyens ? », a également réagi l'Uniposs. À quelques jours de la présentation du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), l'Uniposs juge « essentiel de mettre les solidarités en première ligne, avec des moyens associés, pour répondre aux besoins d'accompagnement des vulnérabilités, de la petite enfance au grand âge ». ●

# SUITE TERRITORIALE

## Comment l'État entend sécuriser les messageries de petites communes

📍 Publié le 24 octobre 2024, par Olivier Devillers, pour Localtis

**Le bouquet de services numériques à destination des petites communes est en cours de tests dans plusieurs territoires. Cette « Suite territoriale », objet d'un webinaire de l'incubateur des territoires le 24 octobre 2024, doit permettre aux petites communes de sécuriser leur messagerie électronique, principale porte d'entrée des cyberattaquants.**

Les collectivités territoriales figurent depuis plusieurs années dans le haut du palmarès des victimes de cyberattaques. Et, comme l'ont montré les études de Cybermalveillance les petites communes ne sont pas épargnées par ce fléau. Un phénomène que l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) impute largement aux pratiques numériques de ces structures souvent dépourvues de compétences informatiques. « 45 % des collectivités n'ont pas de nom de domaine officiel (de type mairie-nom.fr) et 21.000 communes utilisent des adresses e-mail grand public comme Wanadoo, Orange ou Gmail », illustre Thibault Chambert-Loir, intrapreneur à Beta.gouv. Or, ces pratiques les exposent à des failles de sécurité, facilitent les arnaques et les tentatives d'usurpation d'identité. En outre, elles nuisent à l'image et à la crédibilité numérique des collectivités.

### UN BOUQUET DE 5 SERVICES

C'est à partir de ces constats qu'a émergé le projet de « Suite numérique territoriale » annoncé il y a un peu plus d'un an par le gouvernement. Concrètement, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a été mandatée par l'Anssi pour déployer une plateforme numérique sécurisée adaptée aux besoins et aux ressources des différents territoires. La convention signée entre les deux structures en décembre 2023 prévoyait la gestion de noms de domaine institutionnels, la mise en place d'une messagerie sécurisée et d'un espace de stockage. Deux services complémen-

taires sont ensuite rapidement venus se greffer, avec la mise en place d'une interface d'administration et d'un connecteur (AgentConnect, devenu proConnect) pour sécuriser l'accès à la plateforme de services.

### LA MESSAGERIE PROFESSIONNELLE EN COURS DE DÉPLOIEMENT

« La Suite territoriale est conçue pour répondre aux besoins de toutes les collectivités mais elle cible particulièrement celles qui n'ont pas de ressources informatiques », explique Claire Laurenziani, chargée de son déploiement. Aujourd'hui c'est le volet messagerie qui est le plus abouti. Basée sur Open-Xchange, cette messagerie professionnelle offre une interface riche et intuitive, similaire à Gmail ou Outlook. Elle propose des fonctionnalités de recherche, de carnet d'adresses, de gestion des contacts et des tâches, ainsi que des agendas partagés. Les travaux sont également bien avancés sur la Régie qui permet aux collectivités de configurer les services et de gérer les accès. Il s'agit notamment d'offrir à l'ensemble des agents et des élus la possibilité de bénéficier d'une adresse mail officielle. La plateforme est hébergée dans un cloud souverain, conforme aux exigences « SecNumCloud » de l'Anssi.

### DES PREMIERS RETOURS POSITIFS

Afin de s'assurer que la Suite Territoriale répond aux besoins des collectivités, les représentants des collec-

tivités (associations d'élus, centre de gestion, structures de mutualisation) ont été consultés. Des expérimentations ont été lancées au printemps dernier avec un groupe pilote d'une vingtaine d'opérateurs de services numériques (OPSN) et 50 EPCI ou communes de moins de 15.000 habitants. La commune de Varzy (Nièvre, 1 250 habitants), a ainsi participé à l'expérimentation de la messagerie collaborative. La mairie utilisait auparavant une messagerie Orange, ce qui limitait le travail collaboratif et l'identification de la mairie auprès des citoyens. La solution a été jugée « intuitive » et les fonctionnalités « adaptées » aux besoins de la mairie a témoigné l'agent qui pilote le projet à Varzy. L'enjeu principal apparaît celui de la migration d'un système à l'autre, les agents ayant peur de perdre leur historique mail et contacts. Un sujet sur lequel l'ANCT a promis la mise à disposition de tutoriels pour rendre les communes autonomes dans le déploiement de la suite. Très attendue, la partie stockage, qui éviterait le recours aux solutions des grands acteurs américains, n'est pour sa part pas encore opérationnelle.

Les communes et EPCI intéressés à tester ces outils sont invités à se rapprocher soit de leur OPSN soit de l'ANCT, si leur département n'est pas couvert par une structure de mutualisation. ●

Entretien avec  
**Patrick Molinoz**,  
Maire de Venarey-Les-Laumes,  
coprésident de la commission  
numérique de l'AMF

IA : “ Les risques  
sont à la hauteur  
des opportunités :  
immenses ”

📍 Publié le 12 novembre 2024, propos recueillis par Virginie Fauwel, Localtis

ENTRETIEN

Souveraineté, biais, fiabilité des données, usage informel par certains agents, etc. À l'heure où la France s'apprête à transposer la directive NIS 2 pour assurer la cybersécurité des entités publiques, Patrick Molinoz, coprésident commission numérique de l'AMF, partage avec Localtis sa vision de l'intelligence artificielle.

**Localtis**mag : Pensez-vous que l'intelligence artificielle puisse devenir un outil d'aide à la décision des politiques publiques ?

**Patrick Molinoz** : L'intelligence artificielle générative n'a pas été créée spécifiquement pour répondre à des problématiques d'intérêt général... mais à terme, bien utilisée et maîtrisée, elle pourra se déployer dans de multiples champs et servir efficacement les acteurs publics. L'IA doit contribuer à l'amélioration de la performance des politiques publiques, à la qualité des services publics ou à des prises de décision plus éclairées. Cela ne va cependant pas de soi. L'IA reste un outil et c'est notre capacité à la maîtriser et à « bien » l'utiliser qui importe. Les risques sont à la hauteur des opportunités : immenses. On est au tout début de l'histoire.

**Localtis**mag : Dans quelle mesure collectivités et EPCI s'en sont-ils emparés ?

**Patrick Molinoz** : Le niveau d'appropriation reste faible. Ce qui est normal compte tenu de la complexité et de la « jeunesse » du sujet. Les collectivités disposant de l'ingénierie nécessaire sont les plus avancées mais de manière générale, la conscience politique des enjeux de l'IA - mais aussi de la cybersécurité ou de la gestion des données - reste naissante et globalement insuffisante.

**Localtis**mag : Faut-il privilégier des IA souveraines aux IA génératives telles que ChatGPT, Dall-e, Midjourney, Bard ?

**Patrick Molinoz** : Oui bien-sûr, mais il faut s'attarder sur ce que l'on qualifie d'intelli-



gence artificielle souveraine. Si l'on parle de système d'IA dont le développement, le déploiement et l'exploitation sont maîtrisés de bout en bout par une entité (État, collectivité, etc.), nous sommes dans le vrai. Mais la souveraineté ne doit pas juste être un slogan. Il faut donc des technologies européennes, un hébergement national (ou européen), une gouvernance respectant l'IA Act pour ne pas être dépendants d'acteurs extra-européens... le slogan est simple, la réalité l'est sans doute moins. Notre vigilance devra donc porter sur la réalité de cette « souveraineté ».

**Localtis**mag : Quels sont les risques ?

**Patrick Molinoz** : Ce qui me semble le plus important, c'est que les données qui alimentent l'IA soient des données fiables et protégées. Ensuite, il faut que les IA ne servent pas des entreprises de déstabilisation politique, sociale ou économique. Le principal risque est une déstabilisation démocratique soit au moment d'une élection (cf l'ingérence russe) soit de manière plus « sournoise » et de long terme. Les réseaux sociaux, qui étaient déjà de puissants outils déstabilisants pour nos démocraties avant l'émergence de l'IA, deviennent encore plus dangereux.

**Localtis**mag : Quelles précautions adopter ?

**Patrick Molinoz** : Les premières précautions sont liées à la souveraineté des IA (protéger les données, maîtriser les technologies, disposer de l'ingénierie, etc.) et à l'acculturation ou la formation. D'une manière générale il faut considérer l'IA de la même manière que l'on considère le monde « physique » en termes d'éthique, de sécurité, de transparence - je pense qu'il existe un sujet sur la question de l'anonymat en ligne -, de sanctions... Ensuite il faut engager la formation ou du moins l'acculturation des citoyens en général et des agents publics en particulier. Le fait que 13,5 % des agents publics (certains considèrent que le chiffre

est beaucoup plus élevé) auraient recours à des IA de manière informelle pose déjà de nombreuses questions. Quand une entité publique produit une décision qui va influencer la vie des citoyens, cette décision doit avoir été prise de manière éclairée et non dictée par une IA non souveraine. À ce stade, je ne suis pas sûr que l'on ait toutes les garanties en la matière.

**Localtis**mag : Comment acculturer les agents ? Quelles conséquences sur les métiers et les compétences ?

**Patrick Molinoz** : Je pense que cet outil va devenir tellement puissant qu'il faut acculturer tout le monde mais tout particulièrement les agents publics et les élus car les IA doivent être utilisées de manière éclairée et transparente. Si l'on admet que la moitié des métiers territoriaux seront concernés par l'IA, on mesure l'ampleur de la tâche. Nous sommes au seuil d'une révolution gigantesque qu'il faut se préparer à accueillir pour en tirer le meilleur au service de l'intérêt général.

**Localtis**mag : Un projet de loi vient d'être présenté pour transposer la directive NIS 2 dont le but est d'assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'Union européenne. 1.500 collectivités et 992 communautés de communes pourraient être concernées ? Comment peuvent-elles anticiper les obligations de la future loi ?

**Patrick Molinoz** : Nous devons améliorer la sécurité de nos systèmes numériques. Transposer NIS 2 est donc vital. Pour autant, à ce stade, je ne suis pas certain que la direction prise soit la bonne car si NIS 2 s'impose à des collectivités qui n'ont ni les moyens financiers ni les moyens humains de la respecter, alors l'effet sera inverse à celui qui est recherché. Il faut penser « transition » et adaptation des contraintes aux moyens des structures concernées. De ce point de vue, l'AMF n'a pas été entendue sur ce sujet et j'espère que le Parlement sera vigilant à ne pas alourdir la charge pour les communes et les EPCI. ●



# LE CESE VEUT « MIEUX CONNECTER LES OUTRE-MER »

📍 Publié le 23 octobre 2024, par Emilie Zapalski pour Localis

« Mieux connecter les Outre-mer », c’est le titre de l’avis présenté et adopté le 22 octobre 2024 par la délégation aux Outre-mer du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Le document préconise de favoriser le marché régional et de développer des relations commerciales et économiques entre les Outre-mer et leurs voisins.



© Arbib/stock

**A**près le Sénat, c’est au tour du Conseil économique, social et environnemental (CESE) de s’intéresser à l’environnement régional des Outre-mer. Dans un avis intitulé « *Mieux connecter les Outre-mer* », présenté et adopté le 22 octobre 2024, la délégation aux outre-mer estime que les territoires ultramarins voient leurs relations trop souvent se limiter à celle avec la France hexagonale. « *Il est important de réfléchir au développement de ces territoires par rapport à leur proche environnement* », a déclaré en préambule de la présentation de l’avis Éric Leung-Sam-Fong, président de la délégation. Et l’avis a

pour ambition de donner aux Outre-mer les meilleurs atouts pour se connecter : le numérique pour faciliter les communications, les connexions maritimes permettant les échanges de marchandises et les liaisons aériennes pour le déplacement de personnes à longues distances.

## TROIS PRIORITÉS

« *Les infrastructures numériques, portuaires, aériennes sont de grande qualité en outre-mer au regard de leurs besoins mais également en comparaison des standards internationaux et des territoires environnants* », souligne l’avis. « *Ces infrastructures représentent*

*des atouts exceptionnels et un potentiel à exploiter afin de favoriser leur développement économique et social, de permettre aux habitants de bénéficier de tarifs abordables, mais aussi d’atteindre les objectifs nécessaires pour mener à bien la transition écologique, comme la neutralité carbone du transport maritime en 2050.* » Ce sont les trois priorités que se fixe le CESE à travers cette réflexion : mieux utiliser les potentiels de connexion de « *l’archipel France* » comme levier de développement économique et social des territoires, permettre aux habitants, aux usagers et aux acteurs économiques de bénéficier de tarifs abordables et viser la décar-

bonation et la transition écologique des transports, dont la neutralité carbone du transport maritime à horizon 2050.

## DES PLATEFORMES DE CONNEXION

Concernant la première priorité, le développement économique et social de ces territoires, les rapporteurs estiment qu'il faut mettre en place des stratégies de « plateformes de connexion » ou de « hub » pour renforcer la place de ces territoires dans les réseaux de connexion et proposer des services potentiellement créateurs d'emplois et d'activité économique. « Ces stratégies doivent être suivies à moyen terme (5 à 10 ans) pour produire leurs effets et être conditionnées à l'engagement de financements publics », insiste le rapport. Cela fait partie des dix-sept propositions avancées : étudier les possibilités de développer des « hubs numériques » de connexion en outre-mer, tout en créant des sources de production énergétiques renouvelables et vertes, ces installations étant très consommatrices en énergie électrique.

Pour atteindre la deuxième priorité, assurer des tarifs abordables aux habitants et acteurs économiques, le CESE préconise que l'État s'engage à financer une aide à la continuité territoriale beaucoup plus ambitieuse, à l'instar de ce qui existe en Corse pour limiter les surcoûts de déplacement et d'approvisionnement. Il s'agirait de définir juridiquement un « droit à la continuité territoriale ». Le CESE propose aussi d'élargir les conditions d'accès à la continuité territoriale en maintenant des conditions de ressources et de motivation pour la prise en charge des déplacements. « Le financement de l'État devra s'accompagner d'engagements de continuité de service et de péréquation tarifaire de la part des compagnies aériennes et maritimes », précise le document.

## DÉVELOPPER DES FILIÈRES DE SERVICES PORTUAIRES

Côté transport maritime, le CESE appelle au développement de filières de services portuaires, notamment dans le domaine



© Vaganis CC BY-SA 4.0

de la réparation navale, du stockage et de la logistique et de créer des zones franches portuaires pour constituer des plateformes de transbordement, de logistique et de stockage à l'échelle régionale, avec des droits de douane et une fiscalité réduits.

Autre piste de développement : le développement du modèle économique des compagnies maritimes locales. Le CESE propose de lancer des études sur le sujet, territoire par territoire ou par bassin maritime, intégrant les retombées économiques et les emplois directs et indirects. « Nous n'avons quant à nous pas les données quand il le faut, nous avons demandé à en disposer par le biais des agences de développement économique, pour établir des études de faisabilité », a insisté Danielle Dubrac, corapporteuse de l'avis. Ces études pourraient permettre plus globalement à ces territoires de se spécialiser, pour avoir des filières compétitives.

## DES INVESTISSEMENTS PAYANT EN TERMES D'EMPLOIS ET D'ACTIVITÉ

Pour l'aérien, le CESE demande à l'État d'investir pour la mise à niveau des infrastructures aéroportuaires de Mayotte, Guyane, Miquelon-Langlade, Futuna et

des îles habitées de Polynésie française en mobilisant les crédits européens et les financements de l'État inscrits dans les contrats de convergence et de transformation. Il est aussi favorable au principe d'une coopération entre compagnies aériennes spécialisées sur les dessertes en outre-mer, favorisant les mutualisations, synergies et regroupements de moyens. « Les compagnies aériennes pourraient s'échanger des avions, des pilotes, mais pour cela, il faut que les acteurs travaillent ensemble », a souligné Danielle Dubrac.

Quant au coût de ces mesures, « nous sommes tout à fait conscients de la situation financière de notre nation », a déclaré Pierre Marie-Joseph, corapporteur, « mais il faut bien comprendre que l'investissement qui est réalisé dans les Outre-mer permettra à terme de créer de l'emploi, de l'activité, de la richesse, donc l'État récupère de la valeur ». « Quand vous investissez, vous subissez moins de difficultés, vous récupérez de la valeur. Nous parlons de développement de la France, car nous faisons partie de la France ! Ce sera gagnant pour tout le monde ! »

La délégation devrait prochainement rencontrer le ministre des Outre-Mer, François-Noël Buffet. ●

## Entretien avec **Sophie Charles,** Maire de Saint-Laurent-du-Maroni

“ Il faut passer par la simplification des procédures ”



Publié le 12 novembre 2024, propos recueillis par Emilie Zapalski pour Localtis

**Augmentation des actes criminels, développement rendu difficile par manque d'attractivité, multiplication des squats... La commune de Saint-Laurent-du-Maroni fait face à de nombreuses crises. Sa maire, Sophie Charles, a obtenu des équipes de police en renfort. Mais le compte n'y est pas pour une ville censée abriter 50.000 habitants qui en compte en réalité quelque 80.000.**

**Localtis** *mag* : Braquages, meurtres, tirs sur les gendarmes... Votre ville fait face à une violence très forte. Vous avez demandé au Premier ministre du renfort et des solutions pérennes. Michel Barnier vous a répondu, proposant l'envoi d'un escadron. Que pensez-vous de ses premiers éléments de réponse pour faire face à cette crise sécuritaire ?

**Sophie Charles** : J'ai fait plusieurs demandes depuis le début de l'année. J'ai envoyé trois courriers, l'un au ministère de l'Intérieur, l'autre au président de la République et un autre au ministère des Outre-mer. Fin octobre, un escadron de 72 gendarmes de la garde républicaine est arrivé. Pour nous, c'est une première réponse. Mais notre ville, qui compte officiellement 50.000 habitants, en a en fait plus de 80.000, les personnes dans les zones informelles n'étant pas comptabilisées par l'Insee. C'est ce différentiel qui nous pose problème. Nous avons deman-

dé un commissariat pour la zone urbaine et un contrôle sur le fleuve Maroni car tous les trafics, d'armes, de drogues, de migrants, viennent de là. C'est la porte d'entrée de tout ce qui est illicite. L'idée n'est pas de mettre un gendarme à chaque mètre carré mais il existe des moyens modernes, comme des drones, pour contrôler la frontière. On comptabilise plus de mille traversées par jour en face de Saint-Laurent-du-Maroni. Il y a eu la création d'une brigade fluviale en avril à la suite de nos demandes mais elle manque de personnel. Les postes restent vacants. Il faut peut-être créer un concours local pour avoir davantage de candidats.

**Localtis** *mag* : Michel Barnier refuse d'abandonner le poste de contrôle routier à l'entrée de votre ville que vous considérez inefficace car il est censé aussi protéger le reste de la Guyane, qu'en pensez-vous ?

**Sophie Charles** : Aujourd'hui, il y a seize gendarmes bloqués sur ce poste de contrôle.

On devrait y mettre des policiers et des douaniers et libérer les gendarmes pour le reste de la ville. Plus globalement, on a vu arriver des renforts depuis le début de l'année, avec des patrouilles à pied qui se font aux environs de 18h en ville. Ce qui a permis une baisse de la délinquance et surtout de la criminalité. Les patrouilles arrivent à arrêter des bandes armées de jeunes, des personnes qui sont armées, qui braquent et tuent. En réaction, la population s'autocensure. Je n'ai pas instauré de couvre-feu mais à 21h30 il n'y a pratiquement plus personne dehors. C'est dommage car c'est un manque à gagner pour les restaurateurs.

**LocaltisMag** : Au-delà des aspects sécuritaires, la Guyane, où 53 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, souffre d'une crise économique, avec une explosion des demandes sociales, des salaires insuffisants et une précarité de l'emploi. Quelle est

### la situation dans votre ville et comment souhaitez-vous vous y attaquer ?

**Sophie Charles** : Nous avons 40 % de chômage et une véritable augmentation de la paupérisation. Au centre communal d'action sociale, les demandes sont passées de 3.000 en 2022 à 10.000 en 2023. Nous n'avons pas encore le chiffre pour 2024, mais cela ne va pas diminuer. Aujourd'hui, il y a beaucoup de petits boulots mais ce n'est pas suffisant pour le développement d'une grande ville comme la nôtre.

Il faut que les entreprises puissent venir s'installer pour créer de l'activité économique et des emplois. Il y a quelques semaines, une concession automobile a ainsi été créée dans notre territoire avec quinze emplois à la clé. Mais avec une démographie en forte croissance - plus de 3.000 naissances chaque année -, il faut améliorer les aspects sécurité et logements. Nous avons un grand déficit de logements

notamment. Or, quand une entreprise vient, elle a besoin de terrains, de logements. Nous sommes inscrits dans le Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Côté commerce, nous sommes bénéficiaires du programme Action cœur de ville (ACV). Nous travaillons dans ce cadre sur la devanture et la réfection des bâtiments. Cela avance bien. Nous avons deux zones d'activités économiques qui ont été créées et qui commencent à fonctionner, avec des entreprises du BTP et des entreprises de services liées au médical ou au paramédical. Il s'agit d'améliorer l'attractivité du territoire.

**LocaltisMag** : Et en matière de transport, quelle est la situation ? Quels sont les besoins ?

**Sophie Charles** : La ville n'a pas de transport urbain. Nous sommes en train de mettre en place trois lignes de bus pour desservir la ville. Nous prévoyons aussi des mobilités douces avec des



© Adobe Stock

pistes cyclables notamment. Nous essayons d’agir sur plusieurs zones en même temps. Et pour cela, nous sollicitons les financements envisageables, la Banque des Territoires pour certaines études, les fonds européens... On essaie de trouver des financements mais ce n’est pas simple. Et face aux baisses prévues dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, nous sommes très inquiets. Si on perd de la dotation c’est autant qu’on ne mettra pas sur la table pour des projets d’investissement auxquels on participe. Je suis inquiète pour les trois ans à venir. Les questions qui se posent sur l’octroi de mer nous inquiètent aussi. C’est pratiquement 50 % de nos recettes de fonctionnement. Nous avons beaucoup d’incertitudes.



© Adobe Stock

**Localtis** *mag* : Côté logements, vous demandez la destruction des quartiers informels, environ 60 % des logements, qui sont aussi habités par des familles pauvres. La préfecture a donné son accord pour la démolition des bâtiments dans des squats, des foyers de délinquance et des lieux de stockage d’armes. Qu’en est-il ?

**Sophie Charles** : Il est important que ces squats, qui servent de repli à des brigands, soient détruits. Il n’est pas question de ne pas respecter la loi et nous effectuons les enquêtes sociales nécessaires. Mais les personnes en situation irrégulière doivent rentrer chez elles. La police doit agir sur ce sujet, chacun a son rôle à jouer. Mais comme

elle est en sous-effectif, elle a du mal. J’ai transmis les informations pour la démolition d’un squat qui se situe entre plusieurs écoles. C’est à la discrétion du préfet qui doit gérer cette question. Il est d’accord, j’attends de voir.

**Localtis** *mag* : Les mesures envisagées dans le cadre du comité interministériel des villes sont-elles suffisantes pour votre commune ?

**Sophie Charles** : Il y a des choses qui peuvent être intéressantes mais on a tellement de spécificités que c’est difficile de rentrer dans le droit commun. Sur une commune dans l’hexagone, vous avez par exemple le train. Aujourd’hui, dans notre ville, nous sommes obligés de prendre la voiture. Il y a aussi

des zones qui n’ont pas l’eau ou l’assainissement. Partout on a des retards structurels. J’ai par exemple une seule piscine municipale ! Tout cela n’est pas facile à combler par des infrastructures. En métropole, on ferme des classes scolaires. Depuis 2020, j’ai quant à moi ouvert 83 classes. Il y a à Saint-Laurent-du-Maroni 11.000 enfants à l’école maternelle et élémentaire, si on y ajoute les collégiens et lycéens, on arrive à 22.000 élèves, c’est énorme ! Outre le coût d’investissement, il y a le coût de fonctionnement. Les mesures envisagées dans le comité peuvent convenir à certaines communes mais elles ne sont pas adaptées pour des territoires comme le mien.

Ce que je souhaite surtout, c’est de nous permettre de faire autrement. Les normes françaises et européennes parfois ne nous conviennent pas. Aujourd’hui par exemple, notre territoire est très impacté par le réchauffement climatique. Une simplification des procédures, pour la construction des bâtiments, comme par exemple en matière de fouilles archéologiques, nous permettrait d’aller plus vite et de commencer les travaux avant les périodes de pluie. La simplification des procédures avait été évoquée dans le cadre du comité interministériel des Outre-mer (Ciom), il faut qu’on en passe par là ! ●

« Si on perd de la dotation c’est autant qu’on ne mettra pas sur la table pour des projets d’investissement auxquels on participe. Je suis inquiète pour les trois ans à venir. »

**Nonobstant les difficultés, les élus locaux sont à la manœuvre pour développer des projets, innover, construire les territoires de demain. Biodiversité, transition alimentaire, protection de l'environnement, inclusion, services numériques, démocratie locale font partie des enjeux qui les mobilisent. À Aureille, Montbazin, Nantes, Mouans-Sartoux, Bourg-en Bresse, Lorient, Deshaies ou encore à Saint-Martin-Château, les exemples d'initiatives et de réalisations inspirantes ne manquent pas.**

© Michel Stock



# Capitale française de la biodiversité 2024 : SEPT TERRITOIRES RÉCOMPENSÉS SUR LE THÈME « SOBRIÉTÉ ET BIODIVERSITÉ »

📍 Publié le 12 septembre 2024, par Anne Lenormand, Localtis

L'édition 2024 du concours Capitale française de la biodiversité, qui vise à la fois à identifier, valoriser et diffuser les bonnes pratiques des collectivités en faveur de la biodiversité, a récompensé sept communes et intercommunalités. Parmi les territoires lauréats, la communauté de communes Bruyères Vallons des Vosges reçoit le titre de Capitale française de la biodiversité 2024.

**D**epuis 2010, le concours Capitale française de la biodiversité vise à la fois à identifier, valoriser et diffuser les bonnes pratiques des collectivités en faveur de la biodiversité. Cette année, les 50 par-

ticipants ont concouru sur la thématique « *Sobriété & Biodiversité* ». Le palmarès 2024 a été dévoilé ce 12 septembre par ses organisateurs - l'Office français de la biodiversité (OFB), Plante & Cité (centre technique national sur les espaces verts

et la nature en ville), les Agences régionales et collectives pour la Biodiversité. Le concours bénéficie aussi de la participation du Cerema, et du soutien du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.



Sortie scolaire dans la garrigue de Montbazin.



© Pierre Boulay, CC BY-SA 3.0

## SOBRIÉTÉ LUMINEUSE ET ACTIONS EN FAVEUR DES ESPÈCES NOCTURNES

Sept communes et intercommunalités sont récompensées cette année. Le titre de Capitale française de la biodiversité 2024 a été décerné à la communauté de communes Bruyères Vallons des Vosges (15.116 hab., Vosges). La collectivité a engagé des actions pour la sobriété lumineuse afin de restaurer une trame noire favorable au cycle de vie des espèces nocturnes (amphibiens, chauves-souris, rapaces et papillons de nuit). Outre la sensibilisation à la réduction de la pollution lumineuse due à l'éclairage public et privé, de nombreux travaux, souvent participatifs, sont menés pour restaurer les milieux naturels indispensables aux espèces nocturnes (création de mares et de crapaudromes pour les amphibiens, identification et préservation de gîtes dans le bâti pour les chiroptères et les oiseaux, travail avec les agriculteurs pour la restauration des réseaux de haies et le maintien des prairies, renforcement de la ripisylve, etc.). Ces actions s'accompagnent d'une politique d'éducation à la nature originale avec la création d'escape games sur les tourbières, de jeux de type « carte aux trésors » à vélo, de stages sport-nature pour les adolescents, ou

encore de kermesses sur la biodiversité dans les établissements pour personnes âgées et dépendantes avec les résidents et leurs familles.

## PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊT

Dans la catégorie - de 2.000 habitants, Aureille (1.541 hab., Bouches-du-Rhône) reçoit le titre de meilleure commune pour la biodiversité 2024. Pour prévenir les feux de forêt tout en maintenant des milieux ouverts indispensables pour de nombreuses espèces végétales et animales, la collectivité s'appuie sur un ambitieux plan de gestion piloté par le Parc naturel régional des Alpilles qui couvre la majeure partie de son territoire. Un ensemble de mesures sobres et peu coûteuses (broyage mécanique, pâturage extensif, semis pour régénérer certains espaces) garantit le bon

équilibre entre préservation de la biodiversité, maintien des usages comme la chasse et l'exploitation forestière, et la lutte contre les incendies qui est une préoccupation majeure dans les garrigues et forêts méditerranéennes.

## TRAME VERTE, BLEUE ET NOIRE

La meilleure commune pour la biodiversité 2024 dans la catégorie - de 20.000 habitants est Montbazin (2.928 hab., Hérault). Depuis 2020, la collectivité a décidé un gel de l'ensemble des opérations d'urbanisme programmées jusqu'alors, afin de se donner le temps de connaître précisément la biodiversité locale grâce à un Atlas de la biodiversité communale réalisé avec le CPIE du bassin de Thau. « Les garrigues et pelouses sèches méditerranéennes sont apparues comme les milieux à protéger et restaurer en priorité, d'une part face à la menace de l'artificialisation par l'urbanisation et la cabanisation, d'autre part du fait de la fermeture des milieux par manque d'activité pastorale », indique le dossier de présentation des lauréats du concours. La commune a défini sa trame verte et bleue mais aussi sa trame noire, réalisé un diagnostic agroécologique du territoire et lancé une étude en vue d'atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) dans son futur Plan local d'urbanisme. Elle mène également une politique d'acquisition foncière conjointe avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie.

## PRÉEMPTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

La meilleure commune pour la biodiversité 2024 dans la catégorie - de



## ÉDITION 2025

Pour faire connaître et valoriser leurs réussites autour du thème « Culture(s) & biodiversité », communes et intercommunalités ont jusqu'au 28 février 2025 pour déposer leur candidature sur

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)

100.000 habitants est Saint-Médard-en-Jalles (30.547 hab., Gironde). « Dans un contexte de forte pression foncière de l'agglomération bordelaise, la commune a construit avec le département de la Gironde et l'ensemble des parties prenantes une zone de préemption des Espaces naturels sensibles qui couvre désormais près du tiers du territoire et permet protection et acquisitions foncières de milieux naturels à enjeux, dont certains étaient jusque-là destinés à l'urbanisation », indique le dossier de présentation des lauréats qui insiste sur l'application d'« une politique de sobriété foncière, éclairée par une connaissance naturaliste précise, nourrie par des écologues en interne et des partenaires associatifs et institutionnels ». Elle a permis en outre l'ouverture au public de nouveaux espaces verts de proximité.

### RENATURATION ET « OASIS DE BIODIVERSITÉ » EN MILIEU URBAIN

La ville de Nantes (323.204 hab.) se voit décerner la qualification de meilleure commune pour la biodiversité 2024 dans la catégorie + de 100.000 habitants. Son plan « Pleine terre » entend contribuer au maintien et à la création d'espaces verts grâce à la désimperméabilisation et à la renaturation de 14 ha de surfaces bitumées ou bétonnées d'ici 2026. La ville crée aussi des « Oasis de biodiversité »

au sein de ses espaces verts à toutes les échelles, pour accueillir la flore, la fonge et la faune sauvage. La forme de ces aménagements varie en fonction de chaque site et de son contexte : zones en libre évolution, pâturage, restauration de ripisylve, végétalisation d'espaces minéraux, radeaux végétalisés low-tech sur canal, pré-verger, etc. En complément de la programmation de 50 oasis à créer d'ici la fin du mandat, 25 équipes de jardiniers sont engagées dans la réalisation d'au moins une action « Coup de pousse » chaque mois, grâce à un guide qui décrit un large panel de solutions simples que chacune d'entre elles peut mettre en œuvre pour favoriser la biodiversité.

### UN SERVICE PATRIMOINE NATUREL DÉDIÉ AU SEIN D'UNE INTERCOMMUNALITÉ

La meilleure intercommunalité pour la biodiversité 2024 est la communauté de communes du Pays Fléchois (26.917 hab., Sarthe). Cette collectivité alloue des moyens importants à la biodiversité, avec un service Patrimoine naturel de sept agents et des partenariats forts et de longue date, comme avec le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir et le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire. Gestionnaire de la réserve naturelle régionale du Marais de Cré, la collectivité

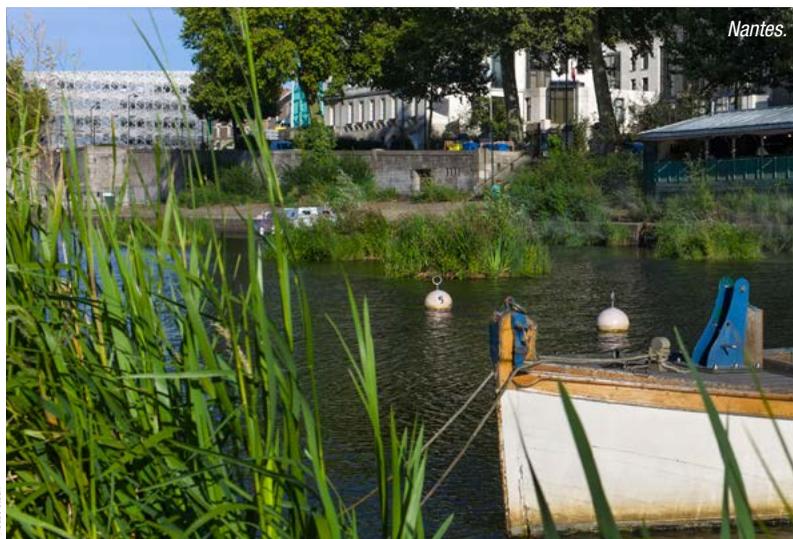
met aussi en place un large panel de bonnes pratiques d'entretien sobre des zones humides, par le pastoralisme et le réemploi sur place de tous les matériaux issus des opérations d'entretien. Elle mène aussi auprès d'un public varié comprenant les personnes à mobilité réduite des actions de valorisation et de découverte de ces milieux.

### ALIMENTATION BIO LOCALE : UN CERCLE VERTUEUX

Enfin, la commune de Mouans-Sartoux (10.531 hab., Alpes-Maritimes) reçoit une mention spéciale « Alimentation & biodiversité ». Depuis plus de 15 ans, elle anime un projet structurant autour de l'alimentation bio locale, au travers de deux outils complémentaires : la régie agricole municipale fournit les légumes pour la restauration collective en complément des producteurs locaux, et la Maison de l'Éducation à l'alimentation durable forme tous les publics à une alimentation saine, à faible empreinte écologique, et en lien avec la protection des terres agricoles, de la flore et de la faune sauvage. Ce projet s'est diffusé dans toute la commune, à travers de nombreux jardins partagés ou familiaux.

Un recueil d'une soixantaine d'actions exemplaires illustrant le thème « Sobriété & Biodiversité » et issues des collectivités participantes, sera publié à l'automne 2024. Cinq ateliers de témoignages et de partage d'expériences des lauréats et participants de cette édition 2024 du concours Capitale française de la biodiversité seront proposés dans le cadre du 4<sup>e</sup> colloque national des Atlas de la biodiversité communale qui se déroulera du 5 au 7 novembre à Strasbourg.

L'édition 2025 du concours Capitale française de la biodiversité ouvrira cet automne : communes et intercommunalités françaises seront invitées à faire acte de candidature jusqu'au 28 février 2025 sur [www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr) afin de faire connaître et valoriser leurs réussites autour du thème « Culture(s) & biodiversité ». ●



# NEUF TERRITOIRES DÉMONSTRATEURS DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE

📍 Publié le 17 juin 2024, par Michel Tendil, Localtis

**Piloté par la fondation Carrasso et AgroParisTech, le programme TETRAA lancé en 2020 autour de neuf territoires démonstrateurs de la transition agricole et alimentaire livre ses premiers enseignements. La nécessité d'un « portage politique » des élus apparaît comme une nécessité pour enclencher une dynamique. Les élus ont aussi besoin d'être formés aux enjeux de l'agroécologie.**

Considérer l'alimentation comme un choix de société : c'est la base du programme TETRAA, piloté par la fondation Carrasso et AgroParisTech, accompagne neuf territoires\* depuis quatre ans pour « renforcer la durabilité sociale, environnementale et économique de leurs systèmes agricoles et alimentaires ». « L'objectif est d'en faire des démonstrateurs de la transition agricole et alimentaire », explique Auriane Lamy, chargée de mission du programme TETRAA, sachant que ces territoires (pays, commune, syndicat mixte, interco...) ont chacun une expérience plus ou moins longue dans le domaine.

La commune de Mouans-Sartoux (10.000 habitants), dans les Alpes-Maritimes, travaille depuis vingt ans sur le sujet et a même créé une Maison d'éducation à l'alimentation durable. La cantine scolaire propose 100 % de produits bio depuis 2012, grâce à l'approvisionnement d'une ferme communale. De quoi faire rêver nombre de collectivités qui peinent à atteindre les objectifs de la loi EGalim (au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits biologiques dans les repas servis en restauration collective). Elle propose aussi des potagers, ruchers ou poulaillers participatifs et accompagne les restaurateurs locaux vers l'approvisionnement local. Une politique que l'on retrouve à l'autre bout de l'Hexagone avec Grande-Synthe, engagée depuis les années 1970 dans une démarche d'« écologie populaire», qui là aussi s'est traduite par la création d'une Maison de l'agriculture durable et de l'écologie populaire.

Pour d'autres, le virage est plus récent et

correspond souvent à la mise en place d'un projet alimentaire territorial, comme dans l'agglomération de Bourg-en-Bresse. Créé en 2019, le PAT repose sur un réseau de fermes agroécologiques, la mise en place de formations à l'agroécologie pour les agriculteurs locaux. Le territoire est impliqué dans une réflexion à l'échelle du département de l'Ain autour de la création d'une chaîne de logistique pour l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective et commerciale...

## BESOIN DE FORMER LES ÉLUS

Doté de 5,69 millions d'euros, le programme vise à structurer tous ces projets et à leur donner de l'élan. Trois types d'aides sont proposés : appui financier direct, appui opérationnel collectif (groupe d'échanges, séminaires, webinaires, formations, site internet...) et appui scientifique.

Le programme se poursuit jusqu'à la fin de l'année et la restitution finale des travaux n'a pas encore lieu. Mais déjà, les échanges et les retours d'expériences ont permis de déboucher sur des « livres blancs » et fiches-actions. Plusieurs leçons en ressortent. « Un des principaux enseignements est la question du portage politique : pour que cette démarche fonctionne, il faut que les élus soient impliqués et qu'ils embarquent d'autres élus avec eux », explique Auriane Lamy. « Il apparaît aussi que les élus ont besoin d'être formés et accompagnés. Ils ont parfois le sentiment que la PAC est tellement structurante qu'ils n'y peuvent grand-chose », poursuit-elle.

## DES ENJEUX INTERCONNECTÉS

Le programme TETRAA a aussi montré que la démarche des PAT pâtit de l'absence de crédits dédiés aux ressources humaines. « Nous voyons des chargés de mission fraîchement sortis d'école avec peu d'expérience, alors qu'il faudrait des personnes formées et qui s'installent dans la durée. Or on constate aujourd'hui pas mal de turnover », déplore Auriane Lamy, qui insiste aussi sur la dimension « systémique » de la politique de l'alimentation. « Foncier, restauration collective, logistique, consommation... Ce sont des enjeux liés, il faut agir sur l'ensemble et pas en silo », insiste-t-elle. La dimension est par exemple très présente dans le Guillestrois-Queyras, un territoire de montagne où les parcelles sont souvent très dispersées. Ici, le chef de file du programme est une association, l'ADEAR (Association pour le développement de l'emploi agricole et rural) des Hautes-Alpes. Une Scic foncière (Terres en Guil) a été créée pour permettre aux entreprises, habitants, collectivités, associations, de participer à l'acquisition de terres pour les mettre à disposition des agriculteurs. Parallèlement, l'ADEAR propose des formations « éco-paysans » sur les pratiques agro-écologiques (économies en intrants).

\*Douais Agglo (Nord), syndicat mixte du Pays des châteaux (Loir-et-Cher), Pays Terres de Lorraine (Meurthe-et-Moselle), ville de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes), Sydel du Pays Cœur d'Hérault (Hérault), ville de Grande Synthe (Nord), Grand Bourg agglomération (Ain), Guillestrois-Queyras (Hautes-Alpes), la communauté de communes du Val de Drôme (Drôme).

## AVIS DE L'expert

# LORIENT, MÉDAILLE D'OR DE L'INCLUSION

par Marie Roubellat, Emilie Babut et Juliette Frouein-Lux

**Plus de 4.000 athlètes en situation de handicap ont participé aux 549 épreuves des Jeux Paralympiques de Paris 2024. Lorient Agglomération, le Centre de Kerpape et leurs partenaires œuvrent depuis plusieurs années à l'inclusion des personnes en situation de handicap, pour devenir un territoire de référence. Zoom sur quelques initiatives dédiées à l'inclusion par le sport, qui contribueront à cette ambition bien au-delà des Jeux.**

**S**'il devait être une épreuve olympique, le projet Handicap Innovation Territoire (HIT) piloté par Lorient serait un marathon. Depuis 2018, l'agglomération et ses partenaires ne se ménagent pas pour faire de ce territoire breton un pionnier de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Ce projet collaboratif, l'un des 24 lauréats du programme France 2030 Territoires d'innovation, vise à transformer le handicap en levier d'innovation sociale, organisationnelle et technologique afin d'assurer un haut niveau de participation à la vie sociale pour toute personne en situation de handicap. L'enjeu est aussi de construire un écosystème économique durable dans le domaine du handicap et de la santé sur le territoire.

### *LE SPORT, AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE LORIENTAIS*

Depuis 1975 et au-delà des obligations légales, l'agglomération a été pionnière dans la prise en compte du handicap dans les travaux d'aménagements, la formation à l'accueil du public, l'accès aux loisirs ou à la culture. Dans le cadre du projet HIT, l'agglomération s'est engagée à aller plus loin et favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours de vie, tout en en faisant un atout économique. L'accès aux infrastructures et activités sportives tient une place importante dans les objectifs de l'agglomération et ses partenaires. Lorient est devenue un des acteurs clés du réseau national des villes inclusives du CEREMA, mais n'en démord pas pour autant.

À Ploemeur, à quelques kilomètres de Lorient, le Centre Mutualiste de Kerpape accueille quotidiennement 400 patients. Gymnase de 1 000 m<sup>2</sup>, piscine de 650 m<sup>2</sup>, mur d'escalade, espace d'entraînement à l'effort... les équipements du site permettent aux patients de pratiquer des Activités Physiques Adaptées qui contribuent à leur reconstruction identitaire, à la prévention des risques liés à leur maladie ou à leur retour à une vie sociale autonome.

Kerpape a développé une expertise dans le domaine du sport depuis plusieurs années. Le centre possède des équipements permettant l'évaluation, la préparation et l'accompagnement des athlètes. Le centre a par ailleurs bénéficié d'une subvention Territoires d'innovation pour créer une plateforme destinée au suivi médical des athlètes de haut niveau (santé physique, préparation mentale et nutrition), en vue des Jeux Paralympiques notamment. Ouvert en 2021 dans les locaux de Kerpape, le CoWork'HIT est un centre d'accompagnement de l'innovation et d'expertise spécialisé dans le handicap qui a lui aussi contribué à cette dynamique. Dans le cadre du projet HIT et pour ses projets innovants notamment autour des aides techniques, cette société coopérative d'intérêt collectif a pu être financée par la Banque des Territoires pour le compte de France 2030.

### *LORIENT, UN VIVIER D'INNOVATION TECHNIQUES AU SERVICE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU*

Partenaires majeurs du projet HIT, Kerpape et le CoWork'HIT ont pu présenter au Club France<sup>[1]</sup> les dispositifs innovants construits ensemble, au service des athlètes.

Plusieurs prototypes d'aides techniques de parasport ont été exposés, notamment un mécanisme de tenue de balle pour la boccia, discipline dans laquelle la Française Aurélie Aubert a décroché l'or ce lundi 2 septembre. Mais aussi un exosquelette de rééducation de la marche, développé par la société Wandercraft, qui permet la pratique de nombreux sports comme le tir à l'arc, le tennis de table ou encore le basket.

Terre d'excellences maritimes et pôle de course au large, l'agglomération lorientaise s'illustre également par sa recherche d'innovation dans le domaine du nautisme. Damien Seguin, skipper cinq fois champion du monde et champion paralympique à Rio en 2016, avait fait appel à Kerpape dès 2021 pour concevoir un manchon permettant d'utiliser la manivelle de son winch<sup>[2]</sup> de façon optimale.

Le CoWork'HIT a accompagné en 2020 la Fédération Française d'Aviron (FFA) pour le développement d'un siège adapté, afin de favoriser la pratique de l'aviron chez les personnes en situation de handicap. La FFA a regroupé une quinzaine de clubs pour identifier les besoins des usagers. Un prototype composé d'un ensemble de mousses et d'accessoires qui permet de personnaliser le positionnement pour chaque utilisateur a été proposé. Il réduit le risque de blessure et le stress musculaire et augmente les performances. La société Windtech Racing commercialise aujourd'hui ce kit à l'international. Les échanges entre l'agglomération, son centre nautique et la Sellor, société qui assure la gestion des ports de plaisance, ont quant à eux permis l'installation d'élévateurs, financés dans le cadre de HIT.

Ces systèmes de levage permettent aux per-



Marie Roubellat



Emilie Babut



Juliette Frouein-Lux

sonnes à mobilité réduite de prendre place sur leur embarcation. L'agglomération est le territoire le plus pourvu en élévateurs en France avec 4 équipements installés à Lorient, Larmor-Plage et Inzinzac-Lochrist.

Ces dispositifs ont été utilisés lors des derniers championnats de France d'handi-voile qui se sont tenus à Lorient, mais sont également utilisables en loisirs.

En effet, au-delà du sport de haut niveau, ce sont toutes les personnes en situation de handicap et toute la population lorientaise qui sont concernées par ce projet.

### LORIENT AGGLOMÉRATION, UN MODÈLE D'INCLUSION SPORTIVE

Bien que pionnière sur les équipements, l'agglomération s'est aussi engagée à rendre les événements et infrastructures sportifs encore plus accessibles aux personnes en situation de handicap. Avec l'application « Les Accessibles », codéveloppée avec le CoWork'HIT, les informations d'accessibilité aux activités de loisirs, sportives et culturelles de l'agglomération sont répertoriées. Une fois la destination choisie, l'application définit un itinéraire adaptatif en fonction du type de handicap de l'utilisateur grâce au calculateur « HITinéraire », développé par la Société Someware.

Les utilisateurs partagent régulièrement leurs avis, permettant une amélioration continue de l'application, elle-même exemplaire en matière d'accessibilité numérique<sup>[9]</sup>.

Dans la dynamique du projet HIT, Lorient agglomération s'engage également dans le déploiement du dispositif national « Club inclusif » en partenariat avec le Comité Paralympique et Sportif Français. Cette action vise à sensibiliser et former les clubs sportifs du territoire à

l'accompagnement de sportifs en situation de handicap et enrichir l'offre sportive inclusive sur tout le territoire.

### SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AU HANDICAP

Mais revenons aux Jeux... le 25 août 2024, Lorient a accueilli la flamme et inauguré le même jour l'exposition « Ces sportifs inspirants... » au Palais des congrès. « Quand on devient handisportive, le regard des autres change, on quitte ce regard apitoyé insupportable. Et je voulais prouver que je suis encore capable : cette reconnaissance par le sport m'a boostée. » explique dans le livret d'exposition Katell Ropert, surfeuse porteuse d'un handicap depuis un accident en 2018. L'exposition met en lumière les parcours de dix athlètes lorientais, mais aussi l'implication des associations et clubs sportifs du territoire en matière d'handisport et les adaptations techniques parfois nécessaires. Cette exposition résume toute l'ambition du projet HIT : participer à la promotion de l'inclusion et la participation sociale des personnes en situation de handicap, illustrer le dépassement de soi et leurs compétences, mais aussi l'importance de l'égal accès aux opportunités, aux ressources et aux droits indépendamment des capacités personnelles.

L'exposition finira son parcours en novembre 2024, mais ça ne sera pas le cas des autres projets. « Toutes les actions déployées ont des suites et ne fonctionnent pas en mode projet. Le sport ne s'arrêtera pas après les Jeux Paralympiques ! » rappelle Willy Allègre, directeur technique du CoWork'HIT et référent du Lab d'assistance technologique à Kerpape. Si les 4.000 athlètes des Jeux Paralympiques ont franchi la ligne d'arrivée, Lorient n'a quant à elle pas fini sa course... ●

<sup>[1]</sup> Lieu consacré aux sportifs français pendant les Jeux

<sup>[2]</sup> Treuil fixe placé sur le pont d'un voilier de plaisance qui permet de démultiplier la traction exercée par l'équipage sur les cordages (écoute, drisse, bras de spinnaker) utilisés pour contrôler la voilure.

<sup>[3]</sup> Elle répond aux exigences du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, édité par la Direction Interministérielle du Numérique.

## LES AUTEURS

### Marie Roubellat

Directrice du programme Territoires d'innovation • Direction de l'investissement de la Banque des Territoires  
Pendant plus de 15 ans en cabinet de conseil, Marie Roubellat a accompagné des directions financières de grands groupes et de plus petites structures dans leurs besoins d'évolution ou de transformation. Au-delà des problématiques financières, l'enjeu était de toujours répondre dans un objectif d'efficience collective et dans le respect des réglementations internationales. Marie Roubellat a rejoint le groupe Caisse des Dépôts fin 2010, aujourd'hui à la Direction de l'investissement de la Banque des Territoires et Responsable de programmes France 2030, dont Territoires d'innovation. Marie et son équipe accompagnent les territoires lauréats dans leurs synergies, les apports réciproques étant d'autant plus encouragés qu'ils participent au rayonnement des projets et ainsi à la réussite du programme.

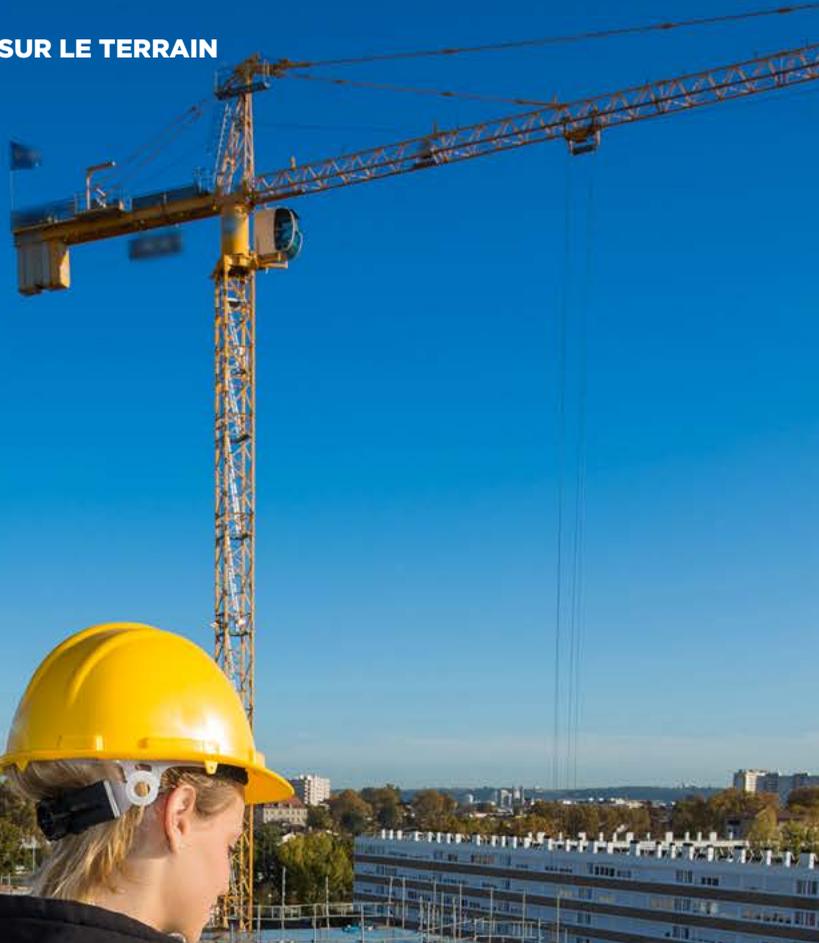
### Émilie Babut

Responsable de projets Territoires d'innovation • Direction de l'investissement de la Banque des Territoires  
Émilie Babut est ingénieure agronome. Elle a rejoint la Caisse des Dépôts en 2017, et occupe désormais le poste de responsable de projet « Territoires d'innovation » à la direction de l'investissement de la Banque des Territoires

### Juliette Frouein-Lux

Chargée de projets Territoires d'innovation • Direction de l'investissement de la Banque des Territoires

VOIR LA TOTALITÉ DE L'AVIS DE L'expert  
SUR LE BLOG CAISSE DES DÉPÔTS  
[WWW.CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG](http://WWW.CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG)



## UN APPUI AUX TERRITOIRES

Nos experts du développement territorial aident les collectivités à prendre les bonnes décisions pour faire émerger leurs projets et augmenter leur capacité à impacter durablement le territoire. Au sein du Département Appui aux Territoires de la Direction du Réseau, ils ont rassemblé au fil des années une base d'informations unique sur le développement territorial pour vous inspirer et partager avec vous les bonnes pratiques locales.

Pour en savoir plus, voir [banquedesterritoires.fr/liste-des-experiences-territoires](https://banquedesterritoires.fr/liste-des-experiences-territoires)

**En partenariat avec le Parc national de Guadeloupe, la commune littorale de Deshaies a posé un filet sur un exutoire d'eaux pluviales afin de capter les déchets, essentiellement plastiques, qui se déversaient jusqu'à présent dans la mangrove.**

« Ici, la porte de l'océan, c'est notre fenêtre. » En Guadeloupe, la pollution marine par les déchets d'origine continentale s'illustre d'autant plus que ces déchets sont rapidement déversés sur le littoral... Dans la commune de Deshaies, au nord-ouest de Basse-Terre, ce phénomène est particulièrement visible dans le village de Ferry, au sein du quartier de Fond Héliot-Choiseau. Charriés par les eaux pluviales au bord des routes jusque dans les canalisations et avaloirs, les déchets plastiques, en aluminium et autres bouteilles en verre sont relargués au sein d'un exutoire, qui lui se déverse dans une mangrove à fort intérêt écologique. « La réhabilitation écologique du lieu-dit Fond Héliot-Choiseau, et en particulier la problématique des déchets, s'inscrit dans la convention d'application de la Charte du Territoire signée en 2021 entre le Parc national de Guadeloupe et la ville de Deshaies », explique le premier adjoint à la ville de Deshaies, Alphonse Guillaume. Le travail mené conjointement par l'agent de développement de Deshaies et un agent technique du Parc conduit l'équipe à se pencher sur un dispositif innovant, déjà expérimenté à Marseille et au Havre : la pose d'un piège à déchets.

## BARRAGE CONÇU AD HOC

L'initiative donne lieu, en juin 2023, à la signature d'une convention entre Deshaies, le Parc national et la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre pour cette expérimentation pionnière aux Antilles. La solution technique, conçue par la société Green city organisation, se présente sous la forme d'un petit barrage en béton et en métal, des matériaux choisis pour leur faible impact sur l'environnement local. Ce dispositif de capture de déchets est placé en périphé-

# DESHAIES EXPÉRIMENTE LE PIÉGEAGE DES DÉCHETS (971)

Publié le 14 octobre 2024, par Christophe Tréhet, SCOP276 pour l'Adir



© Parc National Guadeloupe - S. JAMES

rie du lit mineur, sur un exutoire d'eau pluviale. Il capte les déchets et les conduit vers un filet, métallique à grosses mailles, capable de capter des objets de la taille d'un mégot de cigarette, et qui peut engranger jusqu'à trois mètres cubes de déchets. « Les objets peuvent ainsi s'accumuler, sans que cela freine trop le débit de l'eau », signale Alphonse Guillaume.

## UN DISPOSITIF À ÉTENDRE

Suite à la pose d'un premier filet en juillet 2023, « le premier relevage a été effectué en octobre 2023, conjointement par les services techniques communaux et un agent du Parc national », poursuit le premier adjoint. « Nous avons essentiellement ramassé des matières plastiques. Une fois les différents types de déchets triés selon leur nature, nous les orientons vers les dé-

chetteries ou la filière du recyclage. »

La zone littorale de Ferry compte d'autres sites où la pollution marine par les déchets est avérée, la commune de Deshaies projette ainsi d'équiper d'autres exutoires avec ce type de filet, forte du soutien financier de la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre. « Mais nous attendons encore d'avoir un retour d'expériences plus riche sur le site pilote pour aviser quant aux modalités », précise Alphonse Guillaume. Les élus se montrent également attentifs à l'impact de l'initiative partagée avec le Parc national chez les habitants de Ferry, car elle rappelle l'importance de la prévention à la source. « D'autres collectivités guadeloupéennes sont venues découvrir le filet sur place », se réjouit Alphonse Guillaume. « Mais tous les exutoires ne peuvent pas être équipés. Si le débit générique est trop élevé et que

le filet est trop entravant, alors le système se neutralise automatiquement. Dans notre cas, nous avons ciblé une ravine qui ne charrie de gros objets, comme des branches par exemple, qu'en cas de gros orage. » ●

## COÛT DE L'OPÉRATION

- **COÛT DU FILET :**  
27 000 euros (achat, pose sur site).

VOIR L'ARTICLE  
EN LIGNE



# AGGLO MOBILE : UNE AIDE NUMÉRIQUE POUR L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS (62)

📍 Publié le 2 octobre 2024, par Véronique Berrien



**Accueillir, accompagner, orienter les habitants des communes rurales, isolés et éloignés du numérique vers les services publics, telle est la mission d'Agglo Mobile. Cette maison de services, version itinérante, fonctionne depuis janvier 2021 sur le territoire de la communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois.**

« **A**ller vers les habitants les plus éloignés des services publics, telle a été la motivation des élus dans la création d'Agglo Mobile. Après trois années de fonctionnement, 21 communes y recourent et plus de 600 personnes ont bénéficié de ce fonctionnement pour 2023. Cette réponse semble donc bien adaptée aux territoires ruraux comme le nôtre », explique Bruno Cousein, président de la communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM).

À l'origine d'Agglo Mobile, une réalité de territoire : 46 communes, certaines de moins de 90 habitants, dispersées sur un espace étendu sur 30 kilomètres du nord au sud. Une réalité sociale également, avec des services publics passant systématiquement par le numérique et des populations isolées pas toujours au fait de son usage.

## CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

L'accès aux services publics passe effectivement par le numérique. Si la ver-

sion papier existe toujours, reste, a minima, à imprimer des documents Cerfa, ce qui implique de disposer au moins d'une tablette et d'une imprimante. Équipés du matériel adéquat, les deux agents d'Agglo Mobile concourent à lutter contre la fracture numérique : « il s'agit de démystifier l'outil. Nous mettons à disposition des tablettes, certaines personnes viennent avec leur propre ordinateur, nous les accompagnons dans les démarches de dématérialisation : créer leur adresse mail, constituer leur profil sur les sites de service public, faire une carte grise... Nous les sensibilisons aussi à la gestion des mots de passe », explique Séverine Dejoie, référente du dispositif.

De fait, il s'agit de rassurer les per-

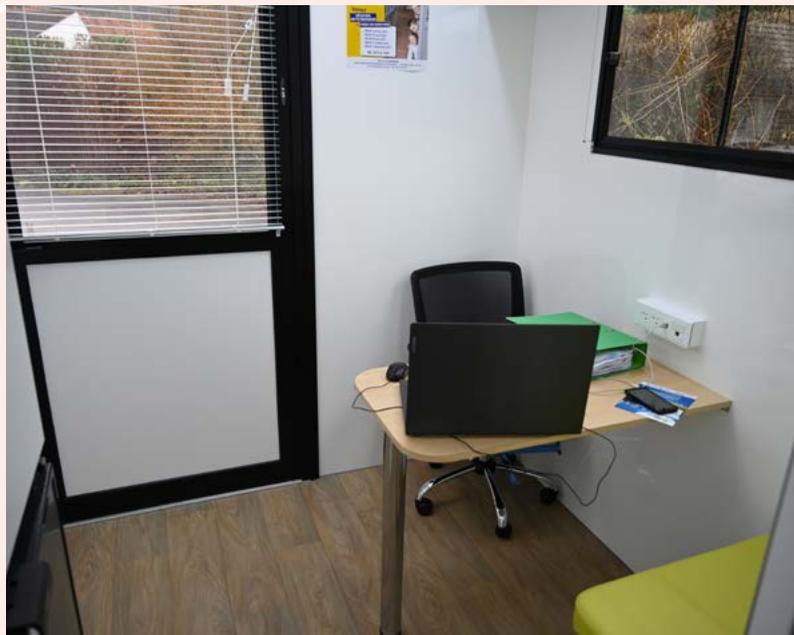
sonnes qui manquent souvent de confiance en elles. Il faut également leur expliquer qu'elles peuvent remplir leur dossier (Caisse d'allocations familiales, demande de logement social, retraite...) dans sa version papier, mais que le traitement sera plus long. Au sortir d'Agglo Mobile, certains usagers se dirigent vers les ateliers numériques spécifiques proposés par l'agglomération, par leur commune ou par des associations. Une manière de s'acculturer un peu plus à l'usage de la dématérialisation.

## DES SERVICES PUBLICS ITINÉRANTS

« Agglo Mobile est un service public itinérant de la CA2BM, confidentiel, gratuit, accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite », expose l' élu. Le véhicule équipé propose les services de la CA2BM elle-même (petite enfance, logement, transport, emploi, collecte et valorisations des déchets, urbanisme...), mais aussi les services publics du Département (maison départementale Solidarité, protection maternelle et infantile, centre de planification et d'éducation familiale), et de l'État (CAF, MSA, France Travail...). Les agents d'Agglo Mobile orientent également vers les associations et structures locales, qui ne sont pas toujours connues des populations. Ce partenariat entre les agents d'Agglo Mobile et les autres partenaires du territoire est l'une des clés du succès.

## LIEN AVEC LES ÉLUS RURAUX

Pensé avant la crise Covid à partir d'un diagnostic de territoire, le dispositif a d'abord ciblé les onze communes en « zone blanche » avant de faire des émules. Trois conditions sont nécessaires pour accueillir Agglo Mobile : une place pour stationner le véhicule, une prise de courant et des sanitaires accessibles. Lorsqu'un village, par exemple, ne remplit pas ces conditions, il se joint à une autre commune proche. L'information est transmise en amont aux habitants via des flyers diffusés par les mairies. L'agenda mis à jour est disponible sur le site web. Séverine Dejoie précise : « nous devons être visibles et installés sur un stationnement sécurisé ». La



confidentialité est une autre clé de la réussite : « en ruralité, le regard des autres est très important. Parce qu'il est conçu pour une confidentialité totale, le camion répond bien à ce besoin, les gens sont rassurés. »

En amont de la venue d'Agglo Mobile, les administrés peuvent contacter les agents par mail ou par téléphone avec une ligne directe. 55 % des usagers sont des femmes et 77 % d'entre eux ont plus de 56 ans. Les thématiques les plus demandées concernent la retraite, l'accès aux droits, l'assurance maladie...

Les deux agents d'Agglo Mobile jouent également un rôle précieux dans le lien avec les élus ruraux : « Nous sommes là pour les écouter, partager les fruits de la veille documentaire que nous assurons. En identifiant les ressources du territoire, nous informons mieux les élus et orientons bien les usagers. »

## LES CLÉS DU SUCCÈS

Présent tous les quinze jours ou une fois par mois selon les communes, Agglo Mobile est de plus en plus sollicité par les élus ruraux. Au cœur de cette réussite, on trouve sans conteste l'engagement de la communauté d'agglomération. L'investissement représente 150 000 euros, financés à 80 % par le Département et l'État, 20 % restant

à la charge de la communauté d'agglomération. S'ajoute le choix de dédier à la mission deux agents, recrutés et formés spécifiquement pour remplir cette mission à temps plein. Séverine Dejoie confirme : « la qualité des agents, leur savoir-être autant que leur savoir-faire, est importante. En milieu rural en effet, il s'agit plus qu'ailleurs de rester humble, d'apporter des réponses précises, d'être honnête auprès des élus aussi bien qu'avec les habitants. Lorsque nous n'avons pas la réponse à une question, nous nous engageons à l'apporter dans les meilleurs délais. » ●

## LE BILAN DE LA TECHNOPOLE ANTICIPA EN 2022

- Un investissement de 150 000 € financés à 80 % par le Département et l'État, 20 % restant à la charge de la communauté d'agglomération
- 616 personnes reçues en 2023
- 2 agents à temps plein
- 21 communes concernées

VOIR L'ARTICLE  
EN LIGNE



# À SAINT-MARTIN-CHÂTEAU, DES ASSEMBLÉES CITOYENNES ANCRÉES DANS LA VIE LOCALE (23)

📍 Publié le 4 septembre 2024, par Claire Lelong

**À Saint-Martin-Château, commune de 150 habitants située dans la Creuse, le conseil municipal concerta sa population trois à quatre fois par an. En place depuis dix ans, ces assemblées permettent de prendre des décisions éclairées du point de vue des citoyens et font désormais partie du paysage démocratique local.**

**A**tlas de la biodiversité communale, gestion de l'eau, reprise de l'auberge du village, voirie et exploitation forestière, numérotation des habitations, accueil de migrants... Les sujets débattus lors des assemblées des habitants de Saint-Martin-Château sont variés. « Si on veut que les habitants s'intéressent à l'action publique, il faut les informer », explique Nicolas Derieux, élu maire en 2014. « Ici, les élus ne décident pas tous seuls mais avec le concours des habitants, que l'on réunit trois à quatre fois par an. »

En 2014, lorsque le futur maire et son équipe se présentent, l'assemblée d'habitants est au programme de leur candidature. « À notre arrivée, nous avons d'abord créé un grand nombre d'outils pour communiquer et mobiliser les habitants : un site internet, un journal communal distribué en boîte aux lettres trois à quatre fois par an, 26 panneaux d'affichage avec les comptes rendus du conseil municipal. » La première assemblée des habitants est rapidement organisée : elle a pour thème les finances de la commune. « Commencer par donner les clés du budget et nos marges de manœuvre était essentiel pour pouvoir associer les habitants à la décision », souligne le maire. Pour ce premier rendez-vous, 70 habitants se sont déplacés, presque la moitié de la population !

## DEUX HEURES D'ÉCHANGE LE SAMEDI APRÈS-MIDI

Organisées le samedi après-midi, les assemblées d'habitants ont des horaires d'été (16 heures-18 heures) et d'hiver (14 heures-16 heures) car ici, circuler de nuit l'hiver n'est pas toujours simple sur un territoire de 31 km<sup>2</sup>, où la neige peut parfois



© Saint-Martin-Château

s'inviter. « Cela permet à tous de participer. Pour chaque séance, nous proposons généralement un ou deux sujets principaux, plus quelques informations diverses. On s'installe en rond, sans formalisme. » Le compte rendu est ensuite publié sur les panneaux d'affichage. Si les élus souhaitaient à l'origine aborder des sujets soulevés à l'initiative des habitants, force est de constater que la situation est rare : « La numérotation des habitations a été l'un des sujets inscrits à la demande des habitants, mais ça n'a été le cas que 3 fois en 10 ans. »

## CAPTER LE RESENTI

En assemblée des habitants, il n'y a généralement pas de vote. « Légalement, l'assemblée n'a pas de pouvoir. Pour nous élus, c'est un moyen de capter le ressenti des habitants, afin d'orienter notre décision en conseil municipal. » Les participants ont cependant voté à main levée à deux occasions, notamment lors du projet de réouverture de l'auberge qui engageait des financements importants. Ces assemblées permettent aussi aux élus de se positionner sur des sujets intercommunaux : « Les habitants ont par exemple souhaité conserver notre système d'alimentation en

eau potable avec une eau non traitée : soumis à la loi NOTRe, nous allons adhérer à un syndicat de gestion de l'eau qui fonctionne de manière proche de notre régie municipale. »

## QUID DES ABSENTS ?

Malgré une participation élevée – 40 à 60 personnes à chaque assemblée des habitants, sans érosion de la mobilisation au fil des ans – il reste le problème des absents. « Quand on a 50 participants, ça veut quand même dire que les deux tiers de la population sont absents. Qu'est-ce qu'on fait de leur avis ? Nous n'avons pas trouvé de réponse à cette question. » L'hypothèse d'organiser un référendum local sur des sujets majeurs a été envisagée : elle sera peut-être prochainement mise en œuvre pour un projet d'acquisition d'un bâti à réhabiliter en logements, mais par la communauté de communes qui a pris le relais sur ce dossier.

« Proposer ces assemblées d'habitants, c'est chronophage », reconnaît le maire, qui passe un quart à un tiers de son temps sur le volet communication/dialogue. « Mais être maire tout seul, ça n'est pas intéressant et plus personne n'imagine Saint-Martin-Château sans son assemblée citoyenne ! » Une telle initiative pourrait-elle être transposée dans une commune rurale plus peuplée ? « Il suffit d'en avoir l'envie : chez nos voisins, à Peyrat-le-Château, on compte mille habitants, et la mairie organise aussi ce type d'assemblée. » ●

## LES ASSEMBLÉES CITOYENNES EN QUELQUES CHIFFRES

- 3 à 5 assemblées des habitants par an
- 40 à 60 participants par rendez-vous

VOIR L'ARTICLE EN LIGNE



La Banque des Territoires confirme son engagement auprès des communes et des intercommunalités. Elle développe son offre en ingénierie et en financement dans tous les domaines qui mobilisent les élus locaux et leurs partenaires : écoles, logement, santé, grand âge, rénovation énergétique, gestion des ressources, mobilités durables, réindustrialisation, infrastructures et services numériques etc... et participe à la réalisation de nombreux projets.

# UN AN APRÈS, ÉDURÉNOV COMPTE PLUS DE 2.000 PROJETS DE RÉNOVATION D'ÉCOLES

La première école rénovée dans le cadre du programme ÉduRénov a ouvert ses portes aux élèves à Villetaneuse (93) le 6 septembre 2024. C'était le premier anniversaire du dispositif porté par la Banque des Territoires et ses partenaires. Son objectif : rénover 10.000 établissements d'ici 2027, en réalisant « au minimum 40 % d'économies d'énergie ». D'ici la fin 2024, le programme devrait accompagner entre 2.200 et 2.800 projets.

📍 Publié le 9 septembre 2024, par Virginie Fauvel, Localis

« **A**vec ÉduRénov, nous nous attachons à simplifier la vie des élus et des porteurs de projet. Comme à Villetaneuse, le programme aide à faire sortir de terre des projets de rénovation énergétique et d'adaptation climatique, et ce grâce à des financements de long terme adaptés aux ambitions des territoires », a déclaré Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires, à l'occasion de la réouverture de l'école Jacqueline-Quatremaire de Villetaneuse ce 6 septembre 2024. Après un an de travaux, l'école maternelle a rouvert ses portes aux élèves en cette rentrée 2024. Le projet de rénovation était le premier lancé dans le cadre du programme national. « L'école Jacqueline-Quatremaire garantit de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves, dans un environnement plus sain et plus confortable pour l'ensemble de la communauté éducative : de nouveaux îlots de fraîcheur, une cour et toiture végétalisées ont notamment été créés pour se préparer aux fortes chaleurs », décrit le communiqué de presse. L'agrandissement de l'école permet également de répondre à la forte croissance démographique de la ville. À noter que, sur un financement total de 13,5 millions d'euros, le prêt de 7 millions d'euros de la Banque des Territoires est un levier conséquent. Le projet est également financé par l'Anru, la région Île-de-France, la dotation politique de la ville, le fonds vert et la métropole du Grand Paris via le fonds d'investissement métropolitain. La municipalité bénéficiera en outre de plus de 2 millions d'euros du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).



© Pivan L'Éclair

## CHARTRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

Lancé en mai 2023, le programme ÉduRénov de la Banque des Territoires et de ses partenaires a pour objectif de faciliter le financement des projets de rénovation énergétique et d'adaptation climatique des bâtiments scolaires (écoles, collèges et lycées) ou périscolaires des collectivités locales, via des prêts dédiés et un accompagnement à l'ingénierie de projets. Un an après le lancement du programme ÉduRénov, 2.000 projets de rénovation d'écoles ont déjà été accompagnés et/ou financés, partout en France. À la fin 2024, le programme accompagnera entre 2.200 et 2.800 projets. Par ailleurs, la Banque des Territoires, avec le soutien de l'État, est sur le point de publier une « charte de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires » en partenariat avec les centres d'expertise, le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et le Cerema.

Le programme ÉduRénov est un pilier du plan Écoles de l'État dédié à la rénovation énergétique des établissements scolaires.

Son ambition est de rénover 10.000 établissements d'ici 2027 sur les 53.000 bâtiments recensés, et de réaliser au minimum 40 % d'économies d'énergie. Doté d'une capacité de financement de 2 milliards d'euros, le programme « apporte un changement de méthode avec des solutions simples et adaptées à chaque collectivité, pour faire face à la complexité de ces chantiers », souligne la Banque des Territoires. Elle rappelle également que « le programme met 50 millions d'euros à disposition des collectivités pour se faire accompagner par des experts afin d'accélérer les projets de rénovation ». ●

### LES ASSEMBLÉES CITOYENNES EN QUELQUES CHIFFRES

- Le programme ÉduRénov au 1<sup>er</sup> septembre 2024 c'est :
  - 2.009 projets accompagnés
  - 1.442 écoles et groupes scolaires (72 %)
  - 77 collèges (16 %) et 322 lycées (16 %)
  - 156 structures périscolaires et 10 Universités
  - Pour près de 581 128 élèves



© Jacques Paquier

Eric Lombard

## La Banque des Territoires présente ses dispositifs renouvelés de soutien au logement social

Les dirigeants de la Caisse des Dépôts et de la Banque des Territoires ont annoncé ce 25 septembre, lors du 84<sup>e</sup> congrès de l'Union sociale pour l'habitat, six mesures nouvelles ou renouvelées pour soutenir la construction et la rénovation des logements sociaux.

📍 *Publié le 25 septembre 2024 par Jacques Paquier, JGPmedia pour Localtis*

La Caisse des Dépôts a, comme il se doit, saisi l'occasion du 84<sup>e</sup> congrès de l'Union sociale pour l'habitat (USH) pour décrire le renouvellement de ses dispositifs mis en place en faveur des bailleurs sociaux. Soit six mesures pour accélérer et soutenir l'effort de construction d'une part, la rénovation énergétique des bâtiments d'autre part.

Pour permettre aux bailleurs sociaux de lancer plus vite les travaux de construction des logements sociaux et répondre aux besoins à court terme, la Banque des Territoires a lancé cet été le prêt Duoz. Soit une enveloppe de 5 milliards d'euros, accordée sans exigence de garantie de la part des collectivités territoriales, pour que les bailleurs puissent engager les travaux sans attendre l'obtention de

leur prêt. 1,5 milliard d'euros ont déjà été sollicités dans ce cadre, attestant du succès de cette mesure.

Une enveloppe de 140 millions d'euros est par ailleurs ouverte, achevant l'enveloppe de prêt de haut de bilan (PHB) mise en place il y a quelques années. Ces prêts, d'une durée de 40 ans, à taux zéro durant les 20 premières années grâce à leur bonification par Action Logement, soit des quasi-fonds propres, ont vocation à financer les travaux anticipant les exigences 2028 de la RE2020, ainsi que les chantiers de transformation de bureaux en logements.

Une enveloppe de prêt Gaïa, dédiée aux logements en bail réel solidaire (BRS), va également être ouverte, avec une maturité pouvant atteindre 80 ans, sans condition de zonage. La Banque des

Territoires annonce aussi une instruction plus déconcentrée et une simplification des dossiers de demande de ces prêts. « *Le foncier, compte tenu du zéro artificialisation nette des sols, va être la grande bataille du 21<sup>e</sup> siècle* », a indiqué Éric Lombard, le directeur général de la Caisse des Dépôts. D'où l'intérêt des formules de démembrement, dissociant le foncier du bâti, ou l'usufruit et la nue-propriété.

### TROIS MESURES POUR ACCÉLÉRER LES RÉNOVATIONS THERMIQUES

La Banque des Territoires a également détaillé ses mesures en faveur de la transition énergétique et écologique des logements sociaux.



© Thomas Cogny - Caisse des Dépôts - 2022

Éric Lombard a évoqué dans ce cadre Prioréno logement social, le dispositif mis en place avec l'USH et les énergéticiens Enedis et GRDF, pour mesurer grâce à l'intelligence artificielle l'empreinte carbone des logements sociaux et permettre de prioriser les travaux. Un dispositif mis à disposition gratuitement auprès des bailleurs sociaux intégrant désormais en temps réel les diagnostics de performance énergétique (DPE).

La Banque des Territoires ouvre, par ailleurs, une enveloppe de 3 millions d'euros pour financer les études d'ingénierie, préalables aux travaux de rénovation énergétique. Éric Lombard a fait part également de son attachement au dispositif seconde vie des bâtiments, lancé avec l'USH et expérimenté avec succès notamment à Villeurbanne, dans la banlieue de Lyon. Cette initiative vise à soutenir la transformation de bâtiments pour réduire leur empreinte carbone, alors que le béton est fortement émissif. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par l'État sur le sujet, mais la généralisation de ces mesures nécessite la publication de plusieurs décrets, précisant notamment les critères d'éligibilité, en attente depuis des mois. « Cette alternative à la démolition-reconstruction est extrêmement vertueuse en foncier, en carbone et en efficacité énergétique, souligne la Banque des Territoires. Ces opérations redonnent cinquante ans de vie à un bâtiment (soit un doublement de la durée de vie initiale), en réhabilitant en profondeur tout le bâti, à l'exception

du squelette et des parties porteuses qui sont conservés ».

## DES SIGNES FAVORABLES DANS UN CONTEXTE DE CRISE

En préambule de cette traditionnelle conférence de presse du congrès HLM, Éric Lombard a rappelé à son tour la gravité de la situation du secteur de l'immobilier dans son ensemble. Même si des signes favorables sont apparus ces derniers temps : jugulation de l'inflation, baisse des taux courts. Le directeur général de la Caisse des Dépôts a aussi salué l'engagement des bailleurs. Il a rappelé que sans les rachats en bloc de logements intermédiaires et sociaux (17.000 par la Caisse des Dépôts, 30.000 par Action Logement), « le secteur serait totalement à l'arrêt ».

“ 77.000 nouveaux logements par an devraient être construits grâce aux financements de la Banque des Territoires au cours des prochaines années. ”

Éric Lombard a également rappelé les 20.000 logements mis en chantier par CDC Habitat.

Éric Lombard a en outre souligné que le taux du fonds d'épargne, à 3 % actuellement, est appelé à baisser lors de sa révision, laquelle interviendra en février prochain, « puisque l'inflation a baissé, donnant une nouvelle bouffée d'oxygène » aux organismes emprunteurs que la hausse de ce taux a lourdement pénalisés. « Le plafonnement du fonds d'épargne à 3 %, alors que les formules de calcul auraient pu aboutir à ce qu'il s'élève à 4 %, a permis une économie de 1 % sur les 180 milliards d'euros d'encours, soit une bouffée d'oxygène d'1,8 milliard d'euros », a indiqué le directeur général.

La singularité du modèle français du financement du logement social a été rappelée, avec des taux liés à la catégorie plus ou moins sociale des logements construits, et une mutualisation des prêts entre les bailleurs, tous logés à la même enseigne.

Olivier Sichel, directeur délégué de la Caisse des Dépôts et directeur de la Banque des Territoires, a pour sa part souligné la baisse de l'autofinancement des bailleurs, provoquée par l'augmentation passée du livret A pour les emprunts et des loyers inchangés pour les recettes. Il a indiqué que les cessions de logements, même si elles demeurent peu nombreuses, jouent un rôle important dans le maintien de la capacité d'autofinancement des bailleurs. Des organismes qui se trouvent contraints de devoir choisir entre leurs obligations de rénovation énergétique de leur parc et la construction de logements, expliquant des chiffres de construction historiquement bas.

77.000 nouveaux logements par an devraient être construits grâce aux financements de la Banque des Territoires au cours des prochaines années. La production de prêts au secteur du logement par la Caisse des Dépôts s'élève à 13 milliards d'euros à ce jour pour 2024, soit autant que la totalité de l'année 2023. Ce qui a financé 76.000 nouveaux logements sociaux et 74.500 rénovations. ●

# INTERCOMMUNALITÉS ET COMMUNES RURALES

## Accompagner les projets au cœur des territoires avec Rural Consult

Gestion des eaux, biodiversité, mobilité... les intercommunalités et communes rurales détiennent une position clé dans la transformation des territoires. Mais les projets qu'elles portent restent éminemment complexes. Pour les aider, la Banque des Territoires leur propose un accompagnement et des services dédiés, à l'image du dispositif Rural Consult qui assure une assistance juridique et financière au quotidien.

### RURAL CONSULT : UNE ASSISTANCE JURIDIQUE ET FINANCIÈRE DISPONIBLE AU QUOTIDIEN

Rural Consult s'adresse aux collectivités de moins de 5 000 habitants et aux intercommunalités jusqu'à 50 000 habitants, en France métropolitaine et en Outre-mer. Son principe : apporter des éclairages, tant juridiques que financiers, aux élus et agents territoriaux via un contact facilité avec une équipe dédiée (les questions peuvent être posées par téléphone ou via un formulaire en ligne). Comprendre les impacts organisationnels d'un décret, optimiser la gestion de son budget, régler une question de domanialité, en savoir plus sur le statut d'élu... l'équipe Rural Consult éclaire les collectivités rurales dans un environnement réglementaire de plus en plus complexe, et propose un appui particulier en matière de commandes publiques : aide au choix du type de marché, de consultation, etc.

Rural Consult met aussi à disposition des élus et agents une base de 1.000 questions-réponses, ainsi que des retours d'expériences de territoires ayant mené des projets de transformation. Enfin, des webinaires à caractère juridique et financier sont organisés toute l'année sur des thématiques variées (finances et fiscalité locales, commande publique, transition écologique et alimentaire, développement économique, mobilité, sobriété



© Valentin VERMEL - REA - Caisse des Dépôts - 2021

foncière, affaires européennes...).

Prochaine étape : le lancement d'un outil de modélisation financière à destination des intercommunalités et communes rurales, incluant une formation pour prendre en main l'outil et en inter-

préter les résultats. L'outil permettra à terme de bâtir son plan de financement et de connaître en temps réel ses ratios de solvabilité... de quoi démocratiser l'analyse financière en la rendant accessible aux petites collectivités ! ●

**Vous avez une question pour Rural Consult ?**

**Contactez dès à présent notre équipe d'experts**

**Par téléphone au 0970 808 809 (prix d'un appel local),  
du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures.**

**PAR ÉCRIT VIA NOTRE FORMULAIRE DE CONTACT.**

**Les réponses sont immédiates (si votre requête nécessite des recherches poussées, la réponse vous sera apportée sous 48h maximum).**

## Une réalisation



© ABBB 2024

### MONTAGE DU PROJET

- Levée de fonds : **6,5 M€**

### CHIFFRES CLÉS

- Bénéficiaires des solutions d'ALOGIA Groupe : **100.000 seniors**
- Personnes de plus de 60 ans en France en 2025 : **24 millions**
- Grands acteurs publics et privés du secteur (OLS, Collectivités) : **100 groupes clients**

## Financement d'ALOGIA, société innovante dans la santé numérique et le bien vieillir chez soi

La Banque des Territoires participe à la levée de fonds de 6,5 M€ d'ALOGIA Groupe, première société à mission de la Silver Économie.



Zoom

### L'AIDE AU BIEN VIEILLIR CHEZ SOI, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

Le vieillissement de la population, représente un défi sociétal considérable, notamment pour la question de l'adaptation du logement, avec plus de 24 millions de personnes de plus de 60 ans en France d'ici 2050 dont 4 millions en perte d'autonomie. C'est pourquoi le groupe Bordelais ALOGIA se positionne en tant qu'acteur majeur pour relever le défi de l'accompagnement des personnes âgées. La levée de fonds réalisée avec le soutien de cinq nouveaux investisseurs dont la Banque des Territoires, vise à accélérer le déploiement des technologies prédictives et préventives d'ALOGIA, qui jouent un rôle crucial dans la transformation du secteur de la santé et du bien-être des seniors.

La société se concentre sur le développement de ses technologies et de ses services pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. En France, plus de 100 000 seniors bénéficient des solutions du Groupe.

Le marché de la Silver Économie, estimé à plus de 60 milliards d'euros en 2023, voit ALOGIA se positionner comme l'un de ses leaders grâce à son engagement continu dans le développement de solutions de prévention pour les seniors et leurs aidants.

### FINANCEMENT DANS LA SANTÉ NUMÉRIQUE : ALOGIA, ACTEUR INNOVANT

Fort d'une expérience de près de 10 ans dans les services de prévention, avec un réseau de plus de 1 000 professionnels de santé, ALOGIA a récemment lancé deux technologies exclusives, RevealCare et ALOGIA Care, dans le domaine des TechCare. Ces innovations visent à offrir des solutions personnalisées et à grande échelle pour accompagner les personnes âgées dans leur bien vieillir à domicile.

RevealCare est un algorithme scientifique prédictif qui permet d'identifier les résidents prioritaires au sein d'une résidence de logement social, afin de leur fournir un kit canicule pendant les épisodes de fortes chaleurs.

ALOGIA Care est une plateforme web gratuite et éthique, spécialement conçue pour répondre aux besoins des seniors et de leurs aidants, en offrant un accès complet à une gamme de solutions visant à favoriser un vieillissement serein à domicile. Cette plateforme intègre un outil technologique novateur appelé DPA (Diagnostic de Performance Autonomie), dont l'unicité réside dans sa capacité à analyser automatiquement les besoins des utilisateurs grâce à un questionnaire intelligent, proposant ainsi des solutions personnalisées en quelques minutes seulement.



### À retenir

- Accélération du déploiement des technologies prédictives et préventives pour accompagner les seniors dans le maintien à domicile et le bien vieillir
- Une réponse aux besoins d'innovation des bailleurs sociaux et des collectivités locales
- Lancement de deux nouvelles technologies TechCare : RevealCare et ALOGIA Care

La levée de fonds permettra à ALOGIA Groupe de poursuivre le déploiement et le développement de ses solutions technologiques. Avec plus de 100 clients parmi les grands acteurs publics et privés du secteur, notamment dans le logement social et les collectivités, le Groupe vise à annoncer une nouvelle solution technologique dès 2024 à Bordeaux.

La Banque des Territoires voit en ALOGIA un investissement clé, qui s'intègre dans sa stratégie visant à soutenir le bien vieillir à domicile à travers le déploiement de solutions numériques. Les investisseurs reconnaissent l'importance des solutions développées par ALOGIA pour répondre aux besoins d'innovation des bailleurs sociaux et des collectivités locales, et soulignent l'importance de promouvoir activement le bien vieillir, marquant ainsi un pas décisif vers un avenir où les technologies prédictives redéfinissent le paysage de la santé des seniors.

<https://www.banquedesterritoires.fr/financement-alogia-entreprise-silver-economie>

**VOIR TOUTES  
NOS RÉALISATIONS SUR  
LA PLATEFORME  
BANQUEDESTERRITOIRES.FR**

## Une réalisation



© L'Accorderie du pays Diois

### MONTAGE DU PROJET

La Caisse des Dépôts a investi **1,6 M€** dans la Foncière solidaire depuis sa création en 2020 (**24 % du capital**). France 2030, via la convention Territoires d'innovation est intervenue dans les mêmes proportions (**24 % du capital**). Les autres investisseurs sont constitués de fonds à impact et banques coopératives.

La Foncière a investi **227K€** pour acquérir le local de l'Accorderie et réaliser des travaux d'accueil au public. Il s'agit de la transformation d'une ancienne pharmacie de 130 m<sup>2</sup>, dans la principale rue commerçante de Die.

## La foncière Villages Vivants soutient l'Accorderie du pays Diois à Die

Avec l'appui de la Banque des Territoires, la Foncière Villages Vivants accueille des entreprises de l'ESS en milieu rural et en centre-Bourg.

### CHIFFRES CLÉS

- Surface : **130 m<sup>2</sup>**
- Prix de vente du bâtiment (achat à 100% par la foncière) : **156.000 euros**
- Montant de l'opération : **227.000 euros**



### Zoom

#### OBJECTIF : faire vivre le centre-bourg grâce à un lieu de services ouvert à tous

Le principe fondateur des Accorderies est de remplacer la monnaie pécuniaire par une monnaie temps.

L'Accorderie du Pays Diois, qui compte près de 1000 adhérents, était à l'étroit dans ses locaux de la rue Emile Laurens (35m<sup>2</sup>). Elle cherchait depuis 4 ans à déménager dans un local permettant d'améliorer les conditions d'accueil et de rassembler les activités collectives au sein d'un seul et unique lieu. Les difficultés principales dans cette recherche étant la tension immobilière et le peu de locaux permettant d'accueillir tout public.

Lorsque les accordeurs ont appris que la pharmacie de la rue Camille Buffardel déménageait, ils se sont rapprochés de Villages Vivants pour que la foncière rachète ce local de 170 m<sup>2</sup> et que l'Accorderie s'y installe, permettant de maintenir en milieu rural des services à destination de populations fragiles et de favoriser le lien social et la coopération entre acteurs locaux. Cette installation est le fruit d'un travail commun mené avec la Communauté de Communes du Pays Diois et la Mairie de Die, qui ont joué un rôle de facilitateurs tout au long de la concrétisation de cette opération.

La maisonnette accolée au bâtiment de l'ancienne pharmacie, à vendre avec le local, a été achetée par Soliha, acteur associatif national de l'habitat privé à vocation sociale. Son objectif principal est de favoriser l'accès et le maintien dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables.

Cet achat simultané entre Soliha et Villages Vivants permet d'installer des commerces et services, tout en proposant de l'habitat abordable.



© L'Accorderie du pays Diois



### À retenir

- **Acquisition d'une surface commerciale de 170 m<sup>2</sup>**
- **Maintien d'une activité de proximité pour redynamiser le centre-bourg**

**VOIR TOUTES  
NOS RÉALISATIONS SUR  
LA PLATEFORME  
BANQUEDESTERRITOIRES.FR**

## La Banque des Territoires soutient « Les Voisins » dans son projet d'auberges de seconde jeunesse

**Créer une solution abordable de logement pour les seniors autonomes, rompre leur isolement, tout en favorisant l'attractivité des hôtels sur le territoire breton, tel est le concept de l'entreprise à impact « Les Voisins », qui vient de lever 200 K€ auprès de la Banque des Territoires.**

D'un côté, une population senior en forte croissance : les personnes de plus de 60 ans sont aujourd'hui près de 18 millions, dont un grand nombre sont isolées socialement. En 2050, elles représenteront près d'un tiers de la population française, soit 24 millions de personnes. De l'autre côté, un secteur hôtelier qui peine parfois à remplir ses établissements. En France, on compte 17 000 hôtels, dont le taux d'occupation moyen en 2021 était de 48 %.

L'entreprise à impact Les Voisins, créée par Tanguy Lequiller et Victor Baduel, a imaginé une solution pour répondre à ces deux problématiques : transformer ces hôtels en lieux de vie partagés.

Les Voisins construit une offre reposant sur l'hôtellerie inoccupée en y développant la colocation avec des seniors autonomes. Le concept propose une solution innovante d'habitat partagé, à un

prix accessible. La vie en communauté des locataires avec les résidents de l'hôtel permet de lutter contre l'isolement social, grâce notamment à l'organisation d'événements et à des propositions d'activités. En même temps, elle réduit la vacance des hôtels et s'inscrit dans une dynamique de renforcement et de développement de l'attractivité touristique en Bretagne.

L'entreprise agréée ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) vient d'obtenir un prêt subordonné de 200 K€ auprès de la Banque des Territoires, qui lui a permis de lever 800 K€ au total auprès de ses financeurs. Grâce à cette levée de fonds, les Voisins va tester son concept sur un hôtel breton, Les Voisins de Beauce-main, situé à Ploufragan, au Sud-Ouest de Saint Brieuc. Cet hôtel est composé de 35 chambres, dont 8 habitations de 25 m<sup>2</sup> qui répondent aux normes d'accessibilité et ont été transformées en

studios pour seniors. Pour réaliser son projet, Les Voisins va restructurer et améliorer les espaces communs, en créer de nouveaux (buanderie, cuisine et salle à manger, potager, boulodrome) et favoriser les rencontres et les ateliers au sein de l'hôtel. Les habitations seront aménagées pour que les personnes puissent y vivre de manière indépendante, tout en profitant des espaces collectifs. Les Voisins a une forte ambition d'impact social et territorial, qui sera mesuré dans la durée à travers une dizaine d'indicateurs, notamment l'amélioration du sentiment de solitude, le nombre d'événements organisés avec des associations locales, le nombre d'interactions journalières.

« 2023 aura été l'année de la concrétisation pour Les Voisins avec le lancement de la première auberge de seconde jeunesse notamment grâce au soutien de la Banque des Territoires et France Active. Nous sommes convaincus qu'avec le soutien de ces acteurs, 2024 sera marquée par l'emménagement des premiers habitants à Ploufragan. Nous espérons la multiplication des auberges Les Voisins afin d'augmenter notre impact et de faire vivre une expérience de bonheur au plus grand nombre de seniors possible ! » explique Victor Baduel, Président des Voisins

Pour Rémi Heurlin, directeur régional de la Banque des Territoires, « ce projet fait écho à notre objectif de cohésion sociale et territoriale en luttant contre l'isolement des seniors, en favorisant de l'activité économique et touristique, en créant des emplois. Un concept innovant qui répond aux enjeux du bien vieillir, et vient compléter les dispositifs existants de lutte contre les fractures territoriales dans lesquels la Banque des Territoires est pleinement engagée ». ●



# Mayotte : La Banque des Territoires soutient l'aménagement auprès de l'EPFAM

Nicolas Blanc, directeur régional Océan Indien de la Banque des Territoires et Yves-Michel Daunar, directeur général de l'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte (EPFAM) ont signé le 26 septembre dernier un contrat de prêt de 30 M€ destiné à financer le portage foncier de l'opération d'aménagement de la ZAC de Tsararano-Dembéni.

La ZAC de Tsararano-Dembéni est une opération d'aménagement de près de 86 hectares, dont 46 hectares à urbaniser et 20 hectares non urbanisés à forte valeur environnementale, paysagère et agricole. Elle se situe à Dombéni sur la côte Est de Mayotte et au Sud de Mamoudzou.

L'ensemble est labellisé EcoQuartier et fait partie des 22 territoires nationaux engagés pour le logement, pour lesquels l'État apporte son financement.

L'opération prévoit également la construction de 2.600 logements dont 1.500 d'ici 2027, 13.000 m<sup>2</sup> d'équipements publics (scolaires, culturels et sportifs), 6.000 m<sup>2</sup> de bureaux ainsi que des surfaces commerciales de 8.000 m<sup>2</sup>.

Mayotte ne dispose aujourd'hui que de peu d'offre de logements sociaux. C'est un énorme paradoxe alors même que près de 80 % de la population vit au niveau ou sous le seuil de pauvreté. C'est donc une grande satisfaction pour la Direction régionale Océan Indien de la Banque des Territoires d'initier un partenariat durable avec l'Établissement Public Foncier de Mayotte qui va lui donner les moyens d'agir au service de l'aménagement du territoire mahorais.

L'enjeu de l'aménagement, notamment en matière de logement, est essentiel

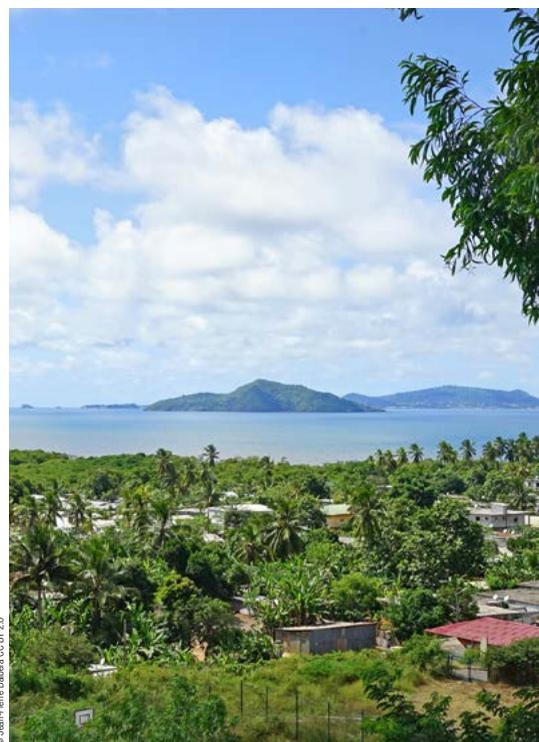
pour le territoire Mahorais puisqu'il participe à la résorption de l'habitat informel. En effet, l'île compte actuellement 63 000 résidences principales, dont 40 % de bidonvilles en tôle et 30 % sans eau courante. L'objectif des pouvoirs publics est de reconstruire 24 000 logements au cours des 10 prochaines années afin de reloger 120 000 habitants, soit 37 % de la population de l'île estimée à plus de 321 000 habitants.

Ce projet permettra d'accélérer le rééquilibrage du territoire et le désengorgement de Mamoudzou avec pour ambition de développer une nouvelle polarité pour répondre aux besoins du sud et du centre de l'île.

L'EPFAM, en tant qu'opérateur d'aménagement urbain et rural, est un partenaire clé des collectivités dans leurs acquisitions foncières et immobilières et la Banque des Territoires souhaite l'accompagner dans ses grands projets.

## LA PREMIÈRE PHASE DE TRAVAUX DÉMARRERA FIN 2024 SUR LE SECTEUR DE TSARARANO

Selon Yves-Michel Daunar directeur général de l'EPFAM, l'aménagement de l'EcoQuartier de Tsararano-Dembéni résulte d'un travail partenarial conduit avec les collectivités. C'est la concrétisation



d'un projet ambitieux qui contribue à transformer la ville de Dombéni et au-delà l'ensemble du département de Mayotte. La Ville de Dombéni, a su faire confiance à l'EPFAM pour répondre de manière concrète aux besoins d'aménagement au travers de la construction de logements, d'équipements, d'espaces publics et d'infrastructures essentielles dont le territoire a tant besoin. La Banque des Territoires accompagne l'EPFAM dans la maîtrise du foncier au travers du prêt GAÏA. ●

“ Avec un objectif de livraison de 1 500 logements dès 2027, ce projet va transformer le territoire au service de la population. La disponibilité du foncier aménagé est une condition du développement de la construction de logements. Ce financement a donc énormément de sens pour la Banque des Territoires. ”

**Nicolas Blanc,**  
directeur régional Océan Indien de la Banque des Territoires.

# Épernay s'engage dans la réhabilitation des Berges de Marne et des friches du centre-ville désignées site pilote « sobriété foncière et zéro artificialisation nette », dans le cadre du programme Action Cœur de Ville !

La convention de partenariat « Action Cœur de Ville » a été signée par la Ville d'Épernay et la Banque des Territoires dans les locaux de l'Hôtel de Ville, pour un accompagnement sur mesure de la réhabilitation des friches du centre-ville et du futur écoquartier des Berges de Marne.

**D**ans le cadre de la convention Action Cœur de Ville baptisée « Épernay, centre-ville du futur », la Ville d'Épernay, qui a pris toute la mesure de l'enjeu de sobriété foncière, conduit un projet ambitieux de revitalisation de ses friches.

Dans cet objectif, plusieurs actions sont inscrites :

- **Le futur quartier « Berges de Marne » :** le projet porte sur la réhabilitation d'une friche ferroviaire de 18 hectares sur laquelle seront aménagés des logements, commerces, équipements sportifs et culturels. Ce projet combine la réhabilitation des halles industrielles et la construction de bâtiments éco-énergétiques. L'aménagement prévoit aussi des espaces publics, la réappropriation des quais de la Marne, la création d'un parc urbain le long du Cubry et un parcours cyclable pour favoriser les mobilités actives.

- **Des friches du centre-ville vont également être réhabilitées :** si le projet des Berges de Marne est le plus ambitieux d'Épernay, la réhabilitation des petites friches du centre historique joue un rôle clé dans la dynamisation du cœur de ville. Ces espaces, une fois réaménagés, contribueront à revitaliser le centre, tout en complétant le futur quartier des Berges de Marne. Plusieurs friches urbaines vont être identifiées dans ce cadre.



© Thomas Richards Istock

## **ACTION CŒUR DE VILLE 2023-2026 : LE SITE PILOTE « SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE »**

Le programme Action Cœur de Ville a fait la preuve de son effet structurant en matière d'émergence et de d'agencement de projets. La Banque des Territoires souhaite que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit tournée vers la concrétisation des actions.

L'accompagnement mis en place par la Banque des Territoires dans le cadre de la convention à hauteur de 90 000€ avec la ville d'Épernay doit permettre la finalisation des études pour la faisabilité

de l'ensemble des projets sur le site.

La convention partenariale repose plus largement sur la revitalisation d'Épernay à travers plusieurs actions clés. Elle comprend l'activation temporaire du futur quartier des Berges de Marne avec l'organisation d'événements pour habituer les habitants aux nouveaux aménagements, mais aussi la relocalisation de l'hypermarché Carrefour pour permettre le lancement des travaux, et la réhabilitation des friches urbaines du centre-ville. En complément, une étude de mobilité durable sera menée pour adapter les infrastructures, notamment en faveur du vélo et de la marche, afin de répondre aux besoins des nouveaux aménagements des futurs résidents. ●

# Transports verts : vers un réseau ferroviaire 100% vert dans les Hauts-de-France

La Banque des Territoires finance l'acquisition et la modernisation du réseau ferroviaire de la région à hauteur de 460 M€.

## UN ENJEU MAJEUR D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MODERNISATION DES TRANSPORTS

La région Hauts-de-France, 5<sup>ème</sup> région la plus peuplée de France métropolitaine et l'une des plus denses du pays, est confrontée à une forte pollution et à une congestion automobile particulièrement prononcée. Le réseau ferroviaire est long de 2 862 km, soit 10 % du réseau ferroviaire national, avec 363 gares d'arrêt et 75 lignes commerciales. Avec 200 000 trajets par jour, la marge de progression reste importante.

L'amélioration du transport ferroviaire régional est essentiel pour contribuer au report modal et favoriser la décarbonation des transports. En créant la société SPL GAAM, le Conseil régional a décidé d'être le moteur de la transition écologique et énergétique.

Pour répondre aux défis actuels du secteur ferroviaire et favoriser le développement des mobilités décarbonées, la Banque des Territoires finance la modernisation du réseau des Hauts-de-France à hauteur de 460 millions d'euros soit 38 % des 1,2 Milliard d'euros de dette levée, sur un coût total de 1,4 milliard d'euros, grâce aux prêts transformation écologique et cohésion sociale.

La Banque des Territoires permet ainsi :

- l'acquisition de matériel roulant ferroviaire électrique neuf (TER) ;
- les transferts et travaux des installations de maintenance des trains ;
- la construction.

## DES RAMES REGION2N POUR UN MEILLEUR CONFORT ET UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE

Les nouvelles rames Region2N de chez Alstom à motorisation électrique par caténaire permettent de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Optimiser la consommation d'énergie ;
- Réduire le niveau sonore.

Elles offrent également un confort maximal aux voyageurs grâce à de nombreux atouts.

- Un aménagement intérieur spacieux et ergonomique.
- Des places adaptées réservées aux personnes à mobilité réduite.
- Des sièges confortables et équipés de prises électriques.
- Des espaces dédiés aux vélos et aux bagages sont prévus.
- Des éclairages LED basse consommation.
- Un système de climatisation performant.

## LES TRANSPORTS DURABLES AU SERVICE DU BIEN VIVRE

Le transport ferroviaire régional donne la possibilité à chacun, de vivre, de travailler, de construire ses projets là où il le souhaite dans les Hauts-de-France. La qualité du transport ferroviaire influe sur la qualité de vie, l'accès à l'emploi ou encore la vie sociale. Cette cohésion territoriale est l'une des thématiques phares de la Banque des Territoires.

## LE RÉSEAU DE TRANSPORTS, UN ACTEUR D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE IMPORTANT

La région Hauts-de-France développe le tourisme et l'offre TER contribue à favoriser les déplacements vers la côte d'Opale avec des destinations phares telles que Le Touquet-Paris-Plage, Malo-les-Bains ou encore Le Tréport – Mers les bains en baie de Somme. La desserte de lieux culturels (Cité de la Dentelle, musée Matisse, château de Compiègne, le Louvelens...) ou de festivals tels que les Nuits secrètes ou le Main Square Festival participe également à une mobilité décarbonée sur le territoire.

## PRÉPARATION DE L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE

Ce faisant, la région Hauts-de-France se prépare également à l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des lignes ferroviaires du territoire. Cette ouverture à la concurrence du transport ferroviaire régional de voyageurs permettra de demander le transfert de propriété du matériel roulant ferroviaire (actuellement propriété de SNCF Voyageurs) en vue de leur mise à disposition auprès des futurs nouveaux exploitants. ●



# PRÉSERVER LA RESSOURCE EAU

## Modernisation de l'usine d'eau potable de Montjean-sur-Loire

Face au défi du changement climatique, la gestion de la ressource eau est un enjeu fort pour la Banque des Territoires. C'est pourquoi nous accompagnons, en Pays de la Loire, le Syndicat interdépartemental pour l'alimentation en eau potable (Sidaep) des Mauges et de la Gâtine dans la restructuration de l'usine d'eau potable de Montjean-sur-Loire.

**P**our sécuriser la ressource en eau et améliorer la qualité de vie des habitants, le Syndicat des Mauges et de la Gâtine s'est engagé à restructurer ses infrastructures hydrauliques. Ainsi, pour moderniser la station de Montjean-sur-Loire, construite en 1959, la Banque des Territoires a apporté au syndicat un financement à hauteur de 24 millions d'euros.

La signature d'un Aqua Prêt sur une durée de 40 ans va permettre de réaliser des travaux destinés à :

- Améliorer la qualité d'eau traitée ;
- Moderniser le traitement des eaux sales ;
- Abandonner certains des ouvrages en place, vieillissant ou fragilisés ;

- Augmenter l'autonomie de stockage d'eau traitée sur site ;
- Renforcer la sécurisation du site (approvisionnement en réactifs, alimentation électrique, protection contre le vandalisme, ...).

**L'ambition** : améliorer et garantir la qualité de l'alimentation en eau potable et la durabilité des infrastructures hydrauliques locales, tout en contribuant à la préservation de l'environnement et à la protection des ressources.

Capable de traiter 50 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour, la centrale verra ses processus de traitement modernisés et bénéficiera d'une autonomie de stockage renforcée. Le Syndicat interdépartemental pour l'ali-

mentation en eau potable des Mauges et de la Gâtine a été créé en 1957. Il couvre le sud du Maine-et-Loire et le nord des Deux-Sèvres. Il contribue à l'alimentation en eau potable de plus de 200 000 personnes et produit annuellement entre 10 et 11 millions de mètres cubes.

La Banque des Territoires et le Syndicat ont engagé leur collaboration en 2022 par le co-financement d'une étude de caractérisation de la ressource en eau. L'objectif : caractériser la ressource sur les parcelles récemment achetées par le Syndicat, notamment en termes de qualité, mais aussi de vérifier le potentiel productif de la nappe alluviale pour son exploitation à plus long terme. ●



# PETITES VILLES DE DEMAIN

## PVD+, un dispositif pour concrétiser vos projets et les rendre plus durables

Le programme Petites villes de demain poursuit également l'objectif d'inscrire les projets de redynamisation territoriale dans une trajectoire plus durable, en incitant les projets à être plus vertueux sur les plans écologique et environnemental. Dès octobre 2023, la Banque des Territoires a ainsi proposé une nouvelle offre destinée aux Petites villes de demain ayant signé leur convention-cadre : PVD+.

**P**iloté par la Banque des Territoires avec le soutien de l'Union européenne dans le cadre du programme Invest EU de la Commission européenne, **PVD+** vient pallier le déficit de connaissance et d'expertise des petites villes sur les financements verts, en leur fournissant un appui sur mesure pour améliorer les performances environnementales de leurs projets et accéder plus facilement à des financements intéressants (qu'ils soient européens, nationaux ou autres).

**PVD+** consiste concrètement en une ingénierie technique et financière visant à identifier les financements mobilisables et leurs critères d'accès, formuler des recommandations sur l'adaptation technique et financière des projets et aider les collectivités dans la préparation de leurs dossiers de financement. Les accompagnements proposés s'adaptent également aux différents niveaux de maturité des projets.

**PVD+** s'adresse à tous types de projets : rénovation de bâtiments, installation de nouveaux équipements, développement des mobilités douces, aménagement d'espaces publics, renaturation... ●

### Quelques chiffres

Depuis son lancement, le dispositif PVD+ a bénéficié à plus d'une centaine de communes et Communautés de communes labellisées PVD.



© Pierre Mermée - REA - Caisse des Dépôts - 2021

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Les collectivités PVD qui souhaitent être accompagnées via PVD+ doivent se rendre sur la plateforme de demandes <http://www.pvd-plus.eu/> et se laisser guider.

Ces missions sont prises en charge à 100 % par la Banque des Territoires sur financements européens. Elles sont gratuites pour les collectivités.

PVD+ recouvre 7 types de prestations qui permettent de :

- Mieux apprécier les sources de financements verts et leurs critères d'accès ;
- Balayer les actions éligibles (« revue de projet ») ;
- Identifier les guichets de financement adaptés ;
- Adapter les projets aux critères (conseils financiers et techniques) ;
- Optimiser les projets sur le plan de la transition écologique et environnementale.

Un appui à la constitution des dossiers de financement peut également être proposé aux projets suffisamment matures.



Cofinancé par  
l'Union européenne

# RENCONTRES EN TERRITOIRES CONNECTÉS

## Retour sur le Plan France Très Haut Débit

En l'espace de dix ans, la France est passée de la 26<sup>e</sup> place européenne à une position de leader en matière de raccordement de fibre optique. Cette transformation remarquable est largement due au Plan France Très Haut Débit, lancé en 2013.

« **C**e plan THD a été une très grande aventure qui était nécessaire pour éviter la création d'une fracture numérique majeure. La Banque des Territoires s'est engagée dès le début du plan FTHD, que ce soit en termes d'investissements et de prêts » rappelle Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires.

### UN PLAN AMBITIEUX DE 10 ANS : UN DÉFI RELEVÉ

Le Plan Très Haut Débit (THD) a été initié en 2013 avec pour objectif d'améliorer la couverture numérique du pays, un enjeu en adéquation avec la vision de la Commission européenne. L'ambition était de couvrir 80 % des foyers d'ici 2022. Grâce à un investissement colossal de 36 milliards d'euros, pour lequel la Banque des Territoires a joué un rôle majeur dès les prémices, le défi a été plus que relevé. En 2023, 86 % des foyers étaient couverts, soit 38 millions de lignes FTTH déployées.

### UNE TRANSFORMATION MAJEURE DU TERRITOIRE

Ce Plan constitue un véritable chantier d'aménagement du territoire. Spécificités territoriales, architecture technique, problème d'approvisionnement... Les enjeux ont été nombreux. Grâce à son expertise financière et territoriale, la Banque des Territoires a accompagné la réalisation de ce plan jusque dans les difficultés et l'a facilité.

Appelé aujourd'hui le « *French model* », le Plan France Très Haut Débit a permis de repositionner la France en tant que leader européen et à la 7<sup>e</sup> place à l'échelle mondiale en termes d'abonnés au très haut débit en fibre optique, avec 20,6 millions d'abonnés.

### UN ÉCOSYSTÈME D'ACTEURS INNOVANT

Cette réussite repose sur un engagement collectif, un partenariat d'acteurs publics et privés, nationaux et territoriaux (opérateurs d'infrastructure de fibre optique, financeurs du plan THD, État, collectivités, etc). Ce modèle unique a permis une mobilisation efficace des ressources techniques et financières, au cœur de tous les territoires, sans exception.

La coopération de ces acteurs, une régulation appropriée et des investissements massifs ont permis de transformer le paysage numérique de la France. « *En tant que banque de l'intérêt général,*

*nous avons joué un rôle clé pour créer de la confiance au sein de cet écosystème* », se réjouit Olivier Sichel.

### LE BÉNÉFICE DU THD AU TERRITOIRE

Santé, activités économiques ou encore éducation, l'installation du THD a permis des avancées significatives en matière d'attractivité et d'inclusion numérique. Que ce soit pour les hôpitaux, les écoles ou l'implantation de nouvelles entreprises, la connexion THD crée des emplois, facilite la mise en place de services et le quotidien des habitants et professionnels d'un territoire. ●



© Nicolas DUPREY - 07 76 CC BY/ND 2.0

POUR FÊTER LES SUCCÈS DE CETTE INITIATIVE, LA BANQUE DES TERRITOIRES A ORGANISÉ « RENCONTRES EN TERRITOIRES CONNECTÉS », UNE ÉMISSION DÉDIÉE AUX GRANDS ENSEIGNEMENTS DE CE PLAN AMBITIEUX, À RETROUVER ICI :



LIVRE BLANC



## Les Entreprises Publiques Locales (EPL), accélératrices du développement territorial

Aménagement, réindustrialisation, habitat, production d'EnR, mobilités... les EPL interviennent dans de nombreux secteurs, aux côtés des collectivités. La Banque des Territoires les soutient dans leurs activités et développement. Retrouvez de nombreux exemples dans notre livre blanc dédié à ce sujet.

Téléchargez le livre blanc :  
<https://www.banquedesterritoires.fr/livres-blancs/epl-acceleratrices-developpement-territorial>



## 10 essentiels du pilotage de la revitalisation de petites villes

Ce guide revient en synthèse sur les missions d'accompagnement au management de projets (AMP) mises en place pour répondre à un besoin d'accompagnement plus soutenu de certaines villes du Programme Petites villes de demain (PVD).

Téléchargez le guide :  
<https://www.banquedesterritoires.fr/10-essentiels-pilotage-revitalisation-petites-villes>

## Comment promouvoir les mobilités actives dans les villes moyennes ?

Ce guide dresse un inventaire des actions qui visent à développer les pratiques cyclables et marchables dans les villes moyennes. L'objectif est de proposer une typologie d'aménagements et d'initiatives, d'en souligner les contraintes et potentialités, et surtout, d'identifier les projets les plus simples à mettre en œuvre.

Téléchargez le guide :  
<https://www.banquedesterritoires.fr/promouvoir-mobilites-actives-villes-moyennes>



## Le développement économique au service de la redynamisation des villes moyennes

Cette publication de la collection « Décryptages » est destinée aux acteurs du développement territorial et détaille les défis des villes moyennes en matière de développement économique.

Téléchargez Décryptages :  
<https://www.banquedesterritoires.fr/le-developpement-economique-au-service-de-la-redynamisation-des-villes-moyennes>



## Repenser les zones d'activités pour redynamiser les territoires

Ce guide pratique, réalisé avec Intercommunalités de France, propose un ensemble d'outils et méthodes permettant de travailler à la redéfinition des leurs zones d'activités en s'appuyant sur un ensemble d'exemples concrets de réalisations.

Téléchargez le guide : <https://www.banquedesterritoires.fr/les-guides-pratiques-repenser-les-zones-dactivites-pour-redynamiser-les-territoires>



DÉCOUVREZ LES PUBLICATIONS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES  
[HTTPS://WWW.BANQUEDESTERRITOIRES.FR/CENTRE-DE-RESSOURCES](https://www.banquedesterritoires.fr/centre-de-ressources)



## VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

### ANTILLES GUYANE

**Directeur régional** • Loïc ROLLAND • 05 90 21 18 70

• Guadeloupe	<i>En cours de recrutement</i>	
• Guyane	Christian MOUTTON	07 85 35 80 14
• Martinique	Roland PICOT	06 73 66 96 89

### AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Directrice régionale** • Barbara FALK • 04 72 11 49 29

• Ain Rhône	Mireille FAIDUTTI	06 75 62 60 30
• Drôme Ardèche	Hubert ROCHE	06 30 70 40 35
• Isère Savoie Haute-Savoie	Corinne STEINBRECHER	06 75 62 60 28
• Loire Haute-Loire	Roselyne CANTAREL	06 07 79 32 60
• Lyon Métropole	Olivier MOREL	06 75 62 60 26
• Puy-de-Dôme Allier Cantal	Ludovic MERCIER	06 88 74 96 05
• Région-Cohésion sociale-Programmes	Erik BULCKAERT	06 08 97 29 35

### BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**Directeur régional** • Mathieu AUFAUVRE • 03 80 40 09 50

• Bourgogne Nord	Sophie DIEMUNSCH	06 79 48 22 05
• Bourgogne Sud	Cédric AYMONIER	06 86 44 54 77
• Franche-Comté Nord	Patrick MARTIN	06 30 41 17 97
• Franche-Comté Sud	François LAIGNEAU	06 80 63 98 49

### BRETAGNE

**Directeur régional** • Rémi HEURLIN • 02 23 35 55 00

• Côtes-d'Armor	Vincent FOURNIER	06 73 37 27 06
• Finistère	Damien LAMBERT	06 07 34 56 28
• Ille-et-Vilaine	Elodie FREFIELD	06 07 47 92 99
• Morbihan	Philippe BESSON	06 81 40 25 28

### CENTRE-VAL DE LOIRE

**Directrice régionale** • Sophie FERRACCI • 02 38 79 18 01

• Indre-et-Loire Indre Loir-et-Cher	Sylvie MOSNIER	06 86 26 50 37
• Loiret Eure-et-Loir Cher	Jean-Marie GUILLIEN	06 08 17 03 30

### CORSE

**Directeur régional** • Fabien DUCASSE • 04 95 10 40 03

• Corse du Sud	Pierre-Alexis CASTEL	06 81 87 77 59
• Haute-Corse	<i>En cours de recrutement</i>	

### GRAND EST

**Directrice régionale** • Magali DEBATTE • 03 88 52 45 30

• Aube Haute-Marne Meuse	Vanessa CORDOBA	06 87 94 53 26
• Bas-Rhin Haut-Rhin	Isabelle HALB-SIENER	06 80 45 36 88
• Eurométropole de Strasbourg	Alexandre SCHNELL	06 08 70 81 89
• Marne Ardennes	Sophie HARDOUIN	06 72 63 96 33
• Meurthe-et-Moselle Vosges	Véronique BEC	06 13 41 57 89
• Moselle	Cyril MANGIN	06 11 84 25 39

### HAUTS-DE-FRANCE

**Directeur régional** • Olivier CAMAU • 03 20 14 19 61

• Aisne Somme	Ghislaine SEJOURNE	06 77 55 40 74
• Métropole européenne de Lille	Marc LEVERT	06 88 23 40 76
• Nord (hors métropole)	Marie-Claude LOUEMBE	06 84 64 40 53
• Oise	Anne-Laure CATTIN	06 37 08 04 32
• Pas-de-Calais	Sandrine BONNOT	06 73 68 99 92

## VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

### ÎLE-DE-FRANCE

**Directeur régional** • Richard CURNIER • 01 49 55 68 10

• Grands comptes	Yann LE LAUSQUE	06 77 29 02 03
• Paris	Bérénice BOUCULAT	06 88 24 30 62
• Essonne	Benoît LEGER	06 72 48 01 90
• Seine-Saint-Denis Val d'Oise	Ivan CHETAILLE	06 75 62 60 31
• Seine-et-Marne Val-de-Marne	Anne MCQUEEN	06 08 87 18 21
• Yvelines Hauts-de-Seine	Grégoire CHARBAUT	06 15 69 82 08

### NORMANDIE

**Directeur régional** • Frédéric NOËL • 02 35 15 65 20

• Calvados-Manche-Orne	Céline CHAMPEYROL BUGE	06 08 28 62 88
• Région	Oumar ISSAKA HAMIDOU	06 71 29 51 58
• Seine-Maritime Eure	Xavier RUAULT	07 88 37 09 95

### NOUVELLE-AQUITAINE

**Directrice régionale** • Annabelle VIOLLET • 05 56 00 01 86

• Bordeaux Métropole	Arnaud BEYSSEN	06 33 16 49 57
• Charente Dordogne	Zili FU	06 74 61 56 66
• Charente-Maritime	Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP	06 86 38 89 73
• Corrèze Creuse Haute-Vienne	Olivier DELESALLE	06 37 85 94 66
• Deux-Sèvres Vienne	Fabien MAILLET	06 78 27 81 82
• Gironde Landes Lot-et-Garonne	Jean-Paul TERREN	06 74 44 51 82
• Pyrénées-Atlantiques	Delphine BELLEGARDE-RIEU	06 47 46 74 63
• Grands comptes régionaux et innovation	Adil TAOUFIK	06 07 36 00 15

### OCCITANIE

**Directeur régional** • Patrick MARTINEZ • 05 62 73 61 32

• Aude Pyrénées-Orientales	Vincent NICLAS	07 88 05 60 25
• Aveyron Lot Tarn	Jean-Marc BOU	06 80 81 01 95
• Gers Hautes-Pyrénées Tarn-et-Garonne	Pierre COLOMBET	07 86 22 89 86
• Ariège - Haute-Garonne	Olivier LIVROZET	06 72 93 41 19
• Gard Lozère	Christine PUJOL NOEL	06 31 29 58 23
• Hérault	Jean-Jacques HALADJIAN	06 38 61 96 56

### PACIFIQUE

**Directeur régional** • Hervé TONNAIRE • 01 58 50 78 75

• Nouvelle-Calédonie Wallis-et-Futuna	Vincent BOURSIER	06 33 95 70 09
• Polynésie Française	Joris BEN SAFI	07 87 60 62 39

### PAYS DE LOIRE

**Directeur régional** • Philippe JUSSERAND • 02 41 20 23 84

• Loire-Atlantique	Claire-Anne DAVID-LECOURT	06 08 68 33 91
• Maine-et-Loire	Olivier BOURHIS	06 86 43 44 32
• Sarthe Mayenne	Olivier VARIOT	06 80 15 19 97
• Vendée	Frédéric VOLLE	06 33 95 01 38

### PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Directeur régional** • Alexis ROUQUE • 04 91 39 59 01

• Alpin Rhodanien	Christian CARIOU	06 07 47 12 84
• Côte d'Azur	Jean-Philippe LEYRAT	07 50 66 74 83
• Méditerranée	David DE ARAUJO	06 73 93 81 63
• Métropole Bouches-du-Rhône	Boubakeur AIBOUT	06 89 22 94 93

### RÉUNION OCÉAN INDIEN

**Directeur régional** • Nicolas BLANC • 02 62 90 03 01

• Mayotte	Philippe GRID LEDONNE	06 30 70 73 78
• Réunion	Christophe LOISEAU	06 30 70 59 53

# Localtis

Un média  
Banque des Territoires

## ELUS ET ACTEURS DES TERRITOIRES

Chaque jour,  
**accédez**  
à l'actualité utile  
aux **collectivités**  
territoriales.

Décrypter  
l'actualité des territoires,  
**c'est notre quotidien**



Consultez  
l'édition Localtis  
et abonnez-vous  
gratuitement  
à notre newsletter

[www.banquedesterritoires.fr/localtis](http://www.banquedesterritoires.fr/localtis)



BANQUE des  
**TERRITOIRES**

